

Mai 2024

# Programme Communal de Développement Rural

Partie 5

## Projets

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32  
B-6880 BERTRIX  
Tél : 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07  
[info@impact-sprl.be](mailto:info@impact-sprl.be) - [www.impact-sprl.be](http://www.impact-sprl.be)

## Table des matières

---

1. LOT 0 – PROJETS ET ACTIONS INITIÉS OU EN COURS PENDANT L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL .....	3
2. LOT 1 – PROJETS A REALISER DANS LES 3 ANS.....	4
3. LOT 2 – PROJETS A REALISER DANS LES 4 A 6 ANS .....	5
4. LOT 3 – PROJETS A REALISER DANS LES 7 A 10 ANS .....	6

## Méthodologie

---

Sur base du travail de priorisation et d'approfondissement des différents projets de la CLDR, des fiches ont été rédigées.

Les différents projets sont classés en quatre lots en fonction de la priorité donnée par la CLDR :

- Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la Commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural.
- Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. Les projets sont détaillés dans des fiches descriptives complètes comprenant une estimation précise du coût de réalisation.
- Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du PCDR. Les projets sont présentés à l'aide d'une fiche descriptive.
- Le lot 3 énonce les autres projets à mettre en œuvre à plus long terme sous forme d'une courte fiche descriptive.

Par ailleurs, les projets ont été classés entre projets matériels et immatériels (qui ne demandent pas de gros investissements financiers et qui font appel à la mobilisation des acteurs locaux), bien que la frontière entre les deux soit parfois floue.

En fonction de son classement par lot et de ses spécificités, chaque fiche-projet comprend les éléments suivants :

- Description du projet ;
- Justification du projet ;
- Lien à la stratégie ;
- Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société ;
- Localisation et statut ;
- Parties prenantes et porteurs de projets ;
- Programme de réalisation ;
- Estimation globale du coût ;
- Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus) ;
- Annexes.

## **1. Lot 0 – Projets et actions initiés ou en cours pendant l’opération de développement rural**

---

Le lot 0 est un ensemble de projets mis en œuvre par la Commission Locale durant la phase d’élaboration du PCDR. Ces projets et actions sont en lien avec les préoccupations exprimées par les habitants, notamment lors des réunions de consultation dans les villages. Ils permettent de conserver une dynamique participative lors des moments plus creux du processus d’élaboration du programme.

Depuis le lancement de la consultation de la population, en janvier 2022, une série de réunions se sont déroulées, soit ouvertes au grand public, soit avec des membres de la CLDR. La fréquence de ces rencontres n'a pas laissé de place au lancement d'actions diverses.

Cependant, certaines solutions apportées aux enjeux ressortis lors des réunions villageoises et des groupes de travail thématiques ont, entre temps, été prises en main par des structures communales ou externes. Soulignons surtout la création du Parc national de la vallée de la Semois, l'amélioration des réseaux de télécommunications, le maintien des services de secours, le développement des réseaux de mobilité douce et la valorisation des productions locales.

## 2. Lot 1 – Projets à réaliser dans les 3 ans

---

### Projets matériels :

- Création d'une maison de village polyvalente à Bohan
- Aménagement de l'église de Bagimont en espace de rencontre
- Création d'un espace dédié à la pratique médicale à Vresse-sur-Semois
- Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics

### Projets immatériels :

- Création d'une réserve de terrains communaux pour l'installation de jeunes
- Création d'un règlement communal relatif aux hébergements touristiques
- Mise en place d'un réseau de l'emploi
- Mise en place de mesures de renforcement pour l'accessibilité aux commerces
- Amélioration des soins de santé en milieu rural
- Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité
- Mise en œuvre d'actions permettant l'entretien, la valorisation et la réparation du petit patrimoine

### **3. Lot 2 – Projets à réaliser dans les 4 à 6 ans**

---

#### Projets matériels :

- Création de logements tremplins
- Rénovation de l'ancienne école de membre
- Rénovation et construction des zones récréatives
- Mise en valeur du site et du point de vue du Belvédère de Chairière
- Valorisation du domaine marial de Sugny
- Mise en place d'aménagements pour la sécurité routière
- Installation de stations d'épuration collectives
- Amélioration de l'accès aux services bancaires
- Création d'un réseau de chaleur

#### Projets immatériels :

- Mise en place d'actions pour une accessibilité plus aisée à la formation
- Gestion encadrée des problématiques liées au tourisme
- Mise en place d'un système de mobilité partagé

## **4. Lot 3 – Projets à réaliser dans les 7 à 10 ans**

---

### Projets matériels :

- Construction d'un logement intergénérationnel
- Création des espaces de coworking
- Création d'espaces extérieurs de rencontre et de convivialité à vocation intergénérationnelle
- Création d'une maison de village à Chairière
- Création d'un atelier rural
- Installation de bornes de recharges électriques

### Projets immatériels :

- Adoption d'un règlement communal concernant le développement de l'habitat léger
- Création d'un cadastre associatif permettant de renforcer la collaboration pour les diverses activités
- Organisation de formations numériques décentralisées

<b>Création d'une maison de village polyvalente à Bohan</b>	Fiche n° M-P1
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : Bohan	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'une maison de village polyvalente à Bohan	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UNE MAISON DE VILLAGE POLYVALENTE À BOHAN

### 1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'une maison de l'entité et l'aménagement de ses abords sur le périmètre de la salle de la mairie à Bohan.

Les travaux de réhabilitation de la salle existante étant trop importants, il a été décidé de démolir cette infrastructure afin de reconstruire un bâtiment répondant aux normes actuelles en termes de performances énergétiques notamment.

Actuellement, la salle de la Mairie est très peu utilisée, le bâtiment étant assez vétuste. Le Syndicat d'Initiatives l'utilise en partie comme espace de stockage et comme lieu de départ de certains événements sportifs. L'objectif serait de rendre cet espace accessible à toute la population communale et utilisable pour des événements de grande capacité. Réhabiliter ce bâtiment et ses abords permettrait de répondre au besoin d'un local permettant d'organiser des activités diverses pour accroître la convivialité au sein de la commune (au niveau associatif, culturel et sportif).

Le projet comprend une salle pouvant accueillir 150 personnes assises, ainsi qu'une cuisine professionnelle, bar, réserve, espaces de rangement et sanitaires. Les combles sont valorisés comme local technique.

Le projet prévoit également la possibilité d'aménager des abords de la salle dans un second temps, en créant des cheminements afin d'accéder au terrain multisports, et au hangar à tabac existant mais également une aire de jeux pour enfants, espace de pétanque et espace pour tennis de table.

Deux zones de parking pourront également être prévues : outre un emplacement PMR et une zone de livraison à proximité directe du bâtiment, une deuxième zone de parking pourrait se situer de l'autre côté de la voirie, en face du terrain de multisport.

### 2. Justification du projet

Le territoire de Vresse-sur-Semois dispose de quelques salles disponibles à la location, facilitant l'organisation d'animations et d'activités dans la commune. Deux maisons de village ont en effet été rénovées dans le cadre de l'ancien PCDR, mais tous les autres villages n'en possèdent pas forcément. Les consultations villageoises ont mis en avant le besoin d'avoir des lieux de rassemblement intérieurs et extérieurs.

Lors de la réunion d'approfondissement des thématiques dédiée aux services et au monde associatif (du 23 mai 2022), les participants ont souligné le manque d'une salle permettant le rassemblement des citoyens et des jeunes, la tenue d'événements tels que des spectacles, ou encore la pratique sportive. Les salles existantes et des écoles mises à disposition n'étant pas pertinentes pour l'utilisation réelle. Le projet consiste donc à développer une infrastructure polyvalente et des activités conviviales, socio-culturelles et sportives, qui renforceront l'attractivité du territoire.

Cet emplacement a un potentiel non exploité et réuni plusieurs atouts : une localisation centrale pour le territoire communal et quelque peu excentrée du village, l'aménagement d'une plaine multisport prévue sur la parcelle, la présence d'un patrimoine à valoriser (ancien hangar à tabac), un accès direct à la Semois, une zone aménageable pour suffisamment de stationnement, et la proximité avec le nouveau RAVeL qui relie différents villages de la vallée.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes</b>
En maintenant et en développant l'offre en activités et infrastructures
<b>Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales</b>
En favorisant un tourisme accessible à tous, de qualité et soutenable pour l'environnement et les habitants

Plusieurs effets sont attendus :

- Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
- Stimuler les liens entre les habitants et la convivialité
- Développer un cadre de vie attractif favorisant l'augmentation de la population
- Favoriser la cohésion sociale et la convivialité
- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations
- Augmenter l'attractivité du territoire encourageant ainsi l'installation de nouveaux habitants

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : lutter contre les immeubles inoccupés et / ou insalubres ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : maintenir la population jeune sur place et favoriser un accroissement de la population intégré au contexte local, tout en promouvant une mixité sociale ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Développement d'activités sportives – Dynamique villageoise accrue
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Amélioration du cadre de vie – Valorisation du paysage
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Attractivité touristique

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :  
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

## 5. Localisation et statut

- **Localisation** : Bohan – Rue Mont-les-Champs, parcelle 338M16
- **Statut de propriété** : Propriété communale
- **Statut au plan de secteur** : Zone de loisir

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Clubs sportifs, associations, Maison du Tourisme
- **Sources de financement** : RW – Développement rural, Infrasport, CGT, Parc Naturel et Parc National

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé le projet comme prioritaire pour le développement de la commune, tant pour les habitants qu'au niveau de l'attractivité touristique. Bohan est également un des villages les plus dynamiques mais il est dépourvu d'une infrastructure qualitative de ce type.

### État du dossier

Un terrain multisports est en cours de construction à côté de la future salle polyvalente.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Le projet comprend :

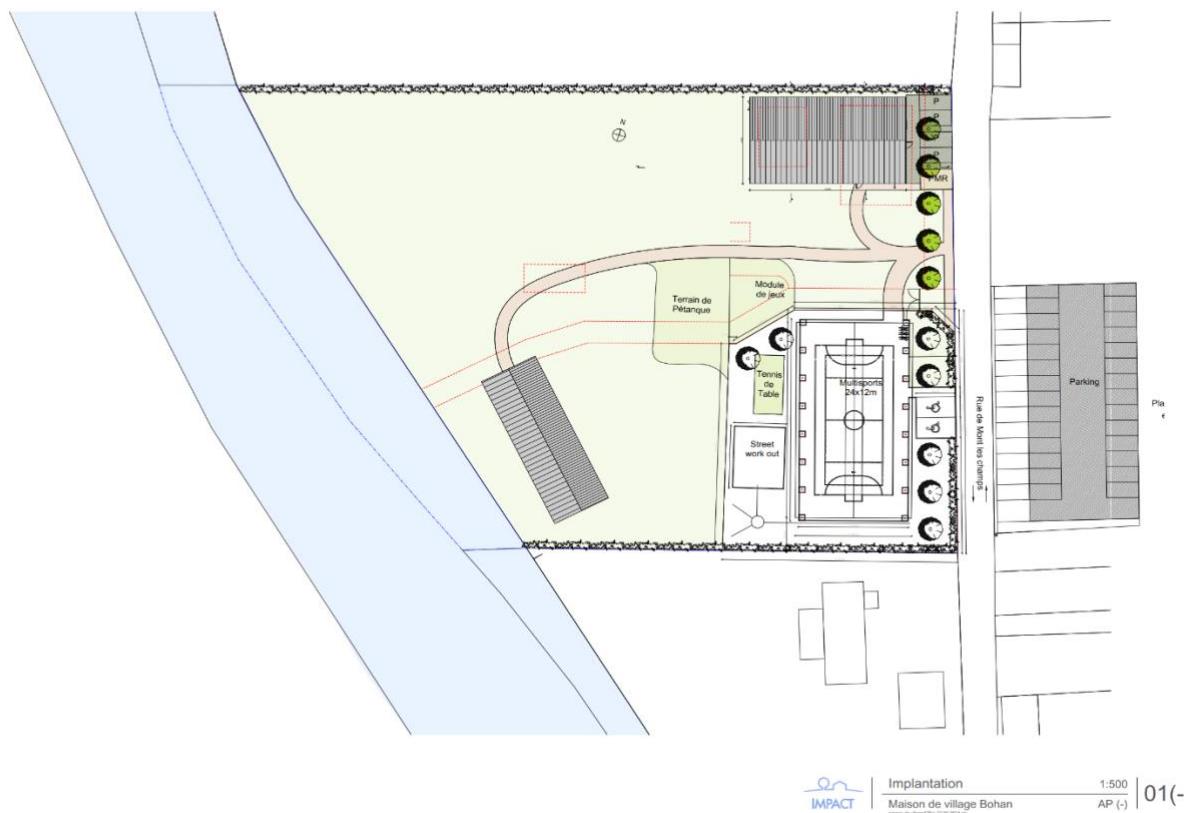
Une salle polyvalente de +/- 200 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée. Cette salle permet de recevoir des évènements avec repas (+/- 150 personnes assises) ou des manifestations socioculturelles. Elle dispose d'une cuisine professionnelle, d'un bar, d'une réserve, d'espaces de rangement et de sanitaires.

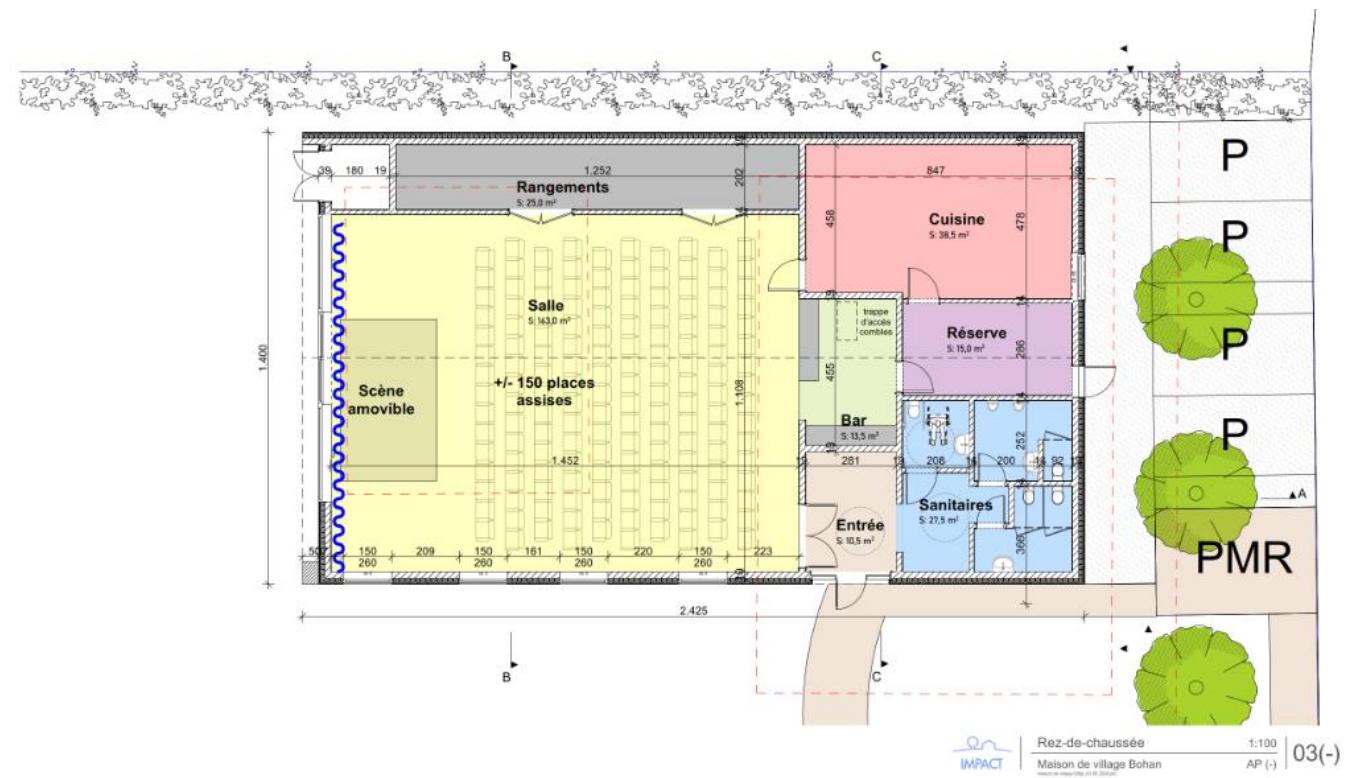
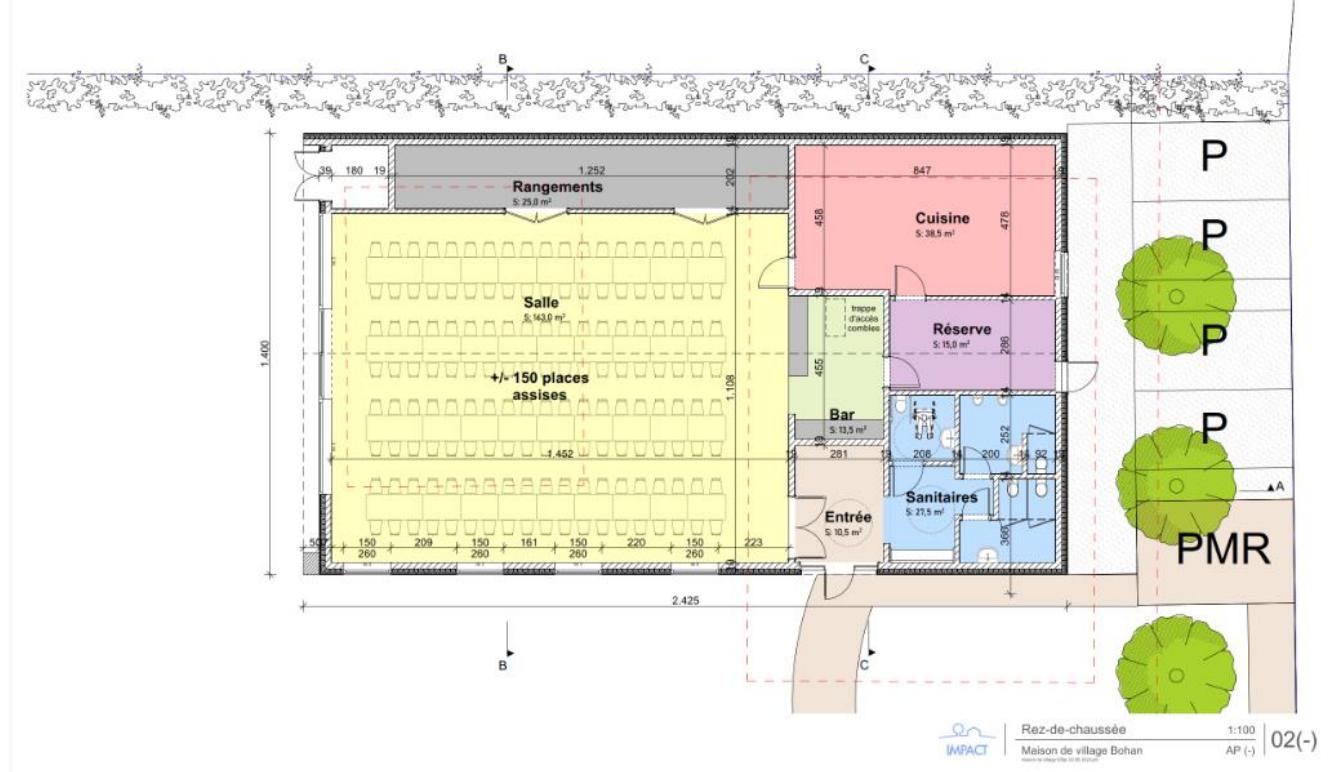
Les combles sont valorisés comme local technique.

Le nouveau bâtiment est implanté proche de la limite droite de propriété afin de créer une percée vers la Semois depuis la voirie existante. Le bâtiment est implanté proche de la voirie afin de se trouver en dehors des zones d'aléas d'inondation moyenne et élevée.

Le projet prévoit également la possibilité d'aménager des abords de la salle dans un second temps, en créant des cheminements afin d'accéder au terrain multisports, et au hangar à tabac existant mais également une aire de jeux pour enfants, espace de pétanque et espace pour tennis de table.

Deux zones de parking pourront également être prévues : outre un emplacement PMR et une zone de livraison à proximité directe du bâtiment, une deuxième zone de parking pourrait se situer de l'autre côté de la voirie, en face du terrain de multisport.





## Planification

- Désignation d'un auteur de projet.
- Démarches administratives.
- Réalisation des travaux.

**Démarches administratives à réaliser**

Autorisation nécessaire aux travaux à obtenir (permis).

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Assurer l'entretien nécessaire à la durabilité des infrastructures.

Communiquer largement sur le projet et les possibilités de location au niveau communal et transcommunal.

**8. Estimation globale du coût**

Estimation des travaux :

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Travaux et aménagements	889.121,67 €	DGARNE-DDR
Honoraires	88.720,94 €	Catégorie 1 – Bâtiments de services - 80 % (plafond à 680.000 €)
<b>Total HTVA</b>	<b>977.842,61 €</b>	
<b>TVA (21 %)</b>	<b>205.346,95 €</b>	
<b>Total TTC</b>	<b>1.183.189,56 €</b>	Possibilité de recourir à des subsides complémentaires (Infrasport, CGT, Parc Naturel et Parc National) Solde pris en charge par la commune

Projet rémunérateur : Non

Répartition des coûts :

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
1.183.189,56 €	680.000 €	503.189,56 €

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

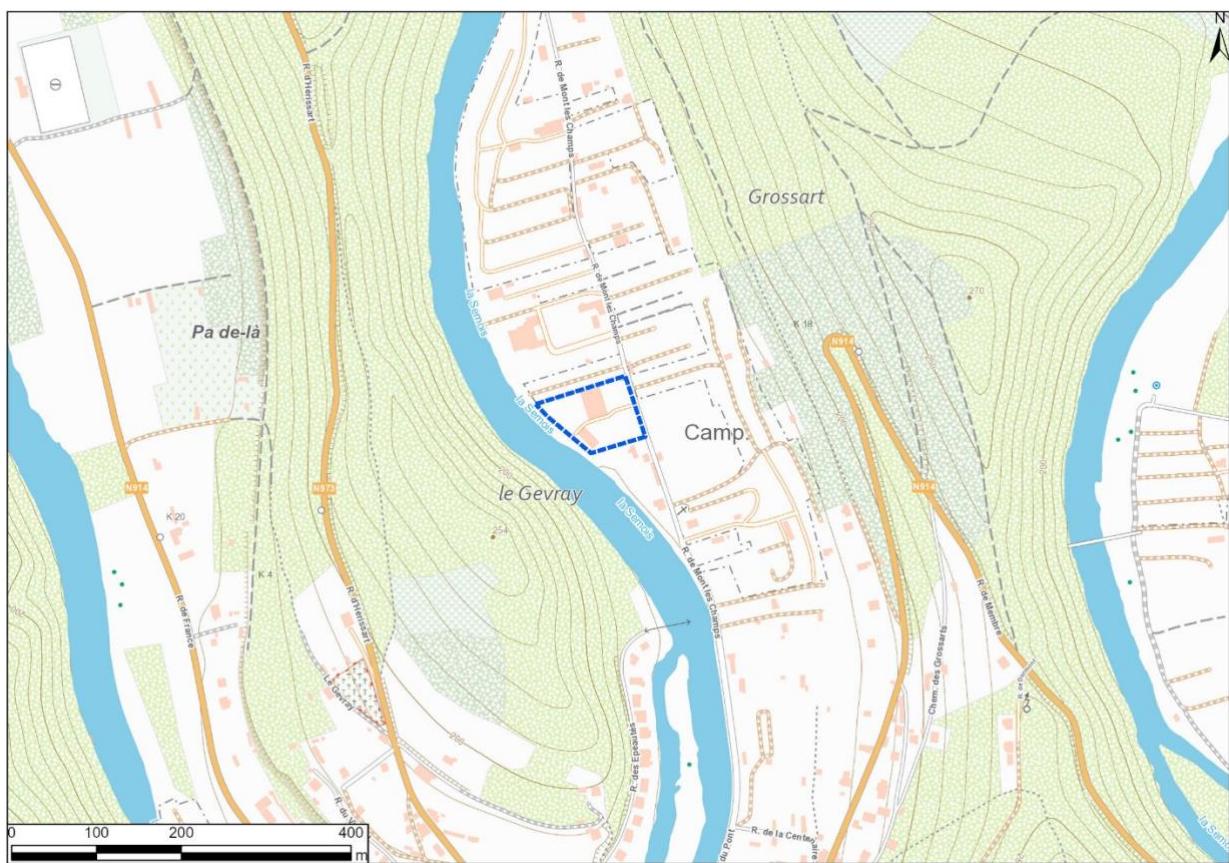
**Indicateur de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Utilisation de la salle polyvalente par des associations	5 x par semaine	Calendrier d'occupation
Utilisation de la salle polyvalente pour des évènements	1 x par semaine	Calendrier d'occupation

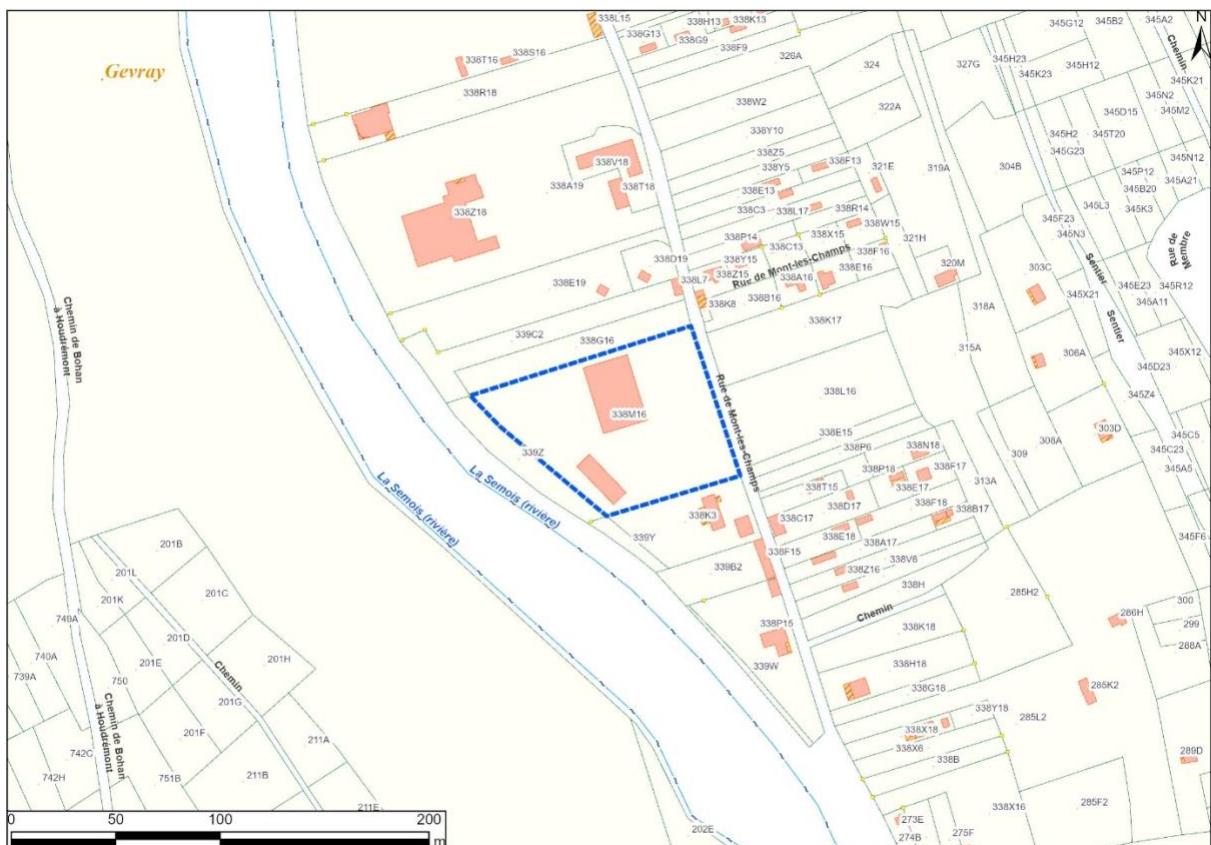
## **10. Annexes**

1. Plan de situation
  2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
  3. Dossier photographique
  4. Etat des lieux
  5. Estimation détaillée
  6. Liste des associations et des activités organisées actuellement et prévus
  7. Liste des projets de même fonction existant sur la commune
  8. Notice évolutive

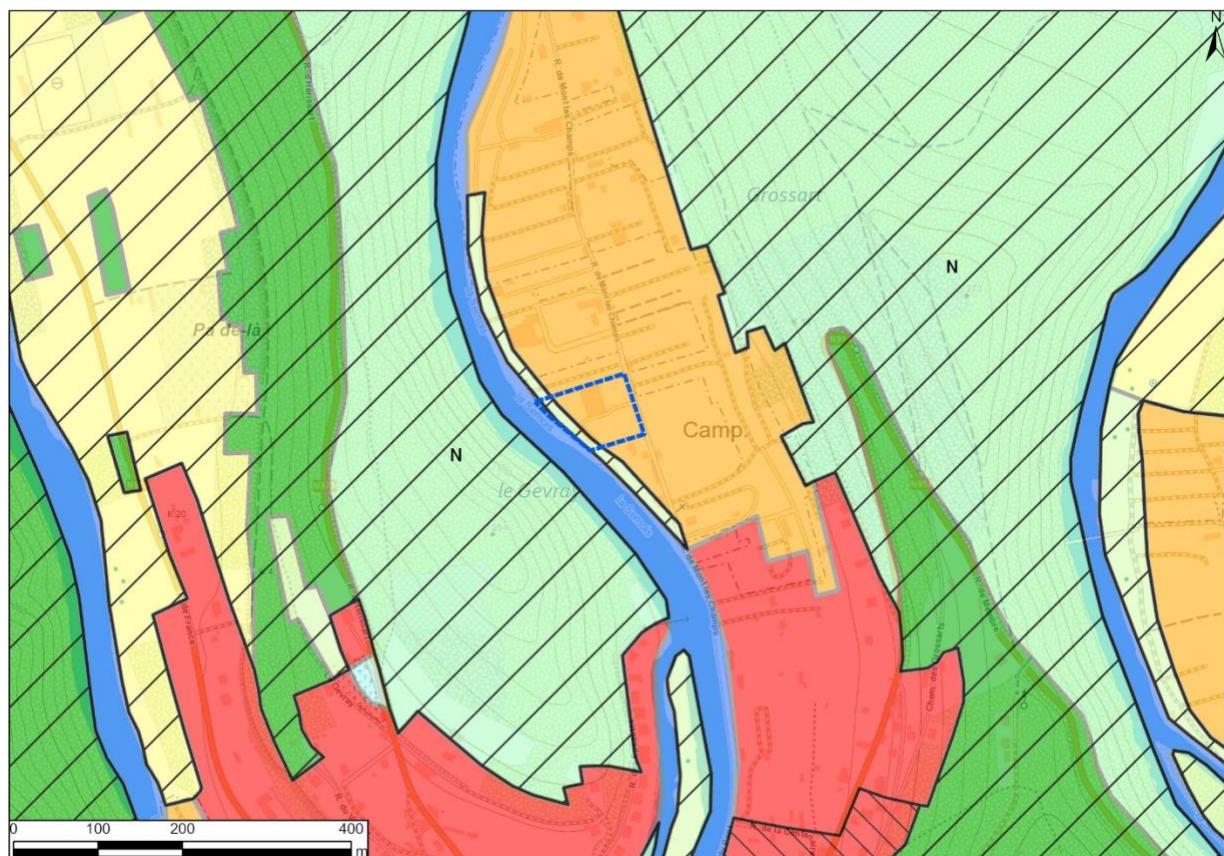
## **Annexe 1 : Plan de situation**



## **Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral**



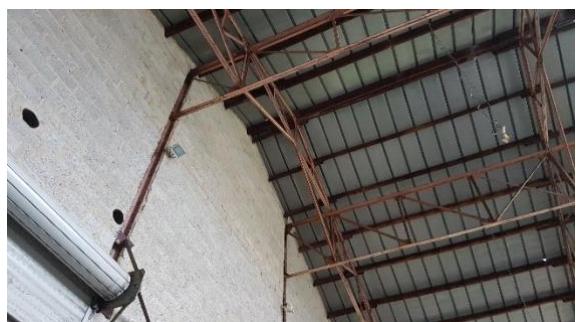
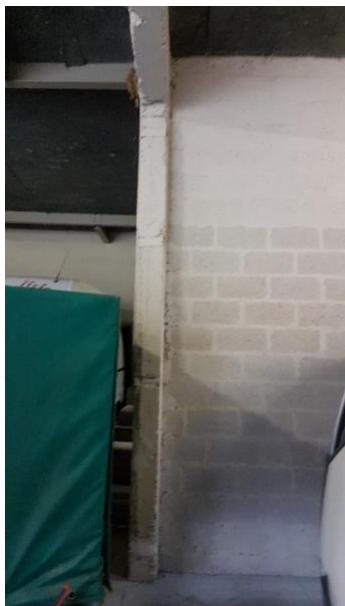
**Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur**



**Annexe 3 : Reportage photographique**



**Annexe 4 : Etat des lieux**



**Annexe 5 : Estimation détaillée**

PCDR de Vresse-Sur-Semois

**Construction d'une maison de village à Bohan (capacité 152 personnes)****Estimation FICHE du 03/06/2024**

Intitulé du poste		Montant
<b>RECAPITULATIF DES POSTES</b>		
Installation de chantier	1 fft	10.000,00 €
Démolition Bâtiment existant	1 fft	40.000,00 €
terrassement	203,7 m <sup>3</sup>	9,50 €
Evacuation	264,81 m <sup>3</sup>	6,50 €
traitement terre	264,81 m <sup>3</sup>	25,00 €
Salle	173 m <sup>2</sup>	1.918,00 €
Cuisine	45,5 m <sup>2</sup>	2.211,00 €
réserve et rangements	53 m <sup>2</sup>	1.561,00 €
Hall et Bar	27,5 m <sup>2</sup>	1.561,00 €
Sanitaires	34 m <sup>2</sup>	2.211,00 €
Local technique dalle	119 m <sup>2</sup>	175,00 €
Local technique mur	26,5 m <sup>2</sup>	105,00 €
habillage façade	315,45 m <sup>2</sup>	250,00 €
Cuisine professionnelle	1 fft	65.000,00 €
Mobilier sur mesure divers	1 fft	10.000,00 €
OPTION:	Photovoltaïque	
: 25 panneaux de 415 Wc		- €
(Sous réserve de faisabilité)	13.487,50	- €
Protection solaire façade sud et sud-ouest		12.126,00 €
Raccordement ORES		3.000,00 €
Raccordement eau potable		2.000,00 €
Certibeauf		1.000,00 €
Hors équipement bar		- €
Hors équipement équipement culturel ( scène, tribunes, rideau occultant )		- €
Hors aménagement des abords		- €
<b>TOTAL HTVA</b>		<b>889.121,67</b>

**CALCUL DES FRAIS****Honoraires**

Auteur de projet	6,00%	53.347,30
PEB		2.000,00
coordination sécurité / santé		3.000,00
Etudes de stabilité		26.673,65
Etudes de techniques spéciales	3,00%	
Essais de percolation		600,00
Essais de sol		600,00
Walterre et RQT		2.500,00

<b>Total HTVA</b>	<b>977.842,61</b>
<b>TVA</b>	<b>205.346,95</b>
<b>Total TVAC</b>	<b>1.183.189,56</b>

**REPARTITION DES SUBSIDES**

DEVELOPPEMENT RURAL	80%	850.000,00	680.000,00
COMMUNE			503.189,56

#### **Annexe 6 : Liste des associations et des activités organisées actuellement et prévues**

Actuellement, la salle n'est utilisée que par le Syndicat d'Initiative, de manière très restreinte. L'objectif est de rendre cette salle accessible à toute association de la commune qui en aurait le besoin d'une salle de grande capacité, comme par exemple :

- Les écoles du territoire
- Le conseil culturel et le centre culturel et touristique, pour l'organisation d'événements culturel divers
- Le syndicat d'initiative
- Les comités des villages
- L'Accueil Temps Libre, pour l'organisation de stages
- Le PCS, pour l'organisation d'activités intergénérationnelles
- Quelques clubs sportifs du territoire, comme par exemple le tennis de table ou le judo

#### **Annexe 7 : Liste des projets de même fonction existant sur la commune**

Plusieurs salles et espaces se situent sur le territoire communal et sont disponibles à la location :

- Salle des fêtes « Joseph PIERRET » à ALLE, rue Dr Théodule Delogne, 2 ;
- Buvette du football de ALLE, rue de Jolémont ;
- Salles des fêtes « Les Magadés » à NAFRAITURE, Place Baron Léon Frédéric, 3 ;
- Salle des fêtes « Salle de valorisation du terroir » à VRESSE, rue Albert Raty, 83 ;
- Salle polyvalente de BOHAN, rue de Mont les Champs ;
- Buvette du football à BOHAN, rue de France ;
- Maison de village à ORCHIMONT, rue Saint-Martin, dont l'extension a été financée dans le cadre de la première opération de développement rural ;
- Maison de village à SUGNY, Place Saint-Martin, 206, dont l'extension a été financée dans le cadre de la première opération de développement rural ;
- Buvette du football à SUGNY, Boulevard Dessus la Ville.

On notera toutefois que le village de Bohan ne dispose pas de ce type d'infrastructure et qu'aucune salle présente sur le territoire communal ne dispose de cette capacité. L'objectif ici est de répondre au besoin d'un maximum d'associations du territoire en créant une salle polyvalente de grande capacité.

- Salle des fêtes « Joseph Pierret » à Alle, rue Docteur Delogne ;
- Salle des fêtes « Les magadés » à Nafraiture, place Henry de la Lindi ;
- Salle des fêtes « valorisation du terroir », rue Albert Raty à Vresse-sur-Semois ;
- Salle polyvalente de l'école de Bohan, rue Mont les Champs ;
- Les trois buvettes du football à Sugny, Alle et Bohan ;
- Maison de village à Orchimont, rue Saint-Martin,
- Maison de village de Sugny, place Paul Dubois, dont l'extension a été financée dans le cadre de la première opération de développement rural.

### **Annexe 8 : [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

*Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.*

*Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.*

#### **A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**

*Le nouveau bâtiment est implanté proche de la limite droite de propriété afin de créer une percée vers la Semois depuis la voirie existante. Le bâtiment est implanté proche de la voirie afin de se trouver en dehors des zones d'aléas d'inondation moyenne et élevée.*

#### **B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :

○ Superficie totale de la parcelle :	<i>6729 m<sup>2</sup></i>
○ Superficie initiale non bâtie sur la parcelle :	<i>5770 m<sup>2</sup></i>
○ Superficie finale non bâtie sur la parcelle :	<i>6124 m<sup>2</sup></i>

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

*Les eaux de pluie des toitures seront récupérées et temporisées à l'aide d'une citerne d'eau de pluie.*

#### **C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

- Exemples de points d'attention :

○ Utilisation des énergies renouvelables : <i>les énergies renouvelables seront favorisées dans la mesure du possible et du budget disponible. Pose de panneaux photovoltaïques.</i>
○ Isolation des bâtiments : <i>respect des normes PEB en vigueur au moment de la rédaction de la fiche.</i>
○ Energie grise et durabilité des matériaux : <i>non défini à ce jour</i>
○ Citerne d'eau de pluie : <i>Les eaux de pluie des toitures seront récupérées et temporisées à l'aide de citernes d'eau de pluie.</i>
○ Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire). <i>respect des normes PEB en vigueur au moment de la rédaction de la fiche.</i>
○ Mise en œuvre de matériaux écologiques : <i>non défini à ce jour</i>
○ Utilisation de techniques innovantes : <i>non défini à ce jour</i>
○ ...

#### **D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

- Exemples de points d'attention :

○ Coûts/m <sup>2</sup> (hors abords) : <i>De l'ordre de 2900€ HTVA/m<sup>2</sup></i>
○ Coûts/personnes impactées : <i>De l'ordre 540€ TTC /hab (2641 hab au sein de la commune)</i>
○ Etudes de différentes alternatives : <i>pas d'études alternatives</i>
○ Analyse coût/bénéfice du projet : <i>Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants et associations locales</i>

**E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

*L'implantation du bâtiment est revue afin de mettre en évidence une percée vers la Semois. De plus l'emprise au sol du nouveau bâtiment est moindre que celle du bâtiment existant.*

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m<sup>2</sup>) : *présence de haies, les haies en mitoyenneté sont conservées. Les arbres présents sont aussi préservés. De plus de nouveaux arbres seront plantés ;*
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) : *Pour l'aménagement des abords, les matériaux perméables sont privilégiés (empierrement, dolomie)*

**F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

*Le projet est accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...)*

**G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

- Exemples de points d'attention :
  - o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. *non défini à ce jour*
  - o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. *non défini à ce jour*
  - o Analyse économique du cycle de vie des bâtiments. *non défini à ce jour*

**H. Intégration du projet dans l'environnement :**

*Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?*

*Impact positif, en effet le projet, de par son implantation et son emprise, laisse plus de place à l'environnement paysager.*

*Impact sur le voisinage ?*

*L'impact sur le voisinage sera positif. En effet une salle existait déjà à cet endroit et le projet permet de proposer une salle et des équipements plus adaptés.*

*Mesures envisagées ? /*

<b>Aménagement de l'église de Bagimont en espace de rencontre</b>	Fiche n° M-P2
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : Bagimont	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Aménagement de l'église de Bagimont en espace de rencontre	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMENAGEMENT DE L'EGLISE DE BAGIMONT EN ESPACE DE RENCONTRE

### 1. Description du projet

Le projet s'inscrit dans une réflexion générale visant à diversifier l'usage des bâtiments religieux, plus spécifiquement utiliser les églises comme lieux de rassemblement. Dans ce cadre, l'aménagement de l'église de Bagimont constitue un projet pilote au niveau communal.

Le projet consiste donc en l'adaptation de l'église de Bagimont afin de diversifier son usage et de permettre en plus des offices religieux de l'utiliser comme maison de village.

Afin de permettre ces différentes occupations, un sas est créé à l'entrée de l'église. Il permet d'y intégrer deux sanitaires (dont un PMR) ainsi qu'un espace vestiaire.

La sacristie peut toujours être utilisée en tant que telle lors des événements religieux et est aménagée afin de pouvoir servir également de cuisine (kitchenette) lors des différents évènements ou encore comme loge pour des représentations culturelles.

Un espace rangement est créé dans la nef afin de pouvoir stocker le mobilier mais également un petit espace bar amovible.

L'espace au-dessus de la sacristie actuelle est aménagé et refermé à l'aide de vitrage afin d'y installer une salle de réunion.

Un point d'attention particulier est porté à la question énergétique :

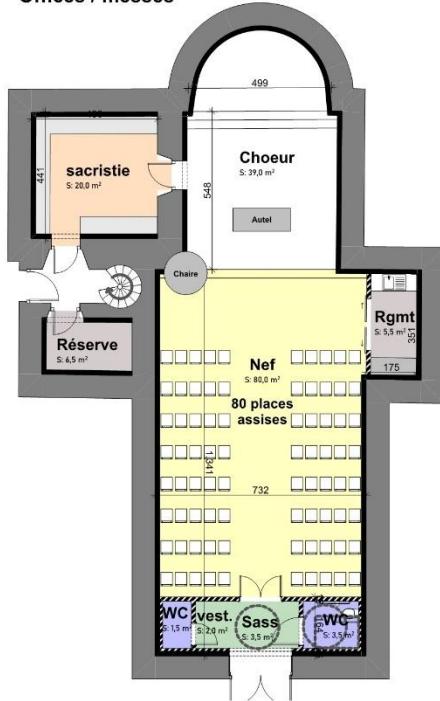
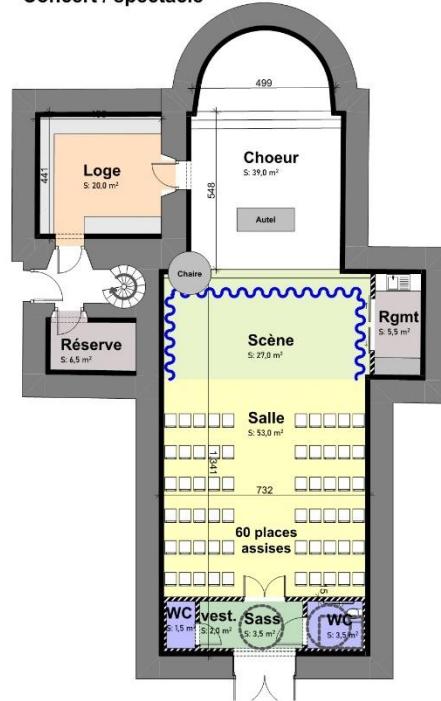
Une Isolation par l'intérieur des murs est prévue, de préférence écologique, ainsi que l'isolation du dessus des voûtes avec placement de plaquettes de pierre pour les colonnes intérieures.

Des panneaux photovoltaïques sont placés en toiture.

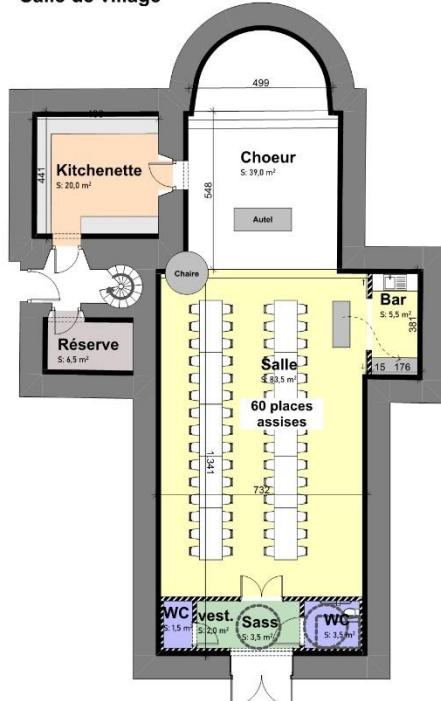
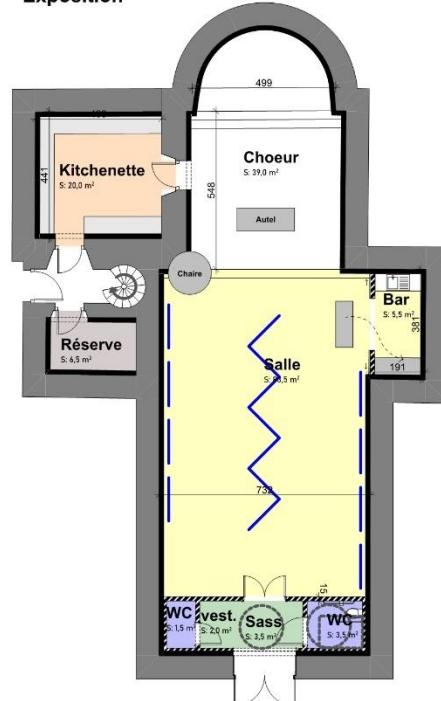
Le projet intègre un nouveau système de chauffage. Il se doit d'être performant et adapté à l'utilisation du bâtiment. Dans l'idéal, il devrait être composé d'un chauffage sol alimenté par une pompe à chaleur. Cette solution permettrait notamment d'éviter que la chaleur ne monte et, de ce fait, permettrait d'éviter de devoir isoler le dessus des voûtes et de perdre leur aspect architectural et patrimonial.

Toutefois, le placement d'un chauffage sol implique le démontage des sols existants pour pouvoir poser de nouvelles chapes. Le carrelage existant pourrait être récupéré et replacé. Toutefois, il existe un risque de destruction d'une partie de ce carrelage lors du démontage. Or, les habitants ont exprimé leur attachement à cet aspect patrimonial.

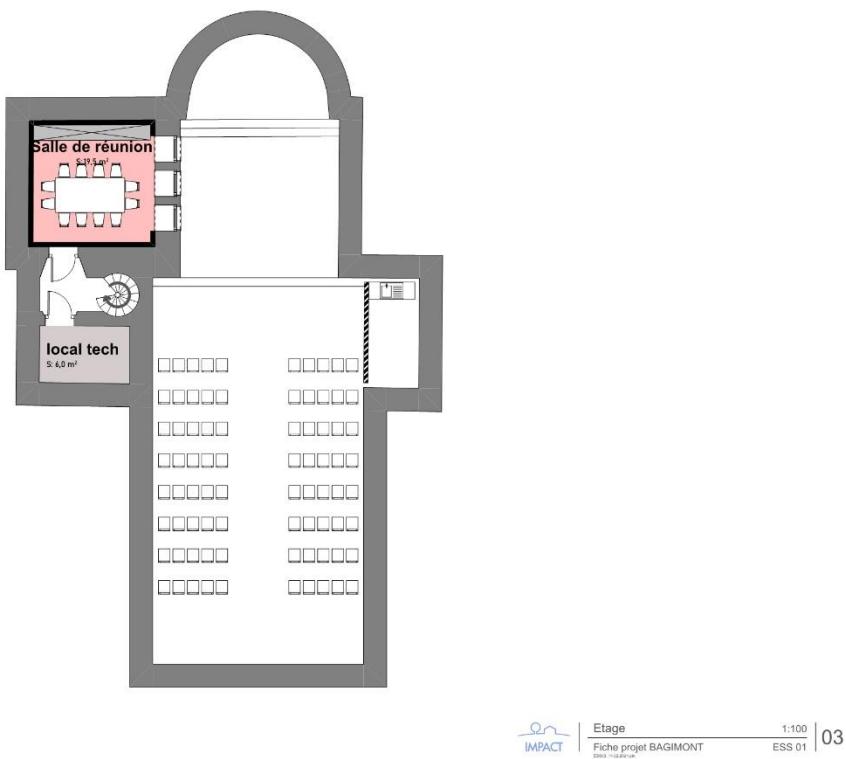
Dès lors, lors de la mise en œuvre du projet, les études techniques devront démontrer la faisabilité de cette réalisation et, le cas échéant, proposer d'autres solutions au niveau du remplacement du système de chauffage pour en améliorer la performance tout en intégrant la préservation du patrimoine.

**Offices / messes****Concert / spectacle**

Rez-de-chaussée | IMPACT | Fiche projet BAGIMONT | 1:100 | ESS 01 | 01

**Salle de village****Exposition**

Rez-de-chaussée | IMPACT | Fiche projet BAGIMONT | 1:100 | ESS 01 | 02



## 2. Justification du projet

Le territoire de Vresse-sur-Semois dispose de quelques salles disponibles à la location, facilitant l'organisation d'animations et d'activités dans la commune. Deux maisons de village ont en effet été rénovées dans le cadre de l'ancien PCDR, mais tous les autres villages, comme Bagimont, n'en possèdent pas.

Quelques événements se déroulent déjà dans la chapelle, avec l'accord préalable de Mr le curé. La volonté est de pouvoir continuer à utiliser la nef afin d'organiser des rencontres entre les habitants du village et de promouvoir les activités culturelles, tout en conservant le rôle de culte de la chapelle et le chœur durant les événements.

Le projet répond donc aux attentes des habitants de Bagimont. Il profitera également à toute la population communale désirant louer une petite salle pour l'organisation d'événements dans un cadre atypique. Cette chapelle représente un élément du patrimoine rural, qu'il est important de préserver. La réhabilitation de l'édifice permet de le valoriser, tout en conservant ses caractéristiques de patrimoine cultuel (vitraux, voûtes, matériaux, etc.)

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

**Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes**

En maintenant et en développant l'offre en activités et infrastructures

Plusieurs effets sont attendus :

- Développer un cadre de vie attractif favorisant l'augmentation de la population
- Favoriser la cohésion sociale et la convivialité
- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations
- Augmenter l'attractivité du territoire encourageant ainsi l'installation de nouveaux habitants
- Mettre en valeur le patrimoine communal

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : lutter contre les immeubles inoccupés et / ou insalubres ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Échanges favorisés entre les habitants – Dynamique villageoise – Rencontre et cohésion sociale
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★ Réutilisation du patrimoine local pour une affectation collective
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Revenus liés à la location de l'église pour l'organisation d'événements

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :  
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

**5. Localisation et statut**

- **Localisation** : Bagimont- Rue d'Hiver
- **Statut de propriété** : Propriété communale
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural avec périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique en surimpression

**6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Évêché
- **Sources de financement** : RW – Développement rural

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a classé le projet comme prioritaire, à réaliser dans les trois ans, vu son caractère exemplatif au niveau des nouveaux usages des bâtiments religieux et vu sa réponse proportionnée aux besoins énoncés par les habitants.

### État du dossier

Une réunion a eu lieu entre la Fabrique d'église, le Collège communal et le comité du village afin de s'accorder sur les objectifs du projet et les possibilités de mise en œuvre.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Démolitions diverses pour remises aux normes électriques et respect des normes incendies.

Dépose des sols afin de pouvoir faire passer les différentes décharges et alimentation en eau ainsi que les nouveaux câblages électriques.

Dépiquetage des enduits existants, réparations des fissures et nouvel enduit de finition + peintures.

Fondations et gros œuvre pour création du sas d'entrée et des sanitaires ;

Aménagement du sas d'entrée et sanitaires.

Cloisons pour fermeture de l'espace bar et rangement.

Isolation par l'intérieur des murs et isolation du dessus des voûtes avec placement de plaquettes de pierre pour les colonnes intérieures.

Finitions intérieures + mobilier fixe.

Equipement des sanitaires.

### Planification

- Désignation d'un auteur de projet
- Démarches administratives
- Réalisation des travaux

### Démarches administratives à réaliser

Autorisation nécessaire aux travaux à obtenir (permis).

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Une convention sera rédigée entre la Commune, l'évêché et les différents utilisateurs de l'espace afin de cadrer les droits et les devoirs de chacun.

## 8. Estimation globale du coût

Estimation des travaux :

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Travaux et aménagements	332.374,54 €	DGARNE-DDR
Honoraires	54.864,31 €	Catégorie 1 – Bâtiments de services - 80 % (plafond à 680.000 €)
<b>Total HTVA</b>	<b>387.268,85 €</b>	
TVA (21 %)	81.326,46 €	
<b>Total TTC</b>	<b>468.595,31 €</b>	Solde pris en charge par la commune

**Projet rémunérateur : Non**

**Répartition des coûts :**

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
468.595,31 €	374.876,25 €	93.719,06 €

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat :

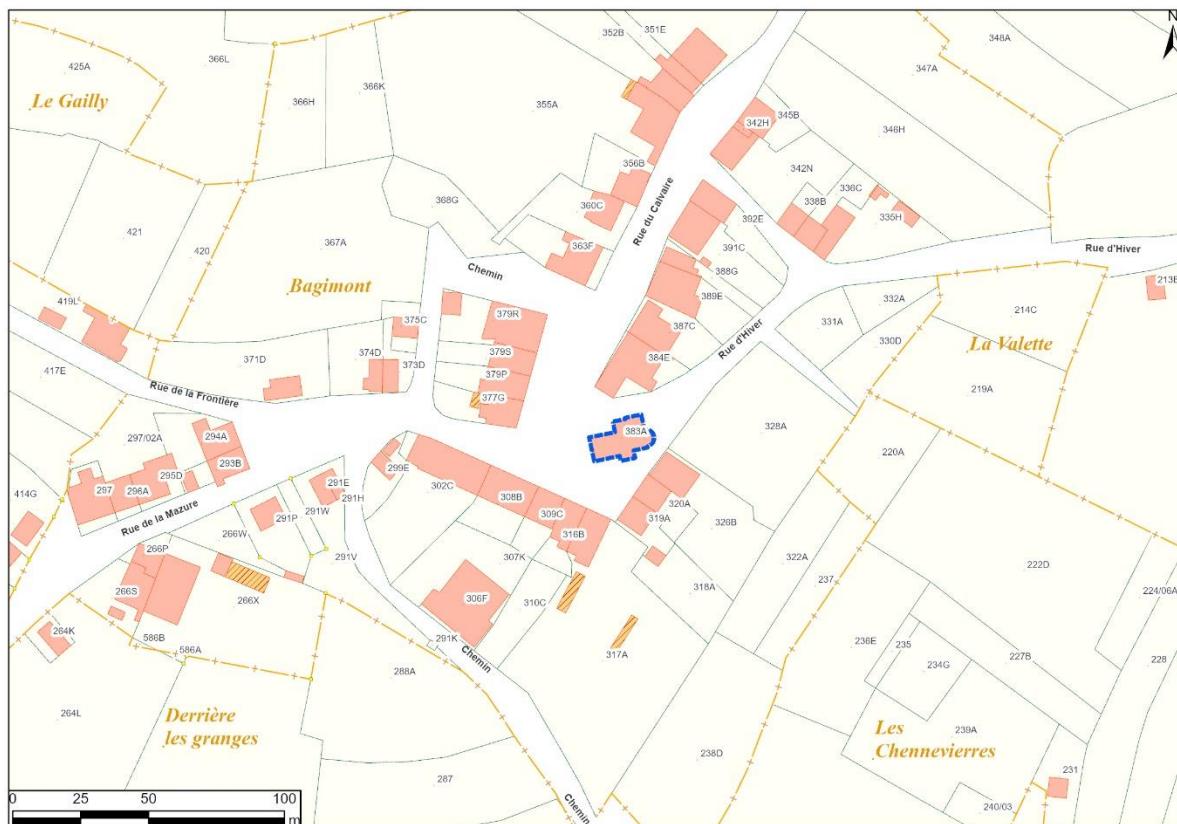
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Utilisation de l'église hors offices religieux	1 x par semaine	Calendrier d'occupation
Variété des utilisateurs	5 différents /an	Calendrier d'occupation

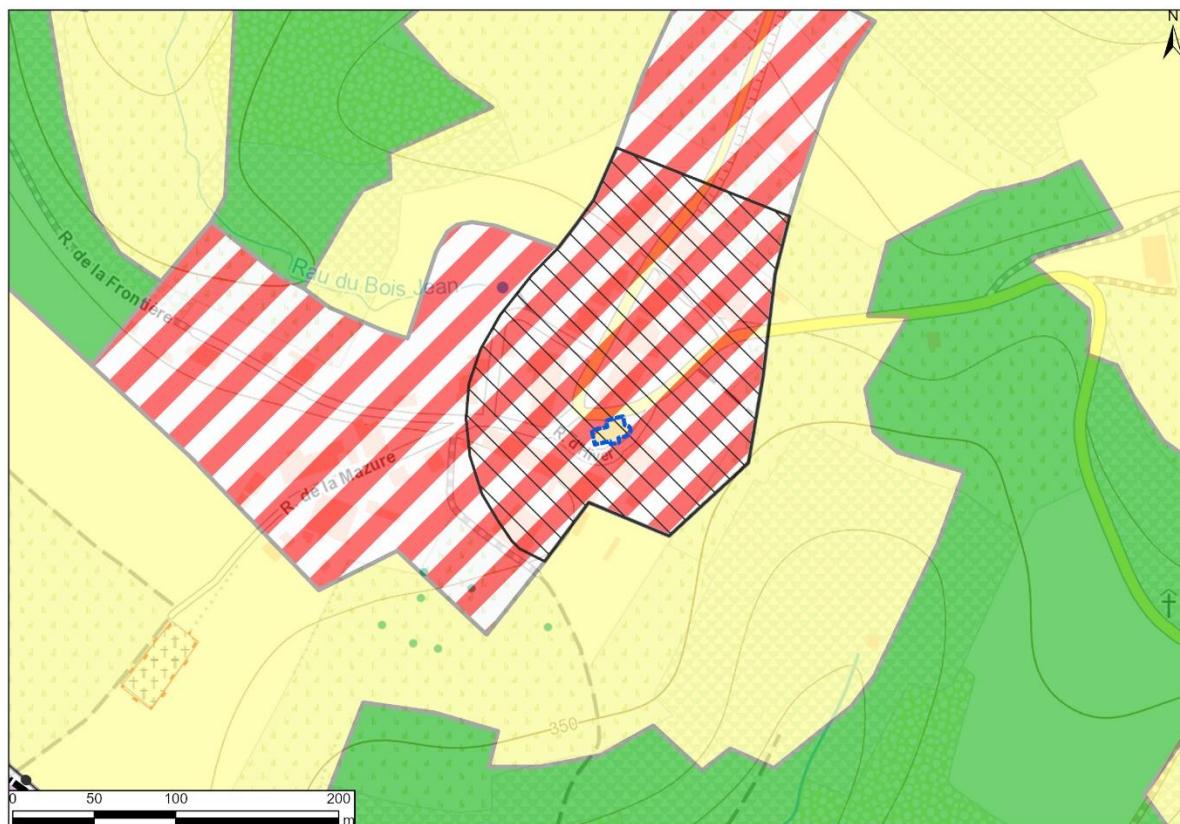
## 10. Annexes

1. Plan de situation
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
3. Dossier photographique
4. Etat des lieux
5. Estimation détaillée
6. Liste des associations et des activités organisées actuellement et prévues
7. Liste des projets de même fonction existant sur la commune
8. Notice évolutive

### Annexe 1 : Plan de situation

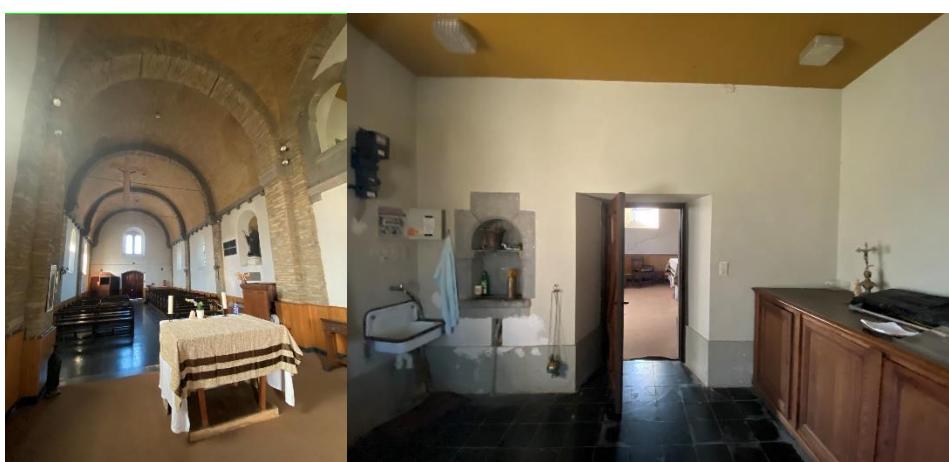


**Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral**

**Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur**

**Annexe 3 : Reportage photographique**



**Annexe 4 : Etat des lieux**

**Annexe 5 : Estimation détaillée**

Intitulé du poste	Montant
<b>RECAPITULATIF DES POSTES</b>	
<b><u>Préparation de chantier</u></b>	<b>1 840,00</b>
Etat des lieux	
Installation de chantier	
<b><u>Démolitions</u></b>	<b>10 236,63</b>
Dépose escalier hélicoïdal	
Dépose plancher sacristie	
Dépose plancher clocher	
Dépictage mur sacristie	
Dépictage mur sacristie étage	
Dépose carrelage sacristie	
Dépose carrelage sass /wc	
Dépose carrelage Nef	
Dépose lambris	
Réparations fissures	
Dépose électrique	
Dépose seuil pierre bleue entrée	
Dépose porte d'entrée	
Dépose porte sacristie	
<b><u>G0</u></b>	<b>22 817,04</b>
Terrassement sanitaires	
Fondations sanitaires	
Dalle sanitaires	
Terrassement pour nouvelle dalle	
Dalle	
Seuil entrée	
Egouttage	
<b><u>Revêtements des murs</u></b>	<b>58 963,16</b>
Isolation murs église	
Isolation murs sacristie	
Isolation murs salle de réunion	
Isolation murs réserve	
Isolation projetée comble voutes église	
Isolation plafond salle de réunion	
Plâtre sur maçonnerie anciennes	

Plâtre sur isolant  
 Plâtre plafond sacristie et salle de réunion  
 Faïences sanitaires  
 Faïences cuisine  
 Plaquettes de brique

**Revêtements de sol** **27 040,35**

Chape isolante  
 Chape flottante  
 Nouveau carrelage  
 Plinthes  
 sol Chœur  
 Sol salle de réunion

**Menuiserie intérieure** **86 773,60**

Porte d'entrée  
 Porte REI30 cuisine  
 Porte WC PMR  
 Porte sas  
 Cloison local rangement  
 Cloison boite sanitaire/entrée 1 face  
 Cloison boite sanitaire/entrée 2 faces  
 plancher salle de réunion  
 plancher clocher  
 Plancher boite sanitaire/entrée  
 escalier hélicoïdal salle de réunion  
 Fenêtres salle de réunion  
 Lambris  
 faux-planfond REI30 cuisine  
 faux-planfond REI30 réunion  
 faux-planfond REI30 sass vestiaire WC PMR

**Mobilier** **37 500,00**

Cuisine industrielle (20 m<sup>2</sup>)  
 Mobilier évier Bar  
 Meuble Bar amovible

**Sanitaire** **5 991,50**

Raccordement sanitaires WC/cuisine  
 WC PMR  
 Lave-main PMR  
 Petit Equipment (poubelle, miroir, savon, papier wc,

serviette, table à langer,...)

<b><u>Chauffage</u></b>	<b>28 450,00</b>
Chauffage sol	
Pompe à chaleur	
<b><u>Electricité</u></b>	<b>40 405,00</b>
Remplacement compteur	
Coffret	
Tableau divisionnaire	
remise aux normes	
Nouveaux luminaires	
Incendie	
Panneaux photovoltaïque 40 panneaux 430WC	
<b><u>Peinture</u></b>	<b>12 357,27</b>
primaire	
peinture 2 couches	
<b>TOTAL HTVA</b>	<b>332 374,54</b>

#### NON compris dans l'estimation

Aménagement des abords

### CALCUL DES FRAIS

#### Honoraires

Auteur de projet	%	12,00%	39 884,95
Relevé détaillé du bâtiment	fft	5 500,00	5 500,00
Etude stabilité	%	1,10%	3 656,12
Etude techniques spéciales	%	1,40%	4 653,24
Coordination sécurité santé	fft	1 200,00	1 200,00

<b>Total HTVA</b>	<b>387 268,85</b>
<b>TVA</b>	<b>81 326,46</b>

<b>Total TVAC</b>	<b>468 595,31</b>
-------------------	-------------------

**Annexe 6 : Liste des associations et des activités organisées actuellement et prévues**

Actuellement, l'église n'est utilisée que par le comité de village de Bagimont. En effet, celle-ci est encore totalement sacrée, mais une entente est installée entre le comité et la fabrique d'église concernant l'organisation de petites rencontres villageoises.

Avec une désacralisation partielle, ce bâtiment pourra être occupé par d'autres types d'événements :

- Rencontres villageoises diverses : comités ou simples groupements des habitants du territoire communal (principalement de Bagimont, Sugny et Pussemange).
- Centre culturel et touristique pour l'organisation de petits événements culturels tels que des concerts ou encore des expositions.
- Organisation de réunions et conférences.
- Occupation du culte : les différents offices actuellement tenues le seront toujours.

Le cadre atypique et patrimonial de cet édifice va le rendre attractif pour la tenue de divers événements.

**Annexe 7 : Liste des projets de même fonction existant sur la commune**

Plusieurs salles et espaces se situent sur le territoire communal et sont disponibles à la location :

- Salle des fêtes « Joseph Pierret » à Alle, rue Docteur Delogne ;
- Salle des fêtes « Les magadés » à Nafraire, place Henry de la Lindi ;
- Salle des fêtes « valorisation du terroir », rue Albert Raty à Vresse-sur-Semois ;
- Salle polyvalente de l'école de Bohan, rue Mont les Champs ;
- Les trois buvettes du football à Sugny, Alle et Bohan ;
- Maison de village à Orchimont, rue Saint-Martin, dont l'extension a été financée dans le cadre de la première opération de développement rural.
- Maison de village de Sugny, place Paul Dubois, dont l'extension a été financée dans le cadre de la première opération de développement rural.

On notera toutefois que le village de Bagimont ne dispose pas de ce type d'infrastructure.

**Annexe 8 : [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

*Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.*

*Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.*

**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)****B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
  - o Superficie totale de la parcelle : **248 m<sup>2</sup>**
  - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : **248 m<sup>2</sup>**
  - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : **248 m<sup>2</sup>**
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
  - o Outil de dimensionnement disponible sur :  
<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
  - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune »  
<http://lampsdpw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
  - o Mesures envisagées :  
*Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...*

**C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

- Exemples de points d'attention :
  - o Utilisation des énergies renouvelables : *les énergies renouvelables seront favorisées dans la mesure du possible et du budget disponible. Des panneaux photovoltaïques sont prévus.*
  - o Isolation des bâtiments : *Conformément à l'article 10 du Décret PEB du 28/11/2013, les exigences PEB ne sont pas applicables au bâtiment ou à l'unité suivante : Bâtiment ou unité PEB servant de lieu de culte. Une isolation intérieure du bâtiment est prévue (voir descriptif des travaux)*
  - o Energie grise et durabilité des matériaux : *non défini à ce jour*
  - o Citerne d'eau de pluie : *le projet ne modifie pas la gestion des eaux de pluies.*
  - o Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : *non défini à ce jour*
  - o Mise en œuvre de matériaux écologiques : *non défini à ce jour*
  - o Utilisation de techniques innovantes : *non défini à ce jour*

#### D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :
  - o Coûts/m<sup>2</sup> : *1889€ HTVA/m<sup>2</sup>*
  - o Coûts/personnes impactées : *177€ TTC/hab (2641 hab au sein de la commune)*
  - o Etudes de différentes alternatives : *pas d'études alternatives*
  - o Analyse coût/bénéfice du projet : *Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants*

#### E. Mesures en faveur de la biodiversité :

*Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? le projet consiste uniquement en la transformation intérieure du bâtiment.*

*Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Sans objet*

*Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ? Sans objet*

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m<sup>2</sup>) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ... *Sans objet*
- Quels sont les mesures prises pour leur protection ? *Sans objet*
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m<sup>2</sup>) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...  
*Sans objet*
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) : *Sans objet*

#### F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

*Le projet est accessible par tous (PMR), seule la mezzanine au-dessus de l'entrée du bâtiment est accessible via un escalier.*

*Un WC accessible aux PMR est prévu.*

#### G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
  - o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. *non défini à ce jour*
  - o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. *non défini à ce jour*
  - o Analyse économique du cycle de vie des bâtiments. *non défini à ce jour*

**H. Intégration du projet dans l'environnement :**

*Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ? le projet consiste uniquement en la transformation intérieure du bâtiment.*

*Impact sur le voisinage ?*

*L'impact sur le voisinage sera positif. Demande des citoyens*

*Mesures envisagées ? /*

<b>Création d'un espace dédié à la pratique médicale à Vresse-sur-Semois</b>	Fiche n° M-P3
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un espace dédié à la pratique médicale à Vresse-sur-Semois	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UN ESPACE DÉDIÉ À LA PRATIQUE MÉDICALE À VRESSE-SUR-SEMOIS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à aménager un espace destiné à accueillir une équipe médicale et paramédicale à Vresse-sur-Semois qui se partagerait les horaires d'ouverture de la semaine et pourrait couvrir un maximum de plages horaires grâce à des présences alternées.

Ce lieu aménagé et dédié à la pratique médicale serait considéré comme le point de chute des médecins pratiquant sur la commune. Un local sera aménagé afin d'accueillir un ou deux médecins.

Un service de mobilité médicale doit également être mis en place. En effet, cela répondra au besoin d'itinérance, vu l'isolement géographique de certains villages, en créant un service communal amenant les patients des villages sans moyen de locomotion vers le médecin ou le poste médical de garde.

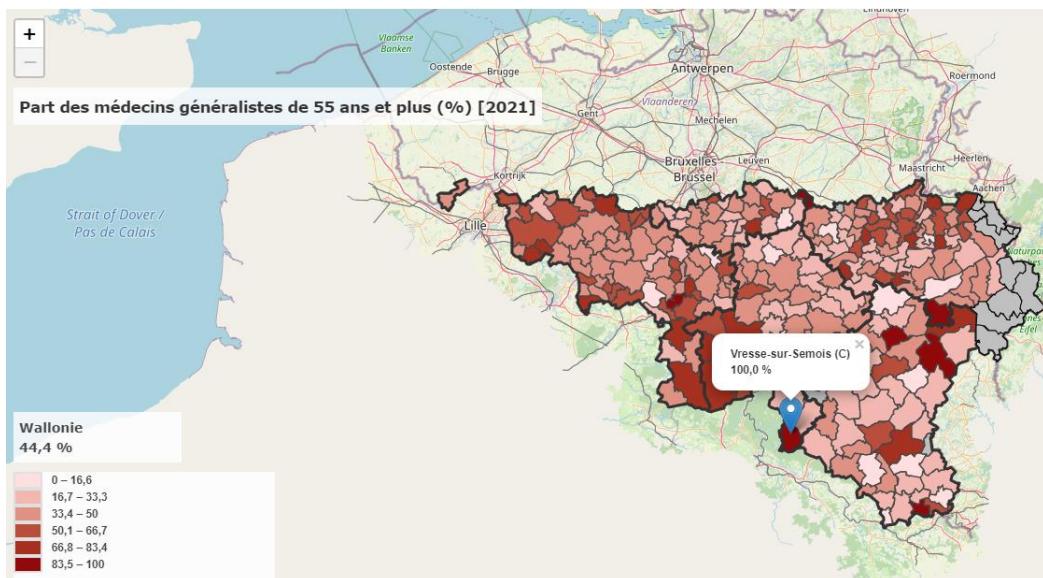
L'aménagement du local nécessite d'acheter du matériel médical pour recevoir les patients dans des conditions optimales, d'installer un téléphone fixe et mobile ainsi que du matériel informatique, d'investir dans un véhicule de fonction et de prévoir un budget nettoyage.

### 2. Justification du projet

Au vu des différents constats issus de l'analyse du territoire ou au niveau des consultations, un besoin important est ressorti concernant l'accès aux soins de santé.

En effet, la santé publique est peu accessible à Vresse-sur-Semois, particulièrement pour les personnes âgées et pour les touristes durant l'été. Permettre l'accès aux soins de santé de première ligne à tous est donc une priorité pour les habitants de la commune de Vresse-sur-Semois.

Il reste actuellement trois médecins actifs sur la commune, dont deux sont proches de la retraite.



Source : Walstat

La population de Vresse-sur-Semois présente la moyenne d'âge la plus élevée de Wallonie, ce qui signifie qu'une part de la commune est constituée de personnes vieillissantes. Cette partie de la population nécessite davantage de soins, de visites à domicile, et d'accès aux services paramédicaux. Dans ce contexte il est nécessaire de mettre en place des solutions locales aux soins de santé sur le territoire communal pour les années à venir.

**3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations**

En accroissant l'accès aux services de santé

Plusieurs effets sont attendus :

- Mettre en place les conditions pour assurer une médecine de proximité sur la commune
- Assurer à la population vieillissante les soins de santé nécessaires
- Avoir une offre de soins pour les visiteurs (touristes, mouvements de jeunesse, etc.)

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : développer l'attractivité de la Commune à l'installation de nouveaux médecins ; amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Sentiment de sécurité développé chez les habitants ; accès aux services de santé
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★ Réduction des trajets pour l'accès aux soins
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Retombées liées à l'attractivité du territoire

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☺ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



### **Objectif 3 : Bonne santé et bien-être**

**Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.**

## **5. Localisation et statut**

- **Localisation** : Dans le bâtiment de la Boissellerie sur l'Espace Cognaut à Vresse-sur-Semois
- **Statut de propriété** : Propriété communale
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat

## **6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet** : Commune de Vresse-sur-Semois
- **Partenaires** : Région Wallonne, Maison médicale de Bièvre, « Santé Ardenne » (Province de Luxembourg)
- **Sources de financement** : Union européenne, Région wallonne, Province

## **7. Programme de réalisation**

### **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Lors des consultations et réunions organisées dans le cadre du PCDR, de nombreux citoyens ont exprimé leur préoccupation et craintes sur l'avenir des services médicaux sur la commune, notamment pour la part la plus âgée de la population. Un projet de facilitation d'accès à des services médicaux est considéré comme prioritaire et a été classé en lot 1.

### **État du dossier**

La Commune possède deux locaux à Vresse-sur-Semois qui pourraient accueillir les permanences de médecins. Au sein d'un local de l'espace Cognaut à Vresse-sur-Semois, un psychologue de la maison médicale de Bièvre propose des consultations aux habitants de la commune tous les vendredis. Il y a également eu un projet pluridisciplinaire de la clinique du poids sur l'obésité et la collaboration a bien fonctionné entre Bièvre et Vresse-sur-Semois. Une demande a été faite afin d'intégrer d'autres prestataires pour les tranches horaires libres dans ce même local.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon a lancé un appel à projets qui se terminait fin septembre pour améliorer, créer et développer des maisons médicales dans les zones rurales. Dans ce cadre, la Commune, accompagnée de la FRW et de l'auteur de programme, a rencontré la maison médicale de Bièvre le 15 septembre 2023 afin de discuter d'une potentielle collaboration. Toutefois, les difficultés liées au recrutement de médecins dans les zones rurales ne permettent pas de créer de partenariat avec Bièvre dans l'état actuel des choses.

La Commune de Vresse-sur-Semois restera attentive aux potentiels appels à projets qui seront lancés, notamment par la Région wallonne, afin de trouver des subventions lui permettant d'aménager les locaux en espaces dédiés à la pratique médicale.

En parallèle, des contacts sont en cours avec l'association « Santé Ardenne », afin de réfléchir à la problématique du territoire avec les différents acteurs de terrain.

### **Programme des travaux et/ou aménagements**

Aménagement des locaux dans le bâtiment de la Boissellerie à Vresse-sur-Semois.

Achat d'un véhicule de fonction.

### **Planification**

Réalisation des travaux et aménagement du local.

### **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Mettre en place des actions permettant d'attirer de nouveaux médecins sur la commune.

## **8. Estimation globale du coût**

Estimation des travaux :

Détails par coûts	Montant
Aménagement du local (rafraîchissement, mobilier, etc.)	30.000 €
Achat de matériel téléphonique et informatique	7.500 €
Véhicule de fonction	40.000 €
<b>Total HTVA</b>	<b>77.500 €</b>
<b>TVA (21 %)</b>	<b>16.275 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>93.775 €</b>

Projet rémunérateur : oui

Répartition des coûts :

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
93.775 €	/	93.775 €

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création d'un espace médical	1	Commune de Vresse-sur-Semois

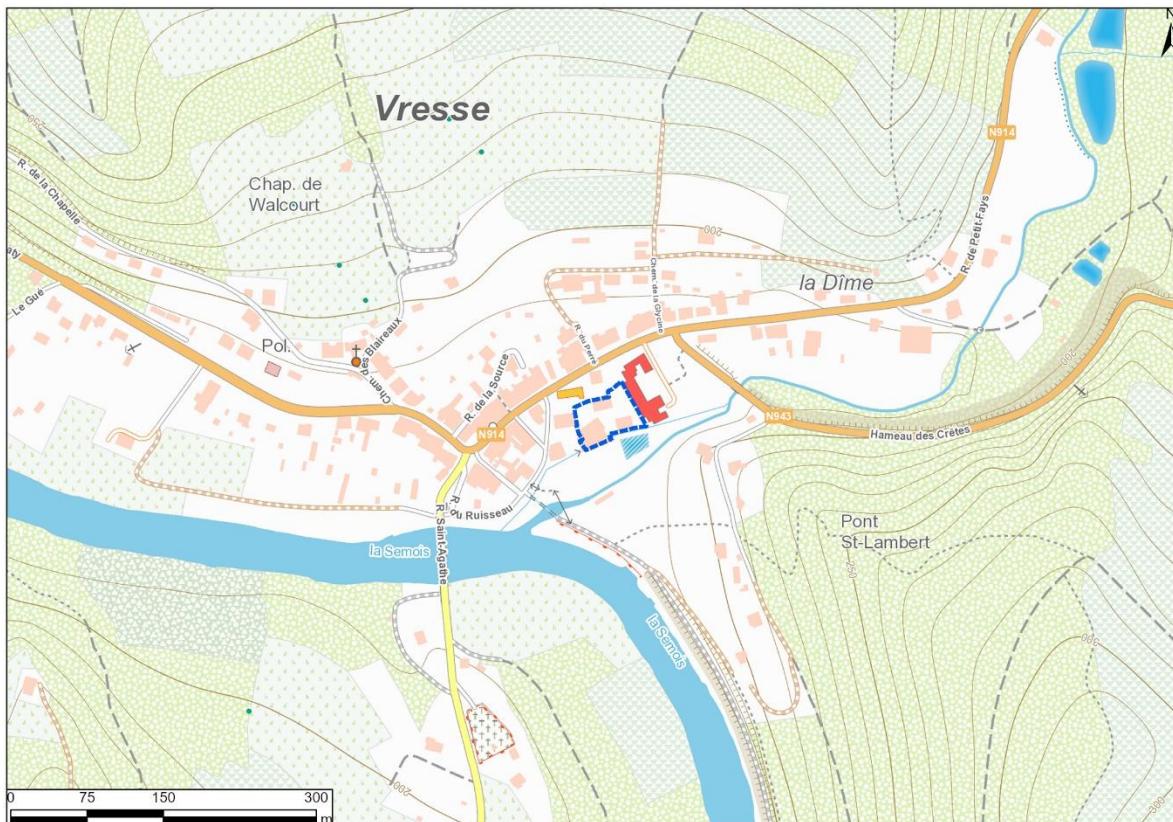
**Indicateur de résultat :**

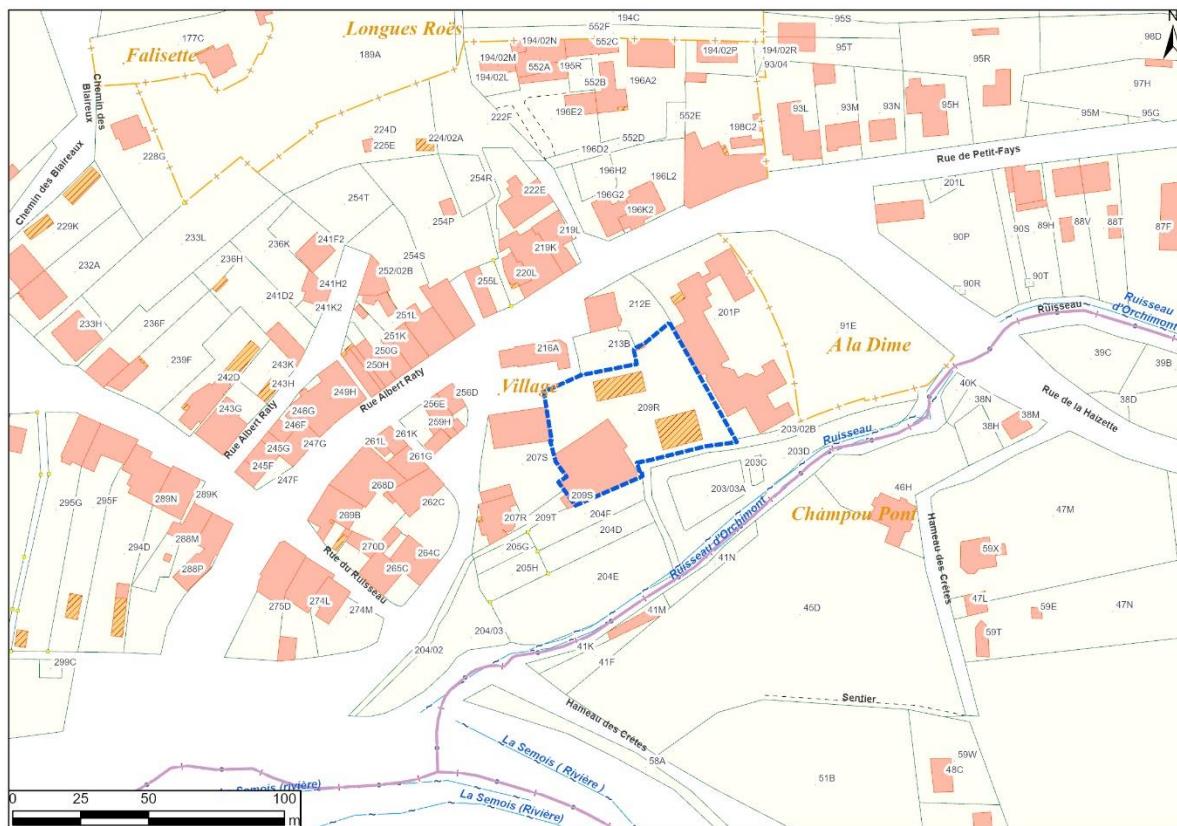
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de permanences par des spécialistes	1 X par semaine	Commune de Vresse-sur-Semois
Nombre de permanences par des généralistes	2 jours par semaine	Commune de Vresse-sur-Semois

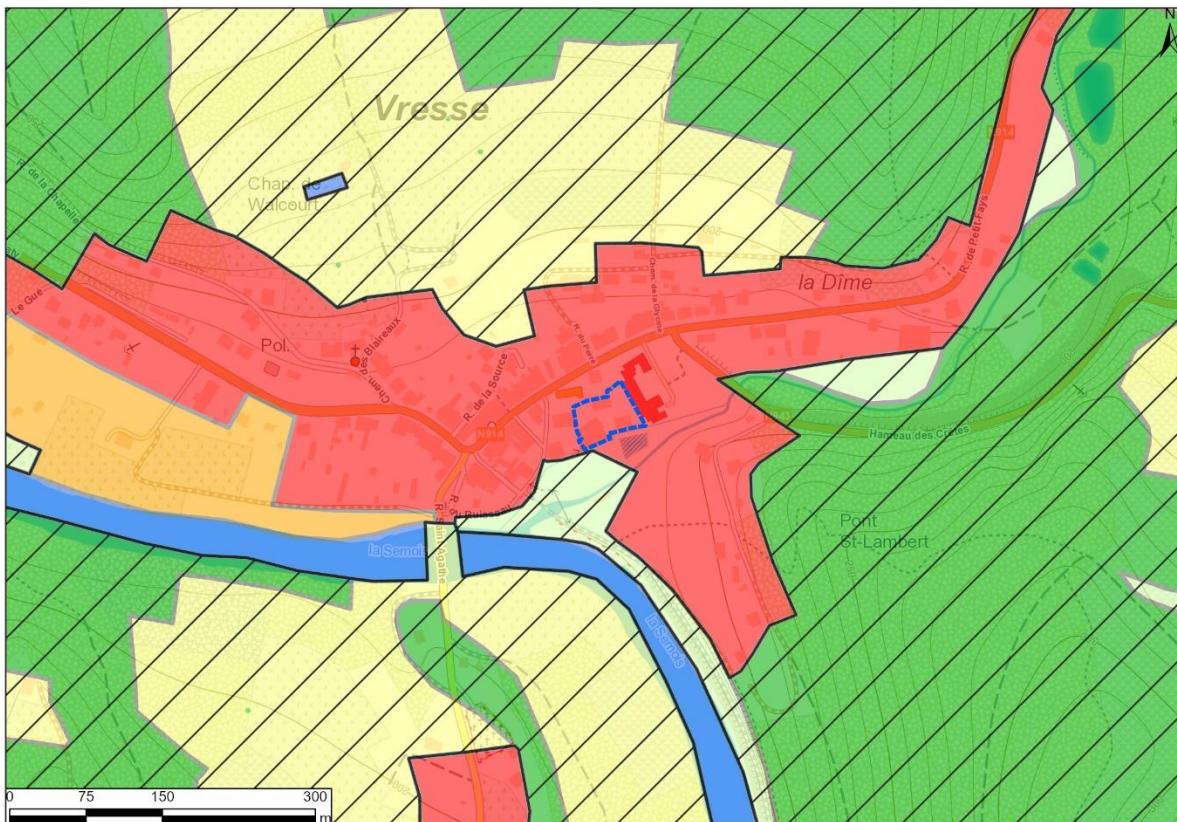
## 10. Annexes

1. Plan de situation
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
3. Dossier photographique
4. Etat des lieux
5. Notice évolutive
6. Projets de même fonction

### Annexe 1 : Plan de situation



**Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral**

**Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur**

**Annexe 3 : Reportage photographique et Annexe 4 : Etat des lieux**



**Annexe 5 - [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

*Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.*

*Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.*

**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**

*Il s'agit d'un aménagement intérieur et de mobilier ainsi que d'un véhicule de fonction. Il n'y a donc aucune incidence d'un point de vue de la résilience locale et de la transition*

**B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

— Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : ..... m<sup>2</sup>
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : ..... m<sup>2</sup>
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : ..... m<sup>2</sup>

— Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Outil de dimensionnement disponible sur :
- Mesures envisagées :  
*Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...*

**C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

— Exemples de points d'attention :

- Utilisation des énergies renouvelables
- Isolation des bâtiments
- Energie grise et durabilité des matériaux
- Citerne d'eau de pluie
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)
- Mise en œuvre de matériaux écologiques
- Utilisation de techniques innovantes
- ...

**D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

— Exemples de points d'attention :

- Coûts/m<sup>2</sup>
- Coûts/personnes impactées
- Etudes de différentes alternatives
- Analyse coût/bénéfice du projet
- ....

**E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

~~Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?~~

~~Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?~~

~~Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?~~

— ~~Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m<sup>2</sup>) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...~~

— ~~Quels sont les mesures prises pour leur protection ?~~

— ~~Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m<sup>2</sup>) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...~~

— ~~Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :~~

- ~~Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...)~~
- ~~Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazon, ...)~~
- ~~Verdissement vertical sur les façades~~
- ~~Toiture végétalisée~~
- ~~...~~

#### **F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

~~Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...)?~~

~~Quels sont les aménagements prévus ?~~

~~Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?~~

~~Le projet a-t'il été analysé sous le prisme du genre ?~~

#### **G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

— ~~Exemples de points d'attention :~~

- ~~Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale~~
- ~~Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales~~
- ~~Analyse économique du cycle de vie des bâtiments~~
- ~~...~~

#### **H. Intégration du projet dans l'environnement :**

~~Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?~~

~~Impact sur le voisinage ?~~

~~Mesures envisagées ?~~

**Annexe 6 : Projets de même fonction**

Néant. Il n'existe aucun projet du même type sur le territoire communal, d'où le besoin urgent identifié par les habitants.

<b>Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics</b>	Fiche n° M-P4
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : Territoire communal	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à utiliser les toitures des bâtiments communaux pour installer des panneaux photovoltaïques.

Le projet se fera en plusieurs étapes :

- Étude et analyse de la faisabilité ;
- Programmation envisagée ;
- Placement des panneaux photovoltaïques.

Différents bâtiments publics (communaux) ont été identifiés, en ciblant les priorités sur les différentes implantations scolaires :

#### Alle-sur-Semois

- Arsenal des pompiers.
- Ecole maternelle.
- Ecole primaire.
- Poste.
- Salle des fêtes.

#### Bohan

- Ecole maternelle et primaire.
- Salle des fêtes.

#### Laforêt

- Ecole.

#### Nafraiture

- Ecole maternelle.
- Ecole primaire.
- Logement Guillaume.
- Salle.

#### Orchimont

- Salle de village.
- Ancienne salle.

#### Sugny

- Salle des fêtes.

#### Vresse-sur-Semois

- Hall voirie.

## 2. Justification du projet

La Commune de Vresse-sur-Semois est déjà engagée dans une dynamique énergétique, à travers son adhésion à la Convention des Maires et la mise en œuvre d'un Plan Énergie Climat à l'échelle de l'arrondissement de Dinant. Un Guichet de l'énergie se tient également tous les mois, offrant aux citoyens des conseils et astuces durables à adopter au quotidien.

La poursuite d'actions en faveur de l'énergie et l'autonomie énergétique reste toutefois un enjeu majeur pour les Vressois et a été développé à maintes reprises en séances de CLDR.

Le prix de l'énergie lié à la conjoncture est un moteur important dans la volonté de développer des alternatives de production sur le territoire communal, qui soient tenables pour l'environnement et profitent au portefeuille des citoyens.

Le projet répond en outre à la stratégie du PCDR qui vise à soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales. Le territoire de Vresse-sur-Semois abonde en effet de ressources valorisables énergétiquement, que le projet va valoriser dans sa mise en œuvre.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales</b>
En améliorant le cadre de vie et en valorisant les ressources locales et énergétiques

Plusieurs effets sont attendus :

- Réduire la dépendance de la commune aux énergies extérieures
- Favoriser l'utilisation des ressources locales
- Préserver la biodiversité

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Accompagner 30 propriétaires privés de petites parcelles forestières dans la valorisation de leurs biens d'ici 2025 ;
- **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale (PnAM)** : Valorisation des petites forêts privées.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	∅
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Production d'énergie verte et renouvelable
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Économies réalisées grâce à la production locale d'énergie

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ∅ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



##### Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable :

**Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.** Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique.



##### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.** Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.



##### Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :

**Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions** – Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques.

## 5. Localisation et statut

Village	Type de bâtiment	Rue	n°	Propriété	Plan de secteur
Alle-sur-Semois	Arsenal (pompier)	Rue La Ringe	25	Communale	Habitat
Alle-sur-Semois	École maternelle	Rue du Chant du rôt	23	Communale	Habitat
Alle-sur-Semois	École Primaire	Rue Théodule Delogne	1	Communale	Habitat
Alle-sur-Semois	Poste	Rue Théodule Delogne	1	Communale	Habitat
Alle-sur-Semois	Salle des fêtes	Rue Théodule Delogne	3	Communale	Habitat
Bohan	École maternelle et primaire	Rue de la Seigneurie	50	Communale	Habitat
Bohan	Salle des fêtes	Rue de la Seigneurie	50	Communale	Habitat
Laforet	École	Rue du Pont de Claines	1	Communale	Habitat
Nafraiture	École maternelle	Rue Sainte-Anne	14	Communale	Habitat à caractère rural
Nafraiture	École Primaire	Rue Sainte-Anne	10	Communale	Habitat à caractère rural
Nafraiture	Logement Guillaume	Rue Sainte-Anne	12	Communale	Habitat à caractère rural
Nafraiture	Salle	Place Baron Léon Frédéric	3	Communale	Habitat à caractère rural
Orchimont	Salle	Rue St Martin		Communale	Habitat à caractère rural
Orchimont	Salle ancienne	Rue de la Semois	36	Communale	Habitat à caractère rural
Sugny	Salle des fêtes	Place St Martin	204	Communale	Habitat à caractère rural
Vresse-sur-Semois	Hall voirie	Rue de Petit-Fays	104	Communale	Habitat

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune (agent POLLEC)
- **Partenaires :** ADL
- **Sources de financement :** UREBA, appels à projet spécifiques

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a classé ce projet comme étant prioritaire et à réaliser dans les trois années à venir, vu l'importance de mener à bien des projets énergétiques exemplaires afin de s'inscrire dans la transition énergétique et réduire la facture pour la Commune.

### État du dossier

Un technicien POLLEC est engagé à l'administration communale depuis début 2024.

Un inventaire des bâtiments communaux susceptibles de recevoir les panneaux a été réalisé.

Différents projets de placement de panneaux photovoltaïques sont envisagés :

- Site de l'administration communale regroupant les bâtiments administratifs, le bâtiment Cognaut, le Centre d'interprétation, la crèche, le CPAS et la salle de la Glycine.
- Eglise de Bagimont (voir fiche M-1.02).

### **Programme des travaux et/ou aménagements**

Placement des panneaux photovoltaïques.

### **Planification**

Possibilité de réaliser le projet en plusieurs phases.

### **Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Sans objet.

## **8. Estimation globale du coût**

### **Estimation des travaux :**

L'estimation des travaux se base sur la pose d'une moyenne de 30 panneaux par bâtiment.

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Travaux et aménagements	480.000 €	UREBA
<b>Total HTVA</b>	<b>480.000 €</b>	Appels à projets spécifiques
<b>TVA (21 %)</b>	<b>100.800 €</b>	
<b>Total TTC</b>	<b>580.800 €</b>	Solde pris en charge par la commune

### **Projet rémunérateur : non**

### **Répartition des coûts :**

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
580.800 €	/	580.800 €

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de bâtiments équipés	En moyenne 5 par an	PV de réception des travaux et de mise en service

### Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Électricité produite	180 kWc <sup>1</sup>	Relevé des compteurs

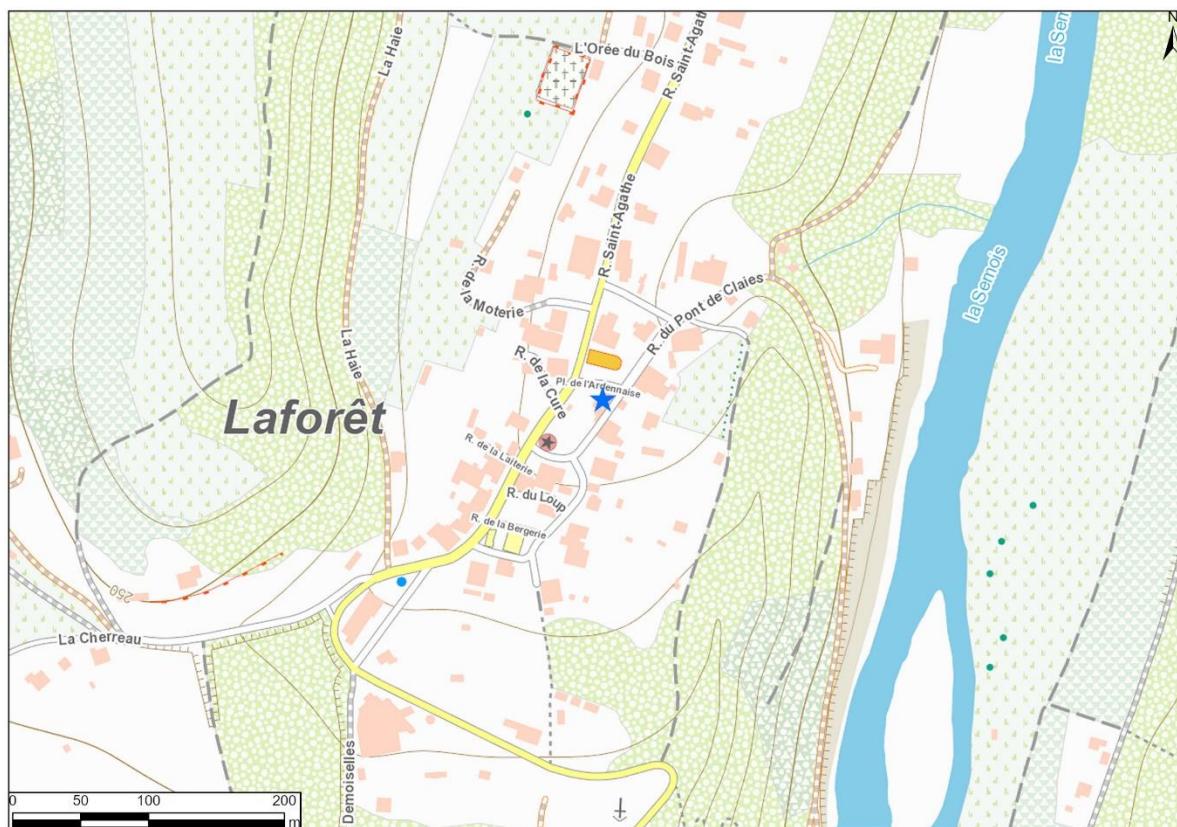
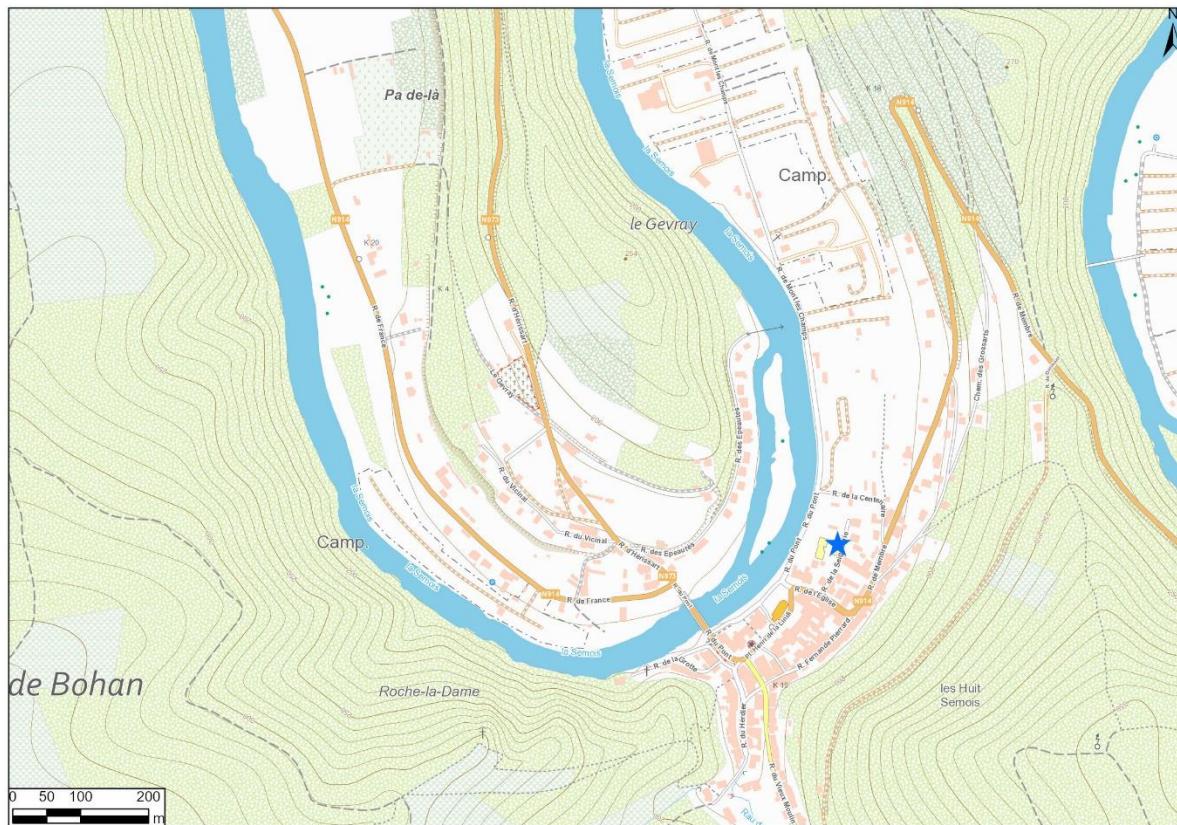
<sup>1</sup> Production envisagée par panneau solaire 430 Wc (watt-crête). Le projet peut viser le placement de 480 panneaux, soit une production de 206.400 Wc, soit 206,4 kWc (kilowatt-crête). La production dépendant des conditions d'ensoleillement, de température et de qualité de l'air, il s'agit toutefois là d'un maximum théorique.

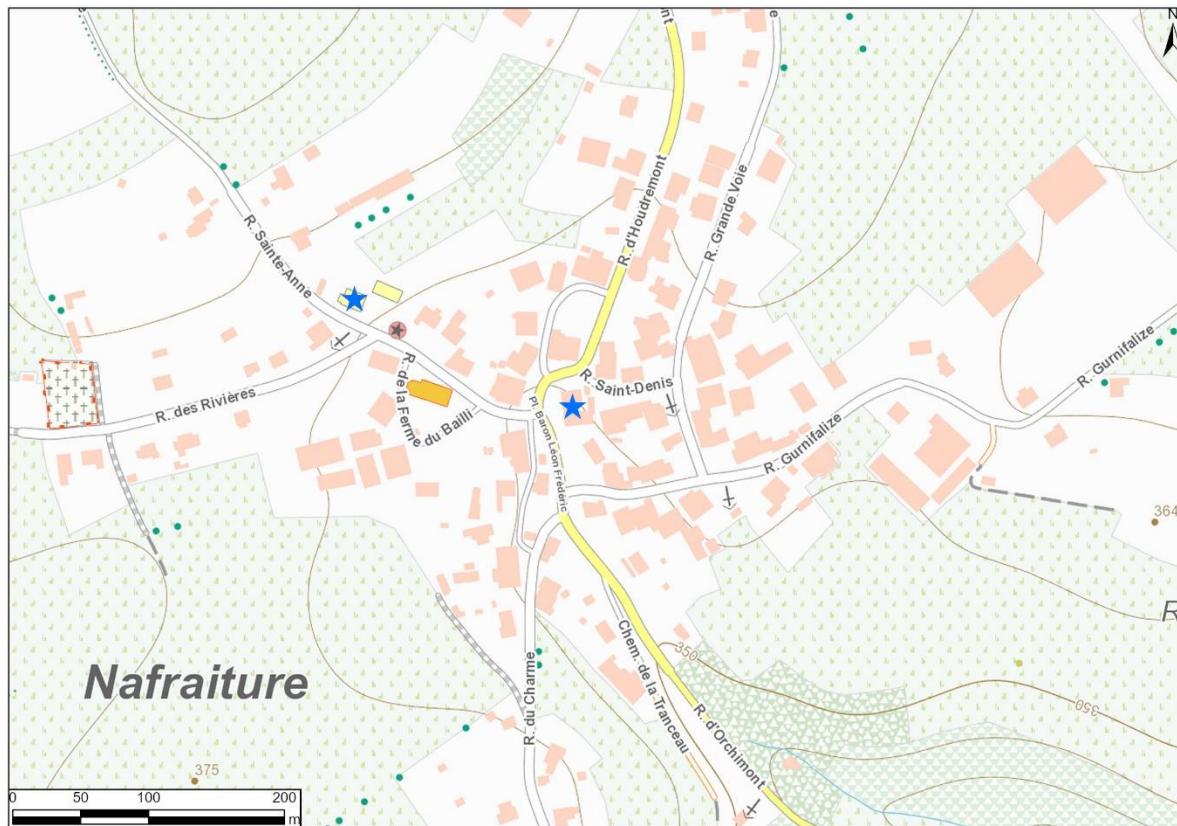
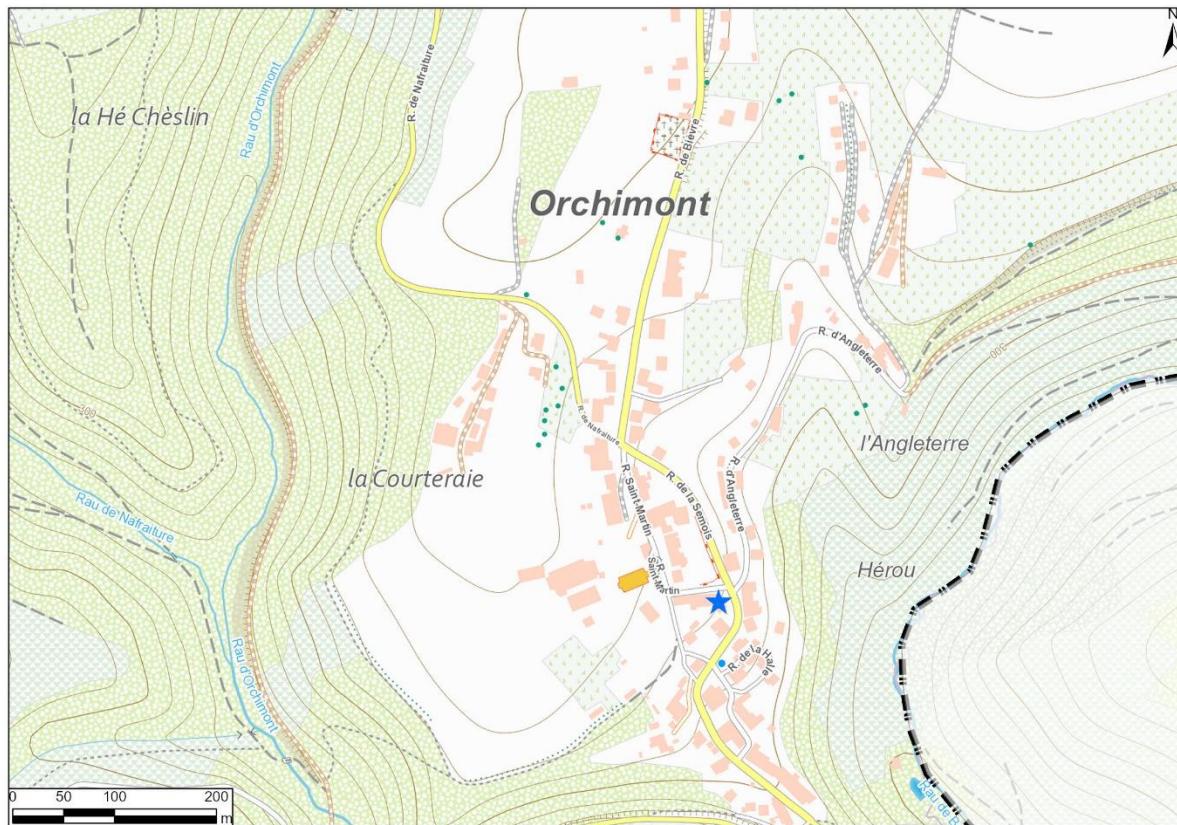
## Annexes

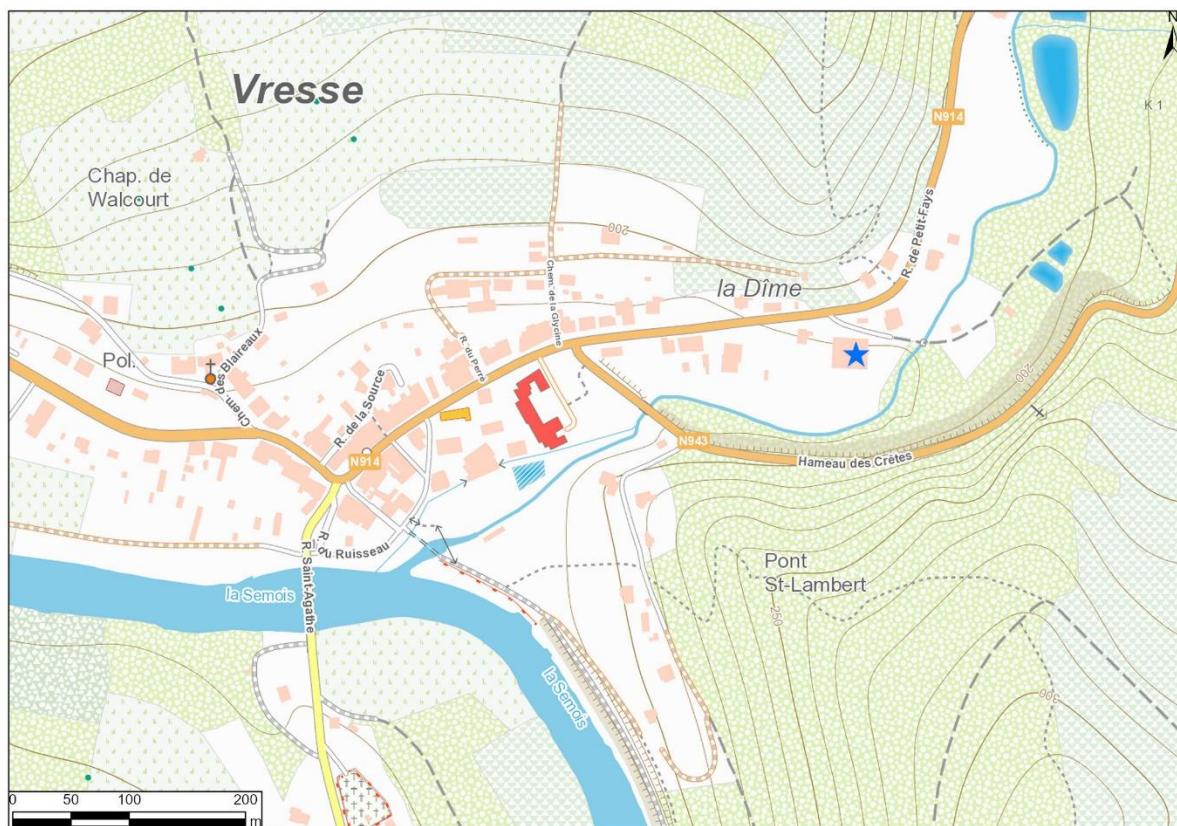
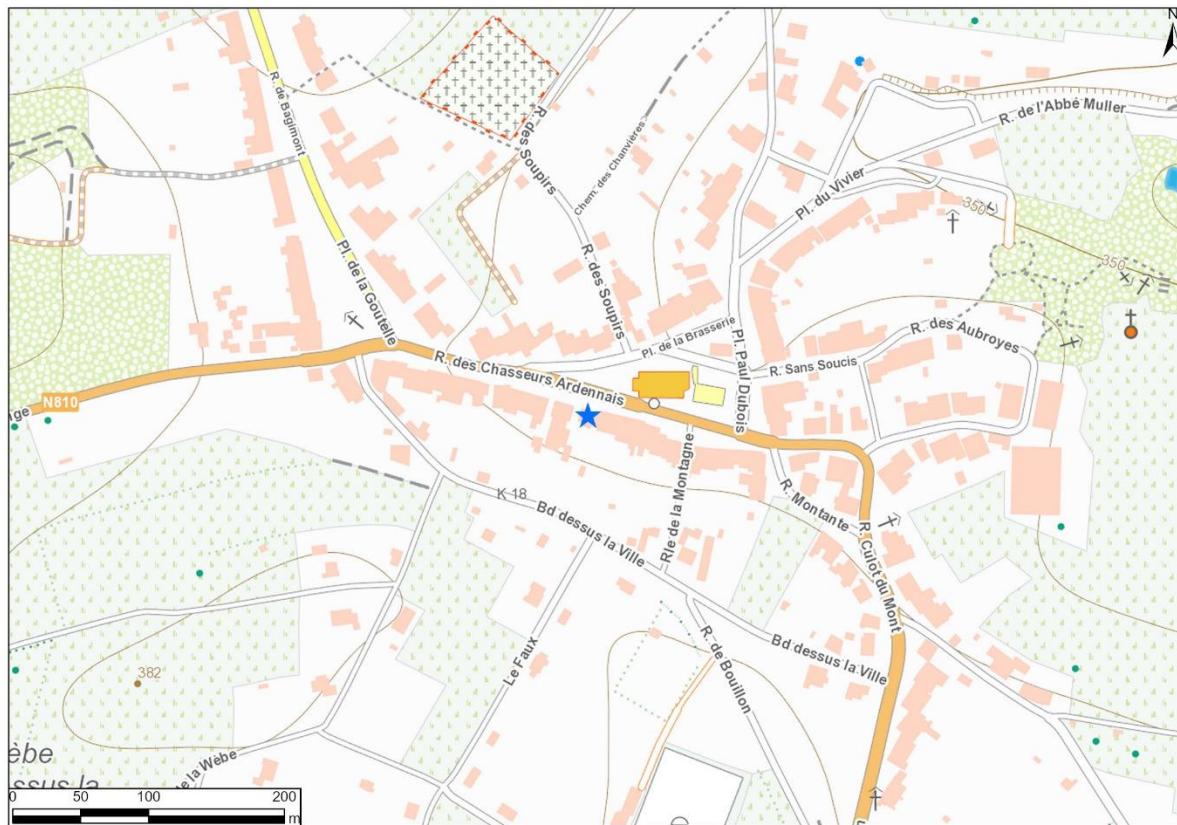
1. Plan de situation
  2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
  3. Dossier photographique
  4. Etat des lieux
  5. Notice évolutive
  6. Projets de même fonction

## Annexe 1 : Plan de situation



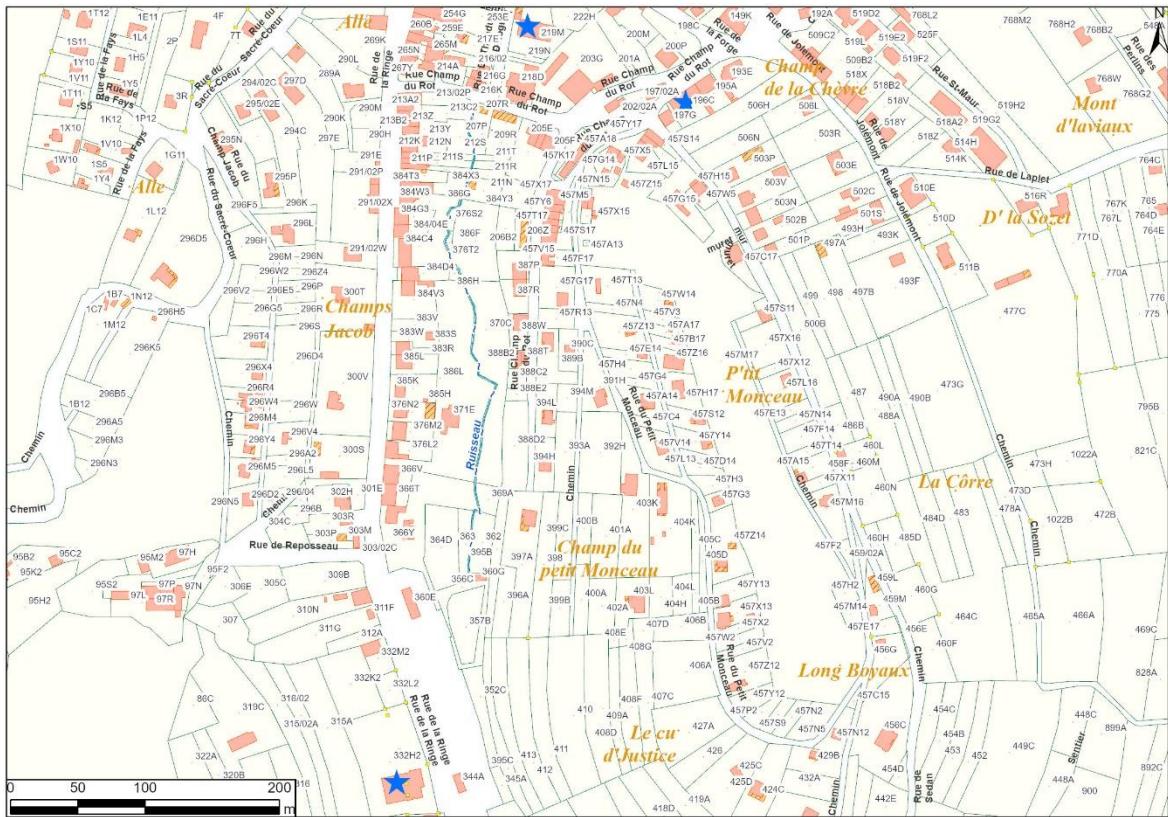




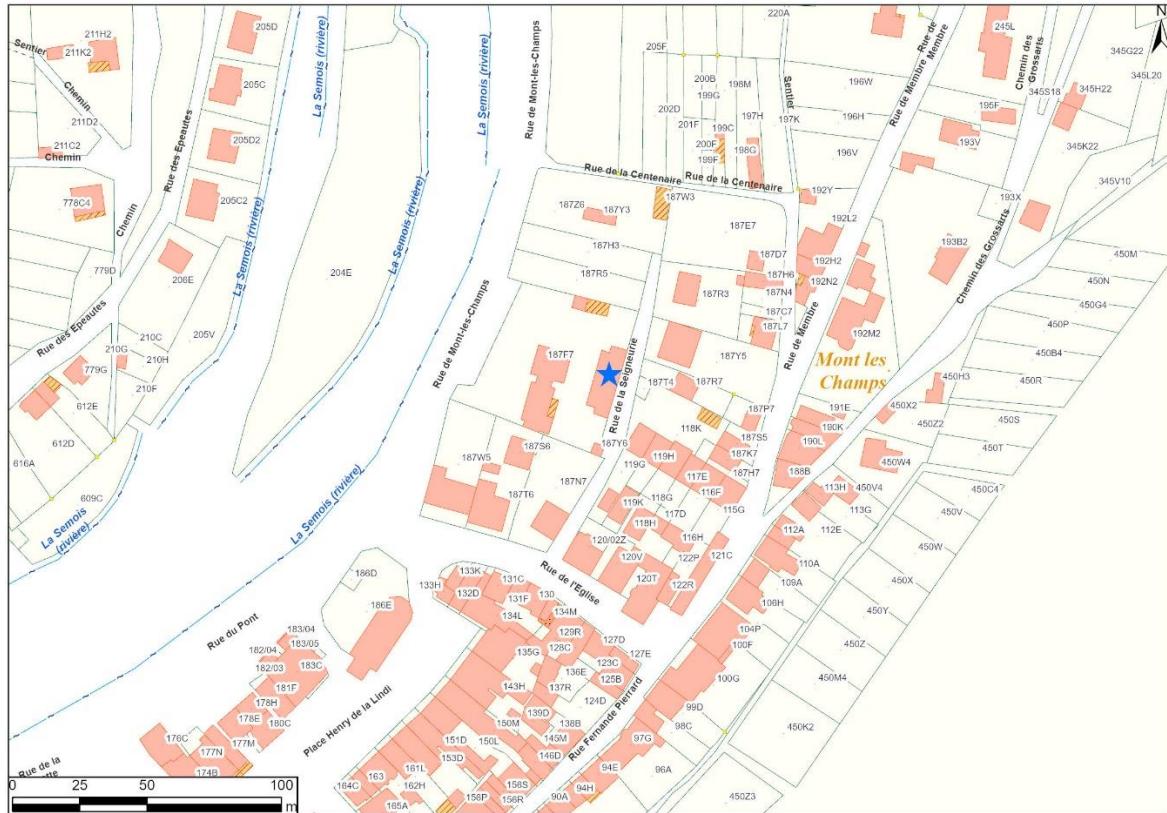


## Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral

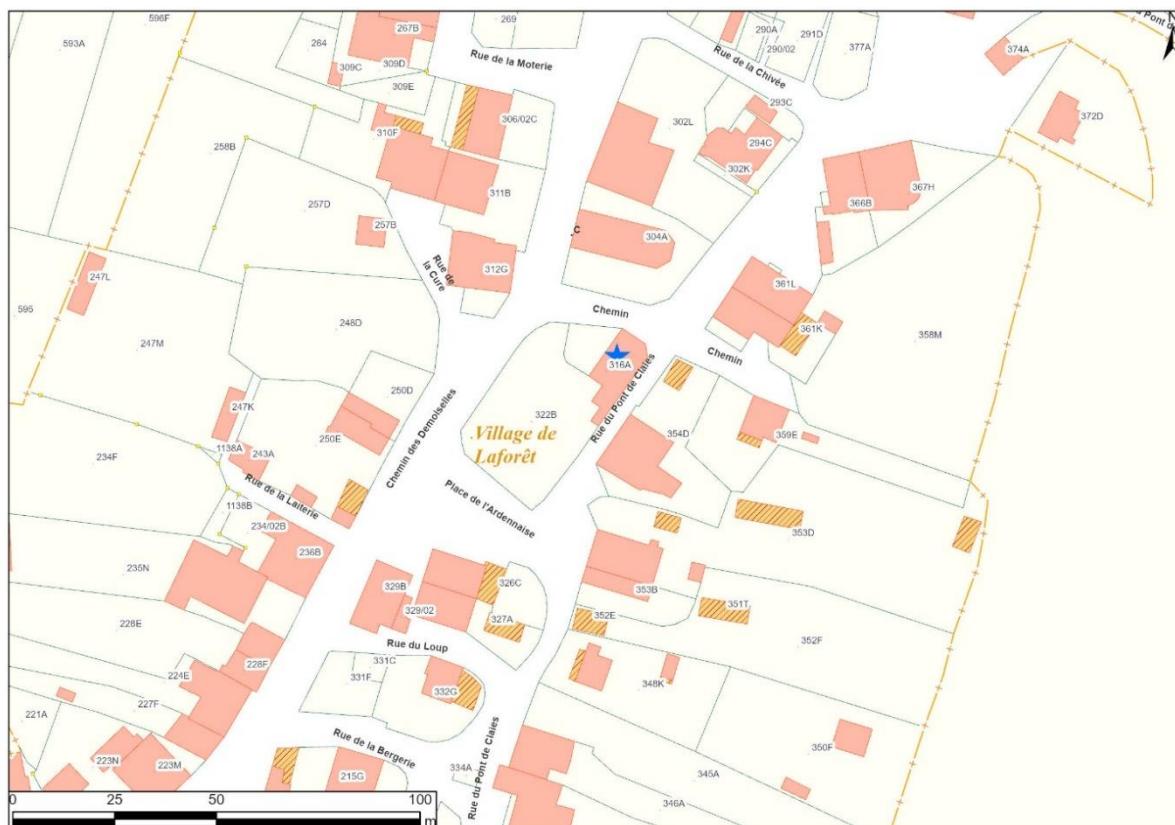
## Alle



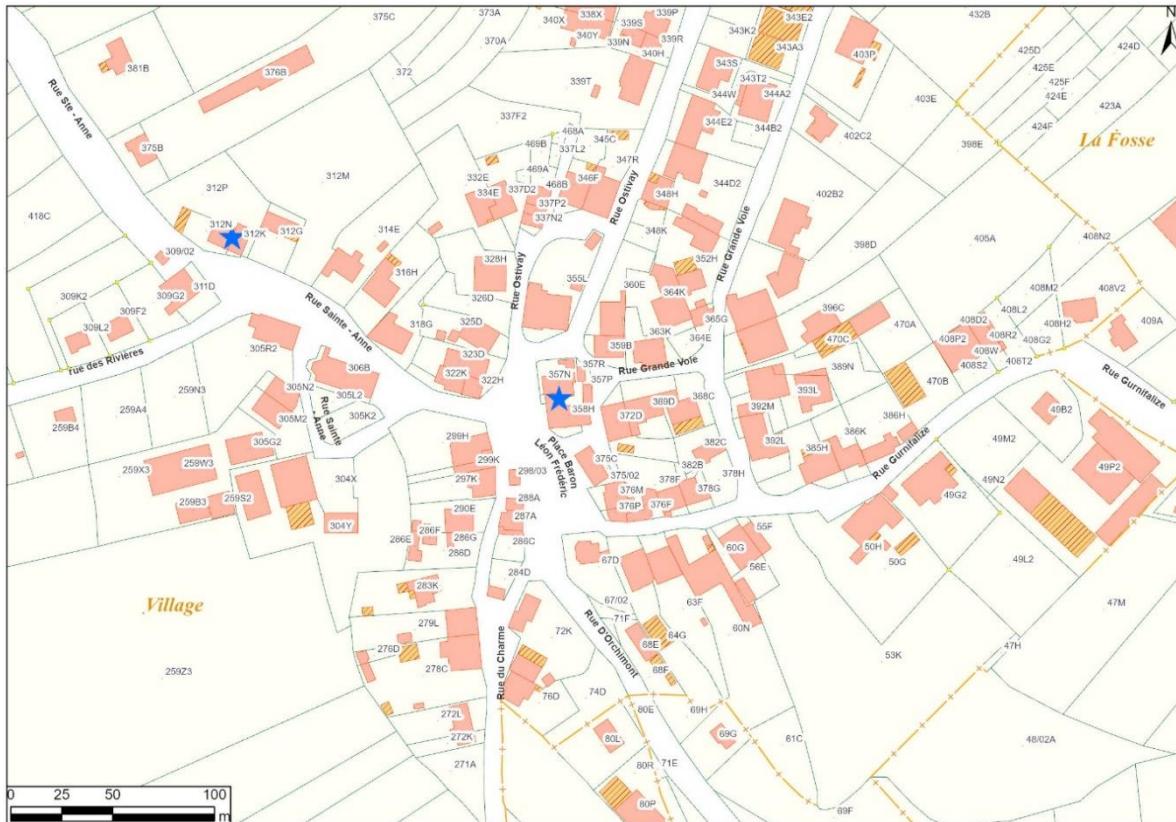
# Bohan



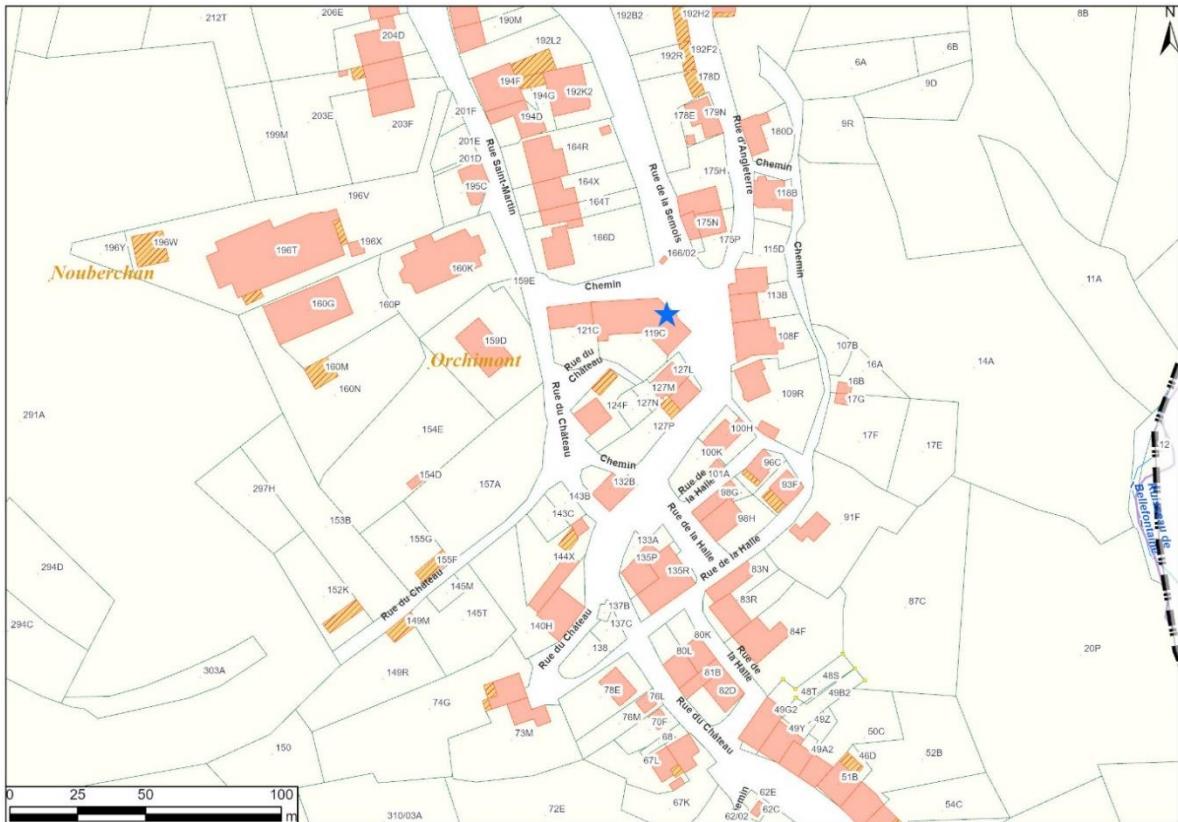
Laforêt



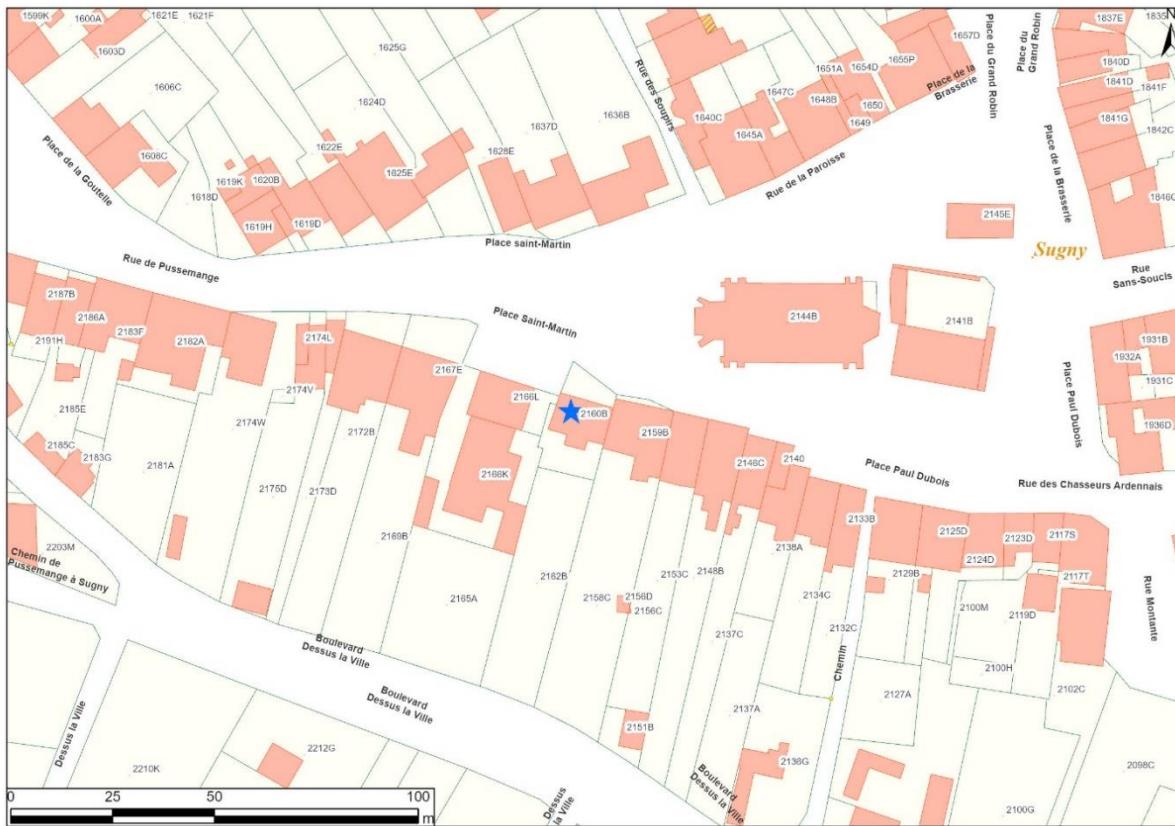
## Nafraiture



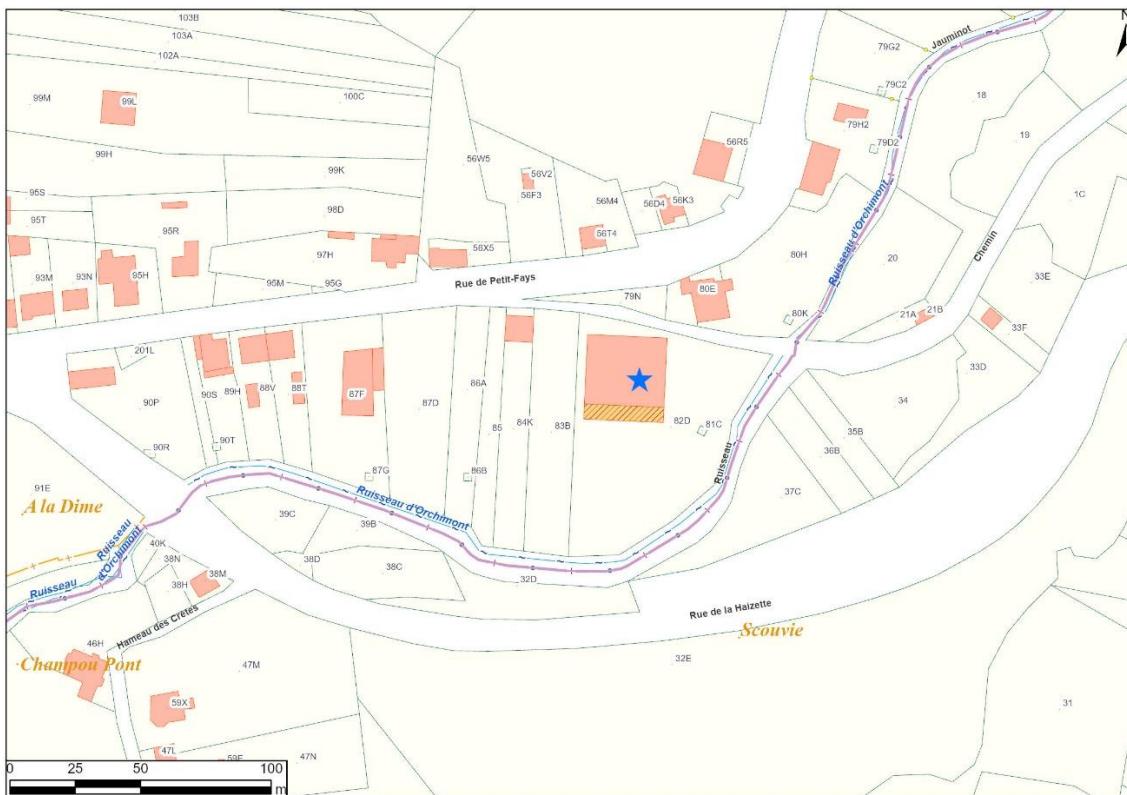
## Orchimont

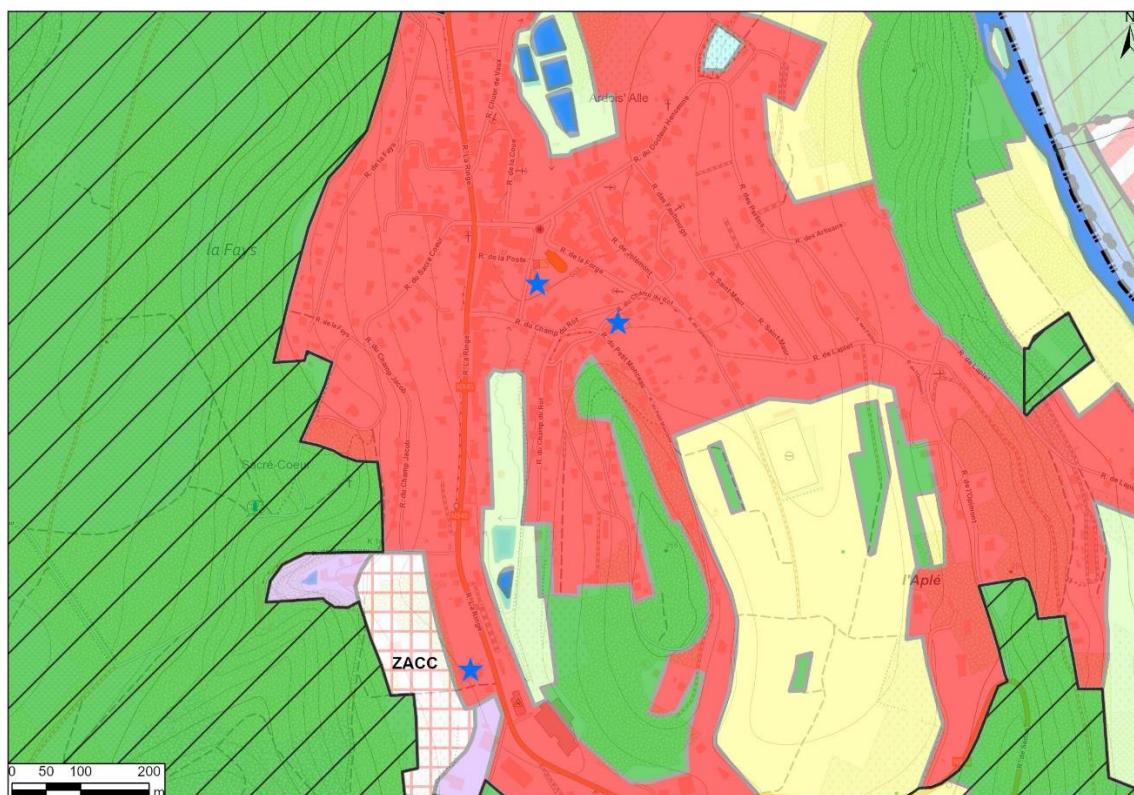


# Sugny



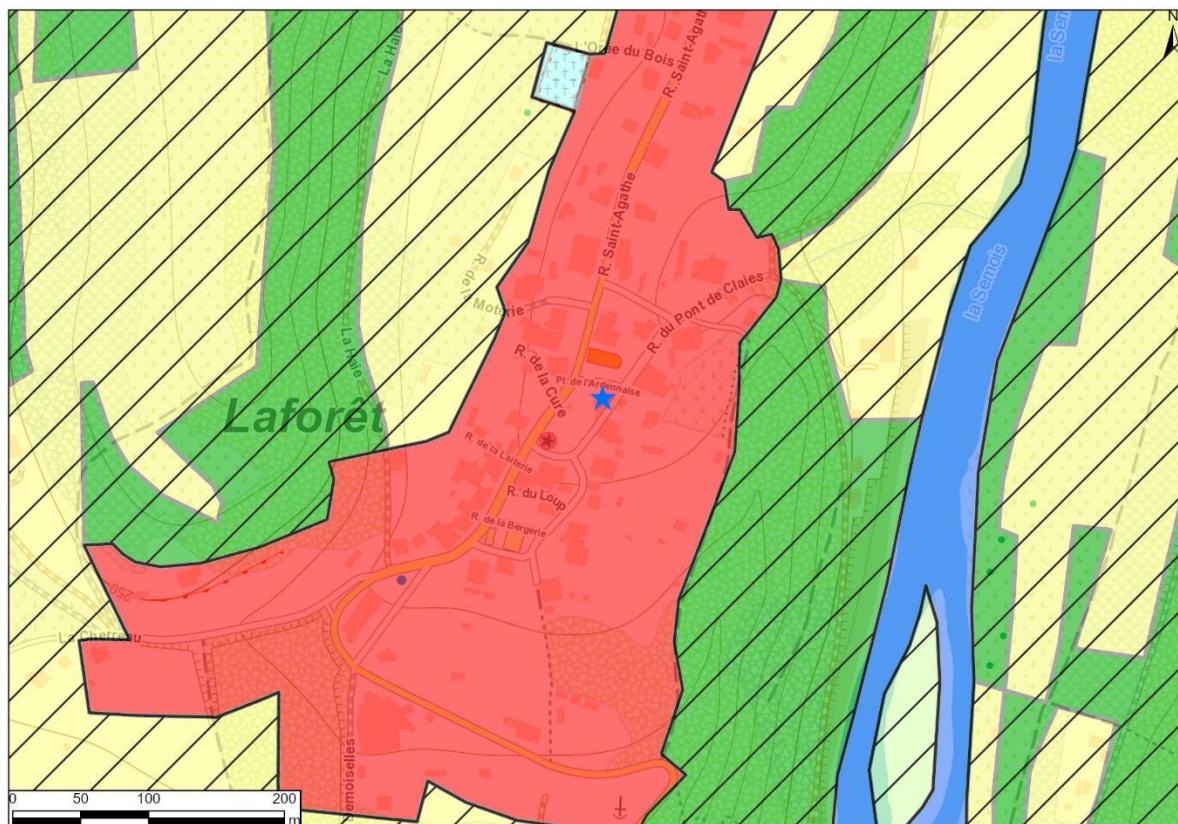
Vresse

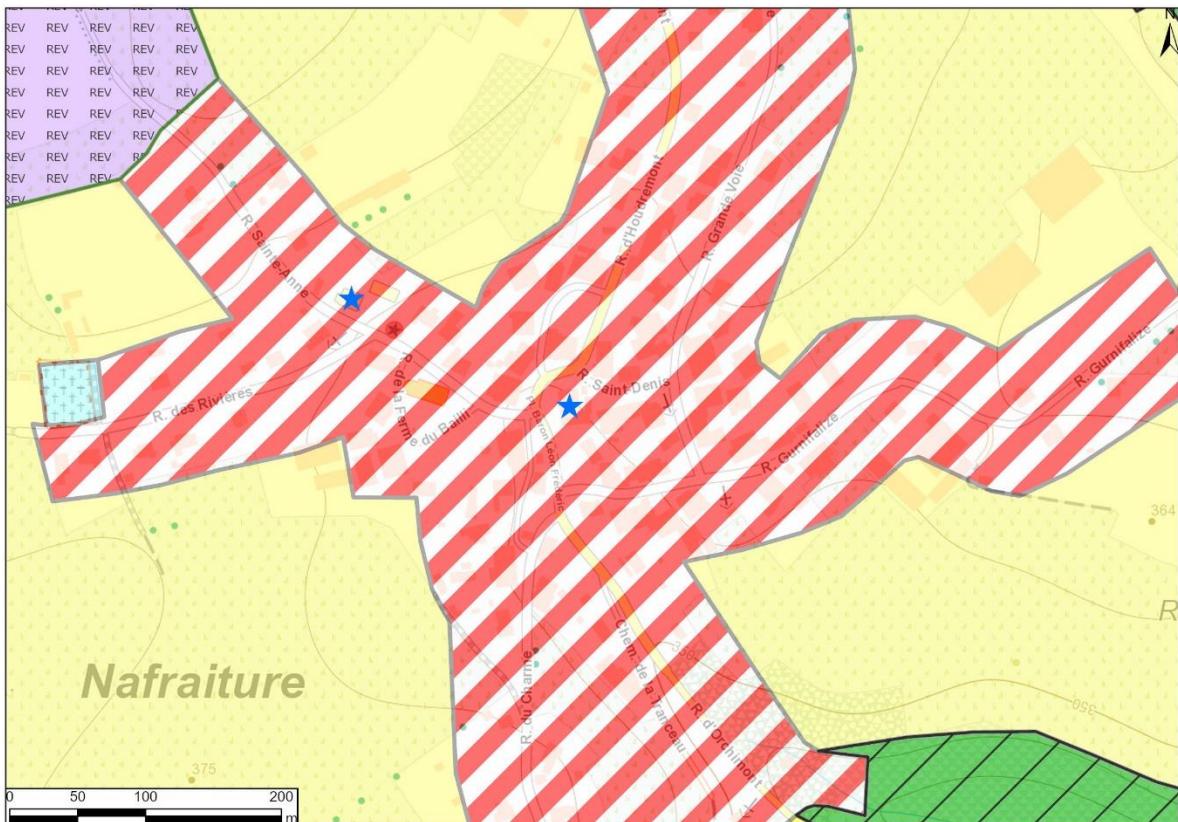


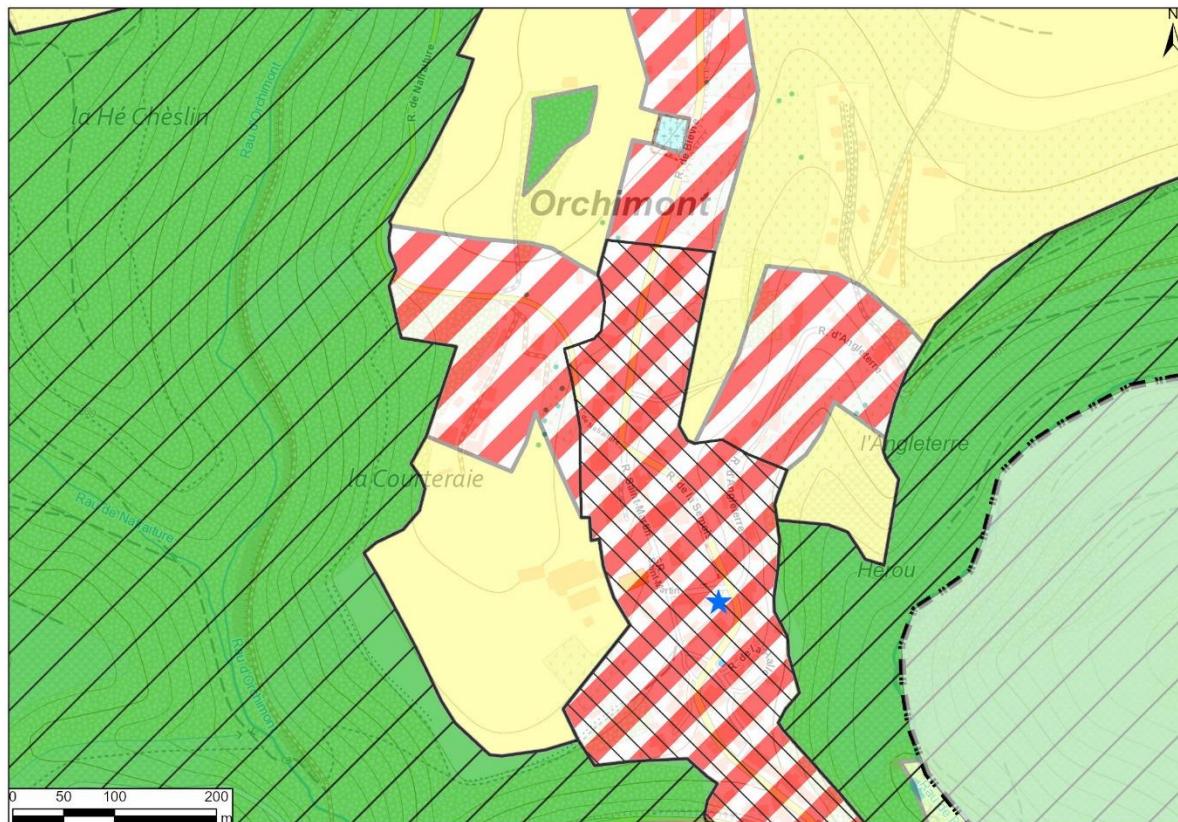
**Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur****Alle**

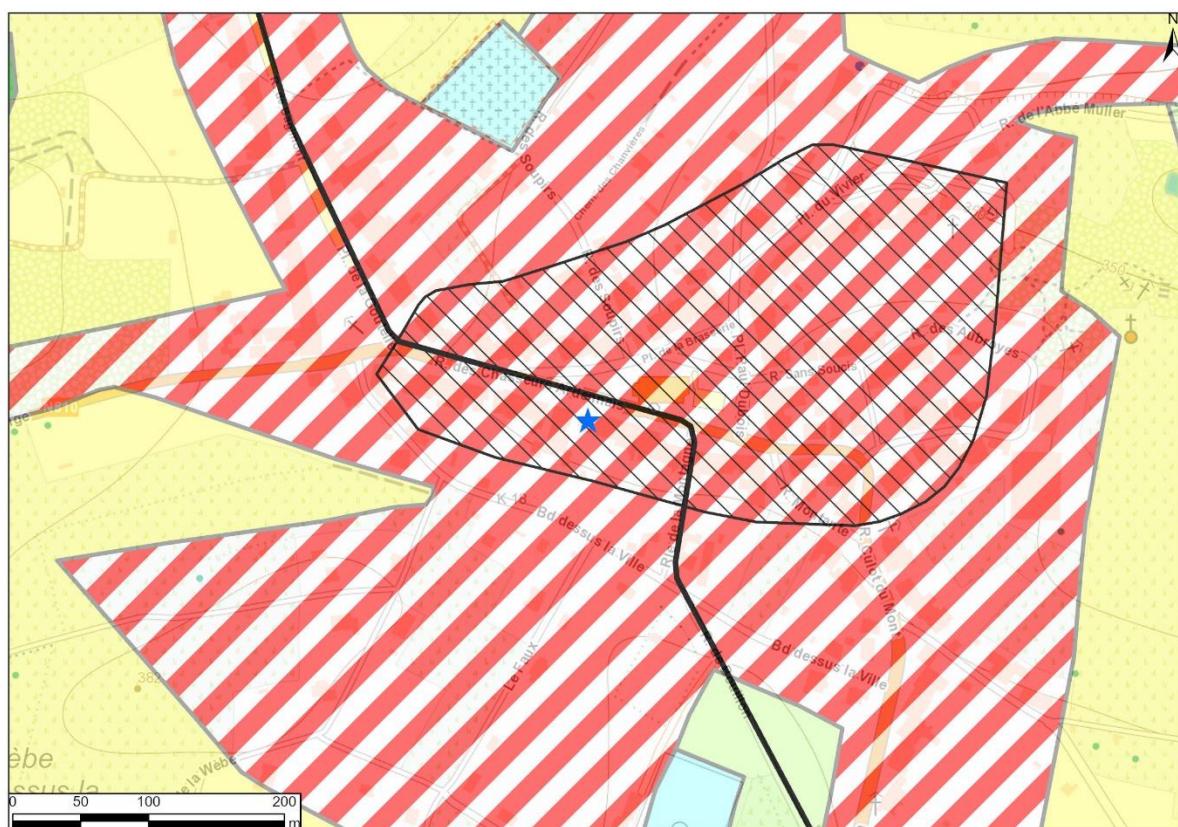
## Bohan

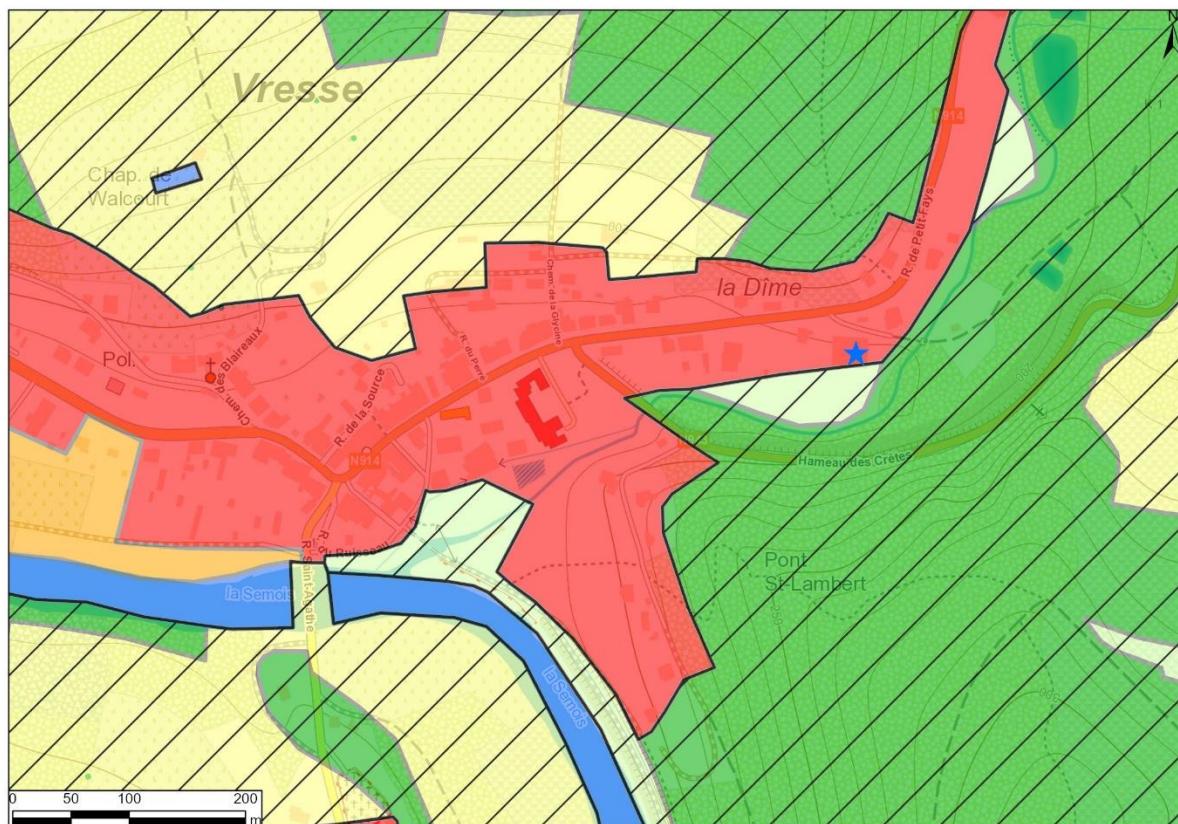


**Laforêt**

**Nafraiture**

**Orchimont**

**Sugny**

**Vresse**

**Annexe 3 : Reportage photographique et Annexe 4 : Etat des lieux**

**Bohan :**



**Alle-sur-Semois :**







**Laforêt :**



**Nafraiture :**





**Sugny :**



**Orchimont :**



**Vresse :**



**Annexe 5 : [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

*Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.*

*Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.*

**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)****B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

— Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : ..... m<sup>2</sup>
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : ..... m<sup>2</sup>
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : ..... m<sup>2</sup>

— Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées :  
*Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...*

**C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

- Exemples de points d'attention :

- Utilisation des énergies renouvelables. *Le projet vise plus particulièrement la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (solaires)*
- Isolation des bâtiments
- Energie grise et durabilité des matériaux
- Citerne d'eau de pluie
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)
- Mise en œuvre de matériaux écologiques
- Utilisation de techniques innovantes
- ....

**D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

— Exemples de points d'attention :

- Coûts/m<sup>2</sup>
- Coûts/personnes impactées
- Etudes de différentes alternatives
- Analyse coût/bénéfice du projet
- ....

**E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

*Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?*

~~Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?~~

~~Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?~~

— ~~Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m<sup>2</sup>) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...~~

— ~~Quels sont les mesures prises pour leur protection ?~~

— ~~Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m<sup>2</sup>) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...~~

— ~~Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :~~

- ~~Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...)~~
- ~~Surfaces semi perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)~~
- ~~Verdissement vertical sur les façades~~
- ~~Toiture végétalisée~~
- ~~...~~

#### **F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

~~Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ... ) ?~~

~~Quels sont les aménagements prévus ?~~

~~Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?~~

~~Le projet a-t'il été analysé sous le prisme du genre ?~~

#### **G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

— ~~Exemples de points d'attention :~~

- ~~Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale~~
- ~~Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales~~
- ~~Analyse économique du cycle de vie des bâtiments~~
- ~~...~~

#### **H. Intégration du projet dans l'environnement :**

~~Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?~~

~~Impact sur le voisinage ?~~

~~Mesures envisagées ?~~

**Annexe 6 : Projets de même fonction**

Différents projets de placement de panneaux photovoltaïques sont envisagés, hors de cette fiche-projet :

- Site de l'administration communale regroupant les bâtiments administratifs, le bâtiment Cognaut, le Centre d'interprétation, la crèche, le CPAS et la salle de la Glycine.
- Église de Bagimont (voir fiche M-1.02).
- Maison de village polyvalente à Bohan (voir fiche (M-1.01)).

<b>Création d'une réserve de terrains communaux pour l'installation de jeunes</b>	Fiche n° IM-P1
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'une réserve de terrains communaux pour l'installation de jeunes	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UNE RÉSERVE DE TERRAINS COMMUNAUX POUR L'INSTALLATION DE JEUNES

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer une réserve de terrains communaux constructibles afin de favoriser l'installation de jeunes sur le territoire.

Concrètement, la Commune va mettre en place des mesures de gestion foncière sur le territoire en transformant des terrains communaux en zone d'habitat.

La 1<sup>ère</sup> phase consistera à réaliser un inventaire des possibilités offertes sur base de l'analyse menée à l'époque dans le cadre du schéma de développement communal (à actualiser car celui-ci est ancien). Actuellement, deux zones communales ont été identifiées et sont à travailler dans le cadre du projet :

- Des zones à Hérisson ;
- La ZACC de Chairière (dont une partie est investie par un promoteur privé).

La seconde phase consistera à lancer les procédures urbanistiques nécessaires (révision du plan de secteur, schéma d'orientation local, permis d'urbanisation, etc.) et, à éventuellement, procéder aux acquisitions nécessaires.

Ensuite, la 3<sup>ème</sup> phase sera de viabiliser et d'équiper les terrains si nécessaire.

Enfin, la dernière phase sera la mise à disposition des terrains. Le projet conditionnera la vente de ces terrains en faveur des jeunes afin de répondre à la demande et à l'enjeu important lié au développement de l'attractivité du territoire pour cette tranche de la population (par exemple en fixant une limite d'âge, en imposant la domiciliation principale, etc.).

### 2. Justification du projet

La commune fait face au départ de ses habitants d'une vingtaine d'années, au moment de leur entrée dans la vie active. Ce phénomène renforce le vieillissement de la population.

Il est donc nécessaire d'encourager par des mesures ciblées l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire, plus spécifiquement des jeunes et des familles.

Pourtant, à l'heure actuelle, la population vressoise et les futurs habitants rencontrent des difficultés liées à l'accès au logement. D'une part, le nombre de terrains bâtissables est de plus en plus bas, avec certains villages où il n'existe pas d'extension possible au niveau des zones à bâtir, et d'autre part, l'augmentation des prix immobiliers (terrains à bâtir et maisons ordinaires) nuit à l'accessibilité des nouveaux ménages sur le territoire. Ces difficultés d'accès au logement dans la commune sont accentuées par l'accroissement du nombre de résidences secondaires, engendrant une concurrence entre les logements principaux et les logements touristiques.

La Commune de Vresse-sur-Semois, consciente de cette problématique, souhaite favoriser l'accès au logement via diverses actions. Le projet de création d'une réserve de terrains communaux répond à cet enjeu fondamental en proposant une solution concrète pour élargir l'offre de terrains à bâtir sur le territoire. En outre il favorisera l'attractivité de la commune pour les jeunes familles, pour leur maintien ou leur installation

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes

En organisant une politique de logement pour attirer une population jeune, maintenir les aînés et permettre l'accueil des nouveaux habitants

Plusieurs effets sont attendus :

- Faciliter l'accès au logement pour les jeunes familles
- Développer l'attractivité de la commune pour les jeunes

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Mener une politique foncière communale volontariste pour faciliter l'accès au logement de la population locale ; Adapter l'offre en logements à la demande et éventuellement proposer de nouvelles zones d'habitat tout en évitant sa dispersion.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Installation de nouveaux habitants (jeunes ménages)
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Gestion de l'urbanisation des villages
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité du territoire

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



### Objectif 1 – Eliminer la pauvreté

Accès à la propriété



### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

## 5. Localisation et statut

Hérisson et Chairière

Autres localisations possibles en fonction des recherches entreprises

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Vresse-sur-Semois
- **Partenaires :** CPAS

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Au vu du manque de logements pour les jeunes et la pression foncière observée sur le territoire communal, la CLDR a classé ce projet comme prioritaire.

### État du dossier

Deux zones ont été identifiées dans le cadre du Schéma de Développement Communal.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

- Dresser l'inventaire des possibilités
- Etablir les procédures urbanistiques (révision du plan de secteur, permis d'urbanisation, etc)
- Vabiliser les terrains et les équiper
- Mettre à disposition des terrains sous conditions

**Démarches administratives à réaliser**

Permis à obtenir.

Règlement d'attribution

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Mettre des conditions dans la vente des terrains pour que ceux-ci soient effectivement achetés par des jeunes.

**8. Estimation globale du coût**

Des moyens humains seront nécessaires au niveau communal pour le suivi et la mise en œuvre du projet. Toutefois, il semble plus pertinent de confier cette mission à un opérateur spécialisé.

Le coût est actuellement difficilement estimable, vu l'incertitude quant aux démarches à mettre en place qui seront fonction des localisations retenues suite à la 1<sup>ère</sup> phase du projet.

Projet rémunérateur : Oui

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Opérations foncières réalisées	3	Commune de Vresse-sur-Semois

**Indicateur de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Installation de jeunes ménages	10	Commune de Vresse-sur-Semois

**10. Annexes**

Sans objet.

<b>Création d'un règlement communal relatif aux hébergements touristiques (gîtes)</b>	Fiche n° IM-P2
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un règlement communal relatif aux hébergements touristiques (gîtes)	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UN RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF AUX HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

### 1. Description du projet

Malgré la complexification de la démarche pour l'obtention d'un permis pour l'installation d'un gîte, un nombre conséquent de ces logements sont encore créés sur le territoire. Afin de maintenir à la fois un tourisme de qualité et des conditions favorables aux habitants et futurs habitants, le projet consiste à réguler le nombre de gîtes à l'aide d'un règlement communal.

La création de ce règlement peut s'inspirer d'autres communes :

- La commune de La Roche-en-Ardenne, où le conseil communal a décidé un moratoire sur la construction ou la réaffectation de biens immobiliers en hébergements touristiques ;
- La commune de Durbuy qui a mis en place un règlement de police sur les hébergements touristiques en tenant compte du pourcentage d'hébergements touristiques acceptable par village (50 %). En outre, le règlement stipule que les propriétaires doivent être domiciliés sur le territoire, afin d'assurer une proximité lors des locations, ainsi que plusieurs conditions complémentaires (par rapport à la création, la capacité, les équipements)
- La commune de Houffalize, qui réglemente les taxes aux seconds résidents et favorise l'installation d'habitants permanents.

La Commune adaptera ces réglementations au contexte vressois et à la proportion d'hébergements touristiques dans certaines rues et / ou villages.

### 2. Justification du projet

L'équilibre entre les habitants permanents, les seconds résidents et les touristes constitue un enjeu important et transversal pour la commune de Vresse-sur-Semois. En effet, les travailleurs ont des difficultés à trouver un logement, le prix de l'immobilier est en augmentation, les zones d'habitat sont saturées et malgré tout le nombre de logements touristiques reste en augmentation.

Cette situation engendre une diminution du nombre d'habitants permanents et donc une diminution des moyens pour la commune, du nombre d'élèves dans les écoles et, surtout, une diminution de la cohésion sociale dans les villages. Au vu de ces différents constats, les villageois souhaitent garder une offre de logements disponibles pour les personnes souhaitant venir habiter à l'année, en trouvant un équilibre et sans tomber dans l'excès inverse puisque les gîtes et leurs locataires restent indispensables à l'économie locale.

Réguler le nombre de gîtes via un règlement communal va permettre d'atteindre un certain équilibre entre habitants et touristes et donc de préserver un cadre de vie agréable de la commune pour ses habitants.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales**

En favorisant un tourisme accessible à tous, de qualité et soutenable pour l'environnement et les habitants

Plusieurs effets sont attendus :

- Équilibrer le nombre de public touristique avec les résidents permanents
- Favoriser la cohésion sociale des habitants
- Promouvoir l'installation de jeunes familles sur le territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Contribuer à la création d'emplois et de richesses parallèlement à la mise en place d'un projet touristique intégré et de qualité.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Liens sociaux entre habitants permanents favorisés -
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Diminution des nuisances générées par les touristes -
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Augmentation de l'attractivité du territoire pour les jeunes -

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### 5. Localisation et statut

Territoire communal

### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** UVCW

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire à réaliser dans les trois années à venir vu le nombre grandissant de gîtes dans certains villages et des difficultés pour les jeunes de trouver un logement permanent dans la commune.

### État du dossier

Recherche d'exemples d'outils mis en place par d'autres communes

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Sans objet.

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Mettre en œuvre les moyens possibles pour faire appliquer le règlement communal.

## 8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront nécessaires pour la création du règlement. On peut l'estimer à 0,10 ETP pendant 2 mois.

Projet rémunérant : non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création du règlement communal	1	Commune de Vresse-sur-Semois

### Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de gîtes autorisés et reconnus sur le territoire	70	Commune de Vresse-sur-Semois

## 10. Annexes

Sans objet.

<b>Mise en place d'un réseau de l'emploi</b>	Fiche n° IM-P3
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Mise en place d'un réseau de l'emploi	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE L'EMPLOI

### 1. Description du projet

De manière générale, sur la commune, on observe des difficultés de mettre en place un marché de l'emploi local. Le projet consiste donc à mettre en relation les offres d'emploi existantes et les compétences des demandeurs d'emploi en centralisant les informations et en les diffusant.

Cette mise en relation pourra s'appuyer sur le Forem et l'ADL, deux acteurs importants dans le secteur de l'emploi sur la commune, en organisant notamment un événementiel de type « Job Day », c'est-à-dire une journée où l'on met en évidence les besoins des différents secteurs qui engagent afin de favoriser le recrutement.

### 2. Justification du projet

Contrairement aux échelles de référence, la commune de Vresse-sur-Semois voit son taux de demandeurs d'emploi augmenter depuis 2017 (12,6 % en 2021). La moitié de ces demandeurs d'emploi a plus de 50 ans ou moins de 25 ans.

Pourtant, l'offre d'emploi est présente sur le territoire communal. Au niveau des emplois disponibles, on observe une prédominance du secteur des services à la personne et de l'HoReCa, secteurs en constante recherche de personnel bien qu'une part importante de travailleurs français y soit représentée.

Il est urgent d'informer les habitants, de centraliser les offres d'emploi sur la commune et de former les habitants pour correspondre aux offres d'emploi concernant le territoire afin de favoriser leur engagement.

Le projet répond à ces besoins urgents en créant des liens entre les offres et les demandeurs d'emploi sur la commune. Il répond en outre aux deux enjeux fondamentaux mis en exergue dans le diagnostic : l'attractivité du territoire d'un point de vue économique et l'attractivité et le maintien des jeunes sur le territoire.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### **Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes**

En développant et en favorisant le développement d'un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants
--

Plusieurs effets sont attendus :

- Mettre en lien l'offre et les demandeurs d'emploi
- Augmenter l'attractivité du territoire encourageant ainsi l'installation de nouveaux habitants
- Favoriser les habitants de la commune dans les recrutements futurs

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (PST) 2020-2024** : Mettre en place le plan d'actions de l'ADL ; Maintenir la collaboration avec le Forem et la Maison de l'Emploi ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Relocaliser l'économie sur le territoire ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Maintenir la population jeune sur place et favoriser un accroissement de la population intégré au contexte local, tout en promouvant une mixité sociale.

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Intégration des habitants dans la vie locale – attractivité du territoire pour les jeunes
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Diminution des trajets domicile – lieu de travail
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Augmentation du ratio d'emploi intérieur et du taux d'activité

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



**Objectif 8 – Travail décent et croissance économique**  
Parvenir au plein emploi productif



**Objectif 10 – Inégalités réduites**  
Favoriser l'intégration sociale, économique et politique



**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**  
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

**5. Localisation et statut**

Sans objet.

**6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Forem, ADL, CPAS, Maison de l'Emploi de Gedinne

**7. Programme de réalisation****Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR a classé ce projet comme prioritaire à réaliser dans les trois années à venir.

**État du dossier**

Le Forem ou l'ADL organise des journées Job Day.

**Programme des travaux et/ou aménagements**

Sans objet.

**Planification**

- Organiser une réunion de travail avec le Forem et l'ADL
- Mettre en place des actions de réseautage

**Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Développer une communication efficiente sur les actions mises en place.

**8. Estimation globale du coût**

Des moyens humains seront nécessaires pour l'organisation des manifestations (0,1 ETP annuel). Des budgets pourront également être nécessaires pour la mise en place des actions (10.000 € / an).

Projet rémunérateur : Non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'actions de réseautage	2 par an	Commune de Vresse-sur-Semois (Invitations à ces activités)

**Indicateur de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diminution du taux de chômage	- 2 %	FOREM

**10. Annexes**

Sans objet.

<b>Mise en place de mesures de renforcement pour l'accessibilité aux commerces</b>	Fiche n° IM-P4
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Mise en place de mesures de renforcement pour l'accessibilité aux commerces	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## **MISE EN PLACE DE MESURES DE RENFORCEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX COMMERCES**

### **1. Description du projet**

Le projet consiste à renforcer l'accessibilité vers les différents commerces existants, de desservir les zones qui en sont dépourvues, et de faciliter l'accès aux produits de première nécessité.

Le bus communal passe un jour par semaine afin de permettre aux habitants de Bagimont, Pussemange et Sugny de rejoindre Bohan et Alle, deux pôles centraux de la commune. Ce service communal de mobilité pourrait être élargi aux habitants des autres villages qui en éprouvent la nécessité, comme à Chairière, Laforêt et Vresse-sur-Semois où il n'y a pas de commerce de proximité.

À l'horizon 2025 de nouvelles lignes TEC vont être créées, ce qui représente une belle opportunité pour les villages de la commune de Vresse-sur-Semois de multiplier les solutions de mobilité sur le territoire.

Une autre alternative a été envisagée afin de rapprocher les produits de première nécessité des habitants dans les villages : la mise en place de distributeurs alimentaires comme celui existant à Vresse-sur-Semois, avec la création d'un partenariat avec un ou des producteurs pour le remplissage régulier.

Enfin, un Groupement d'Achat en Commun (GAC) existe à Petit-Fays (Commune de Bièvre), les habitants pourraient soit l'intégrer en élargissant le périmètre desservi, soit en reproduire un en mobilisant des bénévoles.

### **2. Justification du projet**

Bien que de nombreux commerces existent et se créent sur le territoire communal, les habitants déplorent l'absence de commerce de proximité, dans les villages de Chairière, Vresse-sur-Semois et Laforêt. Dans les autres villages la problématique est davantage liée à l'accessibilité de certains publics dont les seniors vers les zones commerçantes.

Le projet répondra à ces manques et à un enjeu important pour Vresse-sur-Semois, l'attractivité et l'accessibilité du territoire d'un point de vue économique.

### **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales</b>
En développant l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire

Plusieurs effets sont attendus :

- Développer l'accessibilité aux commerces de proximité pour tous
- Favoriser les productions locales
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées
- Augmenter l'attractivité du territoire

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ; Soutenir la croissance économique des artisans locaux ; Soutenir la croissance économique ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Créer un outil performant pour faciliter l'installation de nouveaux commerces sur le territoire d'ici 2030.

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

SOCIAL	★★★ Diminution des inégalités d'accès aux produits de première nécessité
ENVIRONNEMENT	★★ Réduction des trajets individuels en voiture
ÉCONOMIE	★★★ Commerces locaux favorisés par les habitants et les producteurs locaux

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



**Objectif 1 – Pas de pauvreté**  
Droits aux ressources économiques et accès aux services de base



**Objectif 8 – Travail décent et croissance économique**  
Stimuler la croissance des petites et moyennes entreprises



**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**  
**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

## 5. Localisation et statut

Territoire communal

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** ADL, CPAS, TEC, GAC « Petit-Fays »

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé le projet comme prioritaire à réaliser dans les trois ans.

### État du dossier

Un service communal de mobilité est offert aux habitants de Pussemange, Bagimont et Sugny une fois par semaine.

Plusieurs initiatives ont été créées au niveau des commerces de proximité depuis les consultations villageoises.

Le TEC a décidé d'instaurer des lignes supplémentaires durant la période touristique (des bus toutes les 2h vers Bohan). Des fréquences supplémentaires seront également ajoutées venant de Beauraing et Gedinne vers la vallée de la Semois.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

Sans objet.

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Une communication efficiente sur les alternatives de mobilité proposées.

## 8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront nécessaires. On peut notamment l'estimer à 0,2 ETP pour la mise à disposition d'un chauffeur pour le bus communal. L'organisation des autres initiatives, notamment le GAC, se basera principalement sur le bénévolat.

Des moyens financiers devront également être dégagés pour le fonctionnement du bus communal et un distributeur alimentaire.

Projet rémunérateur : Non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place de mesures renforçant l'accessibilité aux commerces	4	Commune

**Indicateur de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation de la clientèle des commerces suite à la mise en place des mesures	+ 10 %	ADL (enquête)

**10. Annexes**

Sans objet.

<b>Amélioration des soins de santé en milieu rural</b>	Fiche n° IM-P5
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Amélioration des soins de santé en milieu rural	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## **AMÉLIORATION DES SOINS DE SANTÉ EN MILIEU RURAL**

### **1. Description du projet**

Le projet vise à trouver des solutions pour améliorer l'accès aux soins de santé sur la commune en faisant appel à l'intelligence collective d'un groupe de travail, regroupant des experts (amenant le cadre) et des habitants (vivant la situation au quotidien).

Le Groupe de Travail sera chargé d'investiguer différentes problématiques :

- L'organisation d'un poste médical de garde ;
- Le développement de services de déplacement peu onéreux vers l'hôpital et les centres médicaux les plus proches ;
- L'intégration des soignants à domicile dans le diagnostic et les services de secours ;
- La création de partenariats transcommunaux et transfrontaliers ;
- La mise en place d'alternatives intéressantes à planter sur le territoire communal.

### **2. Justification du projet**

Autant dans l'analyse du territoire que lors des consultations, les constats se rejoignent concernant les besoins importants liés à l'accès aux soins de santé.

Il y a actuellement trois médecins dans la commune, deux qui habitent à Alle et qui sont en fin de carrière et un à Vresse-sur-Semois. Dans un avenir proche, il restera donc un seul médecin sur le territoire communal pour les 2500 habitants, les seconds résidents et tous les touristes.

La délocalisation de l'hôpital de Libramont–Chevigny vers Houdemont dans la commune d'Habay inquiète également les habitants puisque la distance entre la commune et l'hôpital sera encore plus longue qu'aujourd'hui. En outre, les villages de la commune sont difficiles d'accès pour les services d'urgence, ce qui accentue l'isolement du territoire au niveau des soins de santé.

La situation est d'autant plus inquiétante au vu de la moyenne d'âge des vressois et des besoins des personnes âgées, très peu mobiles.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations**

En accroissant l'accès aux services de santé

Plusieurs effets sont attendus :

- Assurer les soins de base à la population
- Garantir une vieillesse de qualité
- Instaurer un sentiment de sécurité pour les habitants

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Une meilleure communication et collaboration transfrontalière en matière d'assistance d'urgence ; Développer l'attractivité de la commune à l'installation de nouveaux médecins ; Amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Les besoins des habitants en termes de santé seront pris en charge
ENVIRONNEMENT	∅
ÉCONOMIE	★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité du territoire

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ∅ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### Objectif 3 : Bonne santé et bien-être

**Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.** Réduire le taux de mortalité prématurée, maternelle et infantile par la prévention et le traitement. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé donnant accès à des services de santé essentiels, de qualité et d'un coût abordable. Réduire le nombre de décès dus à des substances chimiques dangereuses, des abus de substances psychoactives et d'accidents de la route.

### 5. Localisation et statut

Territoire communal

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Maison médicale de Bièvre, CPAS, prestataires de soins, Santé Ardenne

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

De multiples besoins ont été exprimés quant à l'accès aux soins de santé, accentués par le vieillissement de la population de Vresse-sur-Semois. Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire car il vise l'amélioration de l'accessibilité aux soins médicaux, besoin urgent ciblé par les habitants suite à la disparition progressive des prestataires de soins sur la commune.

### État du dossier

Sans objet.

### Programme des travaux et/ou aménagements

- Mise en place d'un groupe de réflexion sur la thématique médicale : gestion communale
- Créer le listing des participants (citoyens et experts) à convoquer

### Planification

Sans objet.

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

L'organisation régulière de réunions du groupe de réflexion.

## 8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront nécessaires pour l'organisation du Groupe de Travail (0,1 ETP)

Projet rémunérateur : Non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création du Groupe de Travail	1	Commune de Vresse-sur-Semois (PV de la séance inaugurale du GT)

### Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombres d'actions mises en place suite aux propositions du Groupe de Travail	5 sur 10 ans	Commune de Vresse-sur-Semois

## 10. Annexes

Sans objet.

<b>Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité</b>	Fiche n° IM-P6
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : territoire communal	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

### 1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en place des actions en faveur de la faune et de la flore sur le territoire communal.

#### Actions pour la flore :

- Renforcer l'entretien et la surveillance de la réserve Natagora : Forêt du souvenir située à Chairière ;
- Agrémenter les villages de plantes indigènes et autres fleurs vivaces ;
- Placer des panneaux pour encourager à la propreté et au respect des espaces publics dans les villages ;
- Entretenir et embellir les berges de la Semois (îles à entretenir), comme l'action menée à Bohan par la Fondation Roi Baudoin (qui consistait à réintégrer six moutons Roux ardennais sur l'île afin de l'entretenir naturellement et de maintenir son aspect d'antan) ;
- Verduriser les cimetières comme à Vresse-sur-Semois où une opération qui consiste à poser du gazon à croissance lente est en cours ;
- Créer un jardin partagé ou un jardin communautaire qui favorise les liens intergénérationnels (un existe déjà à Alle) : des liens peuvent dans ce cadre être créés avec les résidences pour aînés, les résidences pour personnes avec handicap, les écoles et le centre Fédasil ;
- Création de bocages et de haies vives ;
- Valorisation et conservation des zones humides afin de préserver les écosystèmes spécifiques à ces zones (faune et végétation indigènes).

#### Actions pour la faune :

- Placer des panneaux de sensibilisation à la suralimentation des canards ;
- Mise en place de ruches, de nichoirs, et d'un refuge pour les animaux abandonnés.
- Sensibilisation sur les actions à mettre en œuvre contre les espèces invasives (ratons-laveurs, bernaches du Canada)

### 2. Justification du projet

Le territoire de la commune de Vresse-sur-Semois se caractérise par un environnement naturel de qualité (27 % du territoire repris en zone Natura 2000, 2 réserves naturelles, 2 zones humides d'intérêt biologique, 1 réserve forestière, 18 sites de grand intérêt biologique). Le caractère rural, la nature géologique variée, la proximité de la Semois, les vastes massifs forestiers ou encore les milieux humides participent au patrimoine naturel reconnu. Les habitants s'accordent sur la nécessité de le préserver et de renforcer davantage la biodiversité.

Depuis de nombreuses années, la Commune de Vresse-sur-Semois accorde une place de choix à son environnement naturel qu'elle entend bien protéger et valoriser.

Citons les actions déjà réalisées :

- Participation à l'évènement « Semaine de l'arbre »
- Participation au Plan Maya
- Opération « Fauchage tardif »
- Opération Combles et Clochers
- Projet LIFE Connexions

La Commune souhaiterait continuer ces actions et en développer d'autres dans le cadre du PCDR car la mise en place d'actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité va permettre de sensibiliser les citoyens aux richesses naturelles et de les préserver.

Ce projet va également permettre à la commune de tendre vers son objectif lié à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation des ressources locales.

### **3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales**

En améliorant le cadre de vie et en valorisant les ressources locales et énergétiques

Plusieurs effets sont attendus :

- Préserver la biodiversité
- Embellir et améliorer le cadre de vie
- Entretenir et valoriser le patrimoine naturel
- Améliorer le réseau écologique
- Sensibiliser les habitants

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que le patrimoine bâti dans toute sa diversité.

### **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★ Implication des citoyens pour un objectif commun
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Préservation des ressources du territoire – Conditions favorables au développement de la biodiversité – Maintien de la qualité paysagère et écologique du territoire
<b>ÉCONOMIE</b>	★ Retombées indirectes via l'activité touristique liée à la nature

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.



**Objectif 14 – Vie aquatique**

Gérer et protéger les écosystèmes marins

## 5. Localisation et statut

Territoire communal

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Contrat de rivière Semois – Chiers, Parc naturel de l'Ardenne Méridionale, DNF, écoles, home, centres d'accueil, ...

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme étant prioritaire et à réaliser dans les trois années à venir, c'est-à-dire en lot 1. En effet, le cadre environnemental et naturel est un des atouts de la commune que chacun souhaite préserver au mieux.

### État du dossier

L'appel à projets BiodiverCité est reconduit pour l'année 2024.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Recherche des moyens selon les projets à mener.

### Planification

Différentes localisations sont à identifier pour mettre en œuvre les actions.

### **Démarches administratives à réaliser**

Autorisation nécessaire aux aménagements à obtenir.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Assurer le suivi et l'entretien des actions et aménagements mis en place.

En outre, il faudra veiller à relancer et/ou respecter les actions déjà en place comme le projet LIFE connexions, l'appel à projets BiodiverCité...

### **8. Estimation globale du coût**

Des moyens humains seront nécessaires pour la constitution et l'introduction de l'appel à projets BiodiverCité. Des appels à bénévoles seront réalisés pour la réalisation et l'entretien des aménagements.

Au niveau financier, le budget est basé sur l'appel à projets BiodiverCité, à savoir 10.000 € par an.

Projet rémunérant : Non

### **9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

#### **Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Remise d'un dossier dans l'appel à projets BiodiverCité	1 par an	Formulaire de candidature de l'appel à projets

#### **Indicateur de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Panneaux de sensibilisation	10	Rapport de l'appel à projets BiodiverCité
Mise en place de ruches et de nichoirs	5	Rapport de l'appel à projets BiodiverCité
Création d'un jardin partagé	1	Rapport de l'appel à projets BiodiverCité
Verdurisation de cimetières	2	Rapport de l'appel à projets BiodiverCité
Création de bocages et de haies vives	3	Rapport de l'appel à projets BiodiverCité

### **10. Annexes**

Sans objet.

<b>Mise en œuvre d'actions permettant l'entretien, la valorisation et la réparation du petit patrimoine</b>	Fiche n° IM-P7
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Mise en œuvre d'actions permettant l'entretien, la valorisation et la réparation du petit patrimoine	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## **MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS PERMETTANT L'ENTRETIEN, LA VALORISATION ET LA RÉPARATION DU PETIT PATRIMOINE**

### **1. Description du projet**

La commune de Vresse-sur-Semois présente de très nombreux éléments du petit patrimoine populaire (lavoirs et fontaines, abreuvoirs, croix, puits, jeux de quilles, hangars à tabac etc.) qui ont fait l'objet d'un inventaire réalisé entre 2019 et 2021 par des bénévoles de la commune.

Plus ou moins 1.000 éléments du PPPW ont été recensés. Le projet consiste à entretenir, réparer ou rénover une première série de ces éléments (ou ensemble d'éléments) jugés prioritaires.

#### **Patrimoine public :**

1. Site du lavoir et abreuvoir d'en bas à Laforêt (EP002 - EP003 - EP007) : abreuvoir circulaire faisant partie d'un ensemble composé d'un puits et d'un lavoir repris comme patrimoine monumental. Le site est exemplatif de la vie villageoise ardennaise et rassemble les fonctions sociales typiques. Le diamètre intérieur de l'abreuvoir est de 3.80 m, pour un diamètre total de 4.30 m. Il est formé de pierres calcaires arrondies sur l'extérieur et sur le dessus. L'eau s'évacue de l'abreuvoir par un petit canal en pierre à ciel ouvert pour ensuite se perdre dans le sous-sol par un avaloir en pierre calcaire. L'abreuvoir doit être restauré, les murs en pierres sèches doivent être désherbés et renforcés et la fontaine rénovée légèrement de l'intérieur.
2. Abreuvoir et lavoir à Orchimont (ORC015) : abreuvoir maçonné de 5 m de longueur et 90 cm de largeur. Un ancien lavoir lui est adjoint. Il est composé de pierres de schiste monolithes inclinées sur les longs côtés. Le lavoir est alimenté par l'eau de l'abreuvoir au temps où celui-ci était rempli. Retenu pour son critère de patrimoine de l'eau spécifique de la région, cet élément nécessite un entretien et une étanchéisation des bacs.
3. Christ de calvaire en croix à Pussemange (FR011) : statue en acier fixée par 4 clous sur une croix en bois. Au-dessus de la tête du Christ se trouve une plaque métallique en acier portant l'inscription INRI. Retenu pour son critère de patrimoine religieux local, cet élément nécessite d'être nettoyé, particulièrement le Christ.
4. Abreuvoir « La Cuve d'en Haut » à Sugny (FR002) : l'abreuvoir est constitué de 4 bacs en béton avec une arrivée d'eau en fonte. Chacun de ces bacs est terminé par un trop plein obturable par un bouchon, afin d'éviter que le trop plein ne se vide dans le bac suivant. L'arrivée d'eau est reliée à l'alimentation de l'eau de ville. Retenu pour son critère de patrimoine de l'eau spécifique à la région, l'abreuvoir est en état de dégradation assez avancé. Il nécessite une réparation des fissures et une étanchéisation des bacs.

### **Patrimoine privé :**

Certains de ces biens patrimoniaux se situent sur des parcelles privées. Une action de sensibilisation des propriétaires privés est dès lors à envisager à l'aide d'une communication appropriée.

1. Le cadran solaire à Bohan (JH001) : cadran solaire de forme carrée surmontée d'un demi-cercle, de 90 cm de largeur sur 115 cm de hauteur. Le fond est blanc et on peut y lire les coordonnées géographiques ainsi que l'altitude du lieu : 343 m. Dans le demi-cercle supérieur, un soleil anthropomorphe est dessiné. Retenu pour son critère de rareté, cet élément patrimonial nécessite un nettoyage et de la peinture pour le restaurer. Cet élément est privé, des solutions doivent être trouvées en accord avec le propriétaire.
2. Murs en pâlis à Mouzaive et Nafraire (MR003 – UL039) : à Mouzaive, mur composé d'une vingtaine de dalles de schiste de faible hauteur dressées de manière jointive et perpendiculairement à la Semois. Il sépare un jardin et un verger. À Nafraire, mur en pierres de schiste dressées faisant la limite entre un terrain communal et un terrain privé. Retenus pour leurs critères de rareté en Wallonie et d'originalité locale, ces éléments nécessitent d'être stabilisés, démoussés et mis en valeur.
3. Chapelle des Prés Lauvaux à Nafraire (UL011) : chapelle en brique dédiée à Notre-Dame de Beauraing. Le toit à deux pans est recouvert d'ardoises naturelles. La façade est percée de trois ouvertures en plein cintre. Chaque ouverture est pourvue d'un portail en fer forgé, le central s'ouvre et les latéraux sont fixes. À l'intérieur se trouve un autel en bois peint sur lequel une statue de Notre-Dame de Beauraing est posée. Le plafond est également en bois peint. Retenu pour son critère de patrimoine religieux local, cet élément nécessite des travaux à l'extérieur et à l'intérieur (toiture). Cet élément est privé, des solutions doivent être trouvées en accord avec le propriétaire.

En outre, une « liste de vigilance », c'est-à-dire une liste des biens à surveiller a également été dressée. Elle contient 11 éléments (ou ensemble d'éléments) du petit patrimoine de la commune.

### **2. Justification du projet**

Le diagnostic partagé a mis en évidence la présence d'éléments de petit patrimoine de qualité sur le territoire. Un inventaire a récemment été réalisé par les habitants de la commune et ceux-ci ont rappelé l'importance d'entretenir et de valoriser ce patrimoine local. Ce petit patrimoine est en effet trop peu mis en valeur et dès lors il reste finalement peu visible par les habitants et les touristes.

Le projet répond aussi à un besoin mis en évidence dans le diagnostic : la préservation et la valorisation du patrimoine local. En outre il correspond à la stratégie qui vise de soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales**

En préservant, en mettant en valeur et en animant le patrimoine local

Plusieurs effets sont attendus :

- Développer l'attractivité de la commune
- Valoriser les atouts patrimoniaux de la commune
- Poursuivre la réparation du petit patrimoine
- Entretenir le patrimoine local

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Recenser et proposer un « appel à projet » pour les biens communaux laissés en désuétude ; Augmentation de l'attractivité touristique ;
- **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale (PnAM)** : Le développement d'une offre touristique accessible ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que le patrimoine bâti dans toute sa diversité.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ La valorisation du patrimoine va permettre de renforcer l'appartenance au territoire pour les habitants
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Le projet va mettre en valeur le patrimoine sur l'ensemble du territoire et donc améliorer le cadre de vie des habitants
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Le projet va participer à l'attractivité des villages, notamment touristique

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### 5. Localisation et statut

Territoire communal

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Syndicat d'Initiatives, Parc naturel de l'Ardenne Méridionale, citoyens

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Étant donné la réalisation d'un inventaire complet par les habitants de la commune et l'octroi de subsides possible, la CLDR a placé ce projet comme prioritaire afin de capitaliser sur le travail déjà réalisé et de garantir une certaine continuité.

#### État du dossier

Un inventaire exhaustif a été réalisé par les habitants de la commune.

L'abreuvoir « Le Rond Bac » à Chairière (CE010) a déjà fait l'objet d'une restauration.

#### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

#### Planification

Phasage envisagé par séries d'éléments selon leur état.

#### Démarches administratives à réaliser

Vérifier si les biens sont classés ou pastillés.

#### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Communiquer sur les actions de mise en valeur.

## 8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront nécessaires pour le suivi du projet mais ceux-ci resteront limités.

Un budget de 10.000 € par projet (40.000 pour les quatre éléments publics) sera dégagé afin de réaliser les différentes actions. Des demandes de subventions pourront être introduites auprès du PPPW, de la Fondation Roi Baudoin, d'un budget participatif, etc.

Projet rémunérateur : Non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

#### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
--------------------------	--------------	---

Mise en place d'un programme de valorisation suite à l'inventaire	1	Commune
---	---	---------

**Indicateur de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'actions de mise en valeur du patrimoine	8	Commune

**10. Annexes**

Sans objet.

### **3. Lot 2 – Projets à réaliser dans les 4 à 6 ans**

---

#### Projets matériels :

- Création de logements tremplins
- Rénovation de l'ancienne école de membre
- Rénovation et construction des zones récréatives
- Mise en valeur du site et du point de vue du Belvédère de Chairière
- Valorisation du domaine marial de Sugny
- Mise en place d'aménagements pour la sécurité routière
- Installation de stations d'épuration collectives
- Amélioration de l'accès aux services bancaires
- Création d'un réseau de chaleur

#### Projets immatériels :

- Mise en place d'actions pour une accessibilité plus aisée à la formation
- Gestion encadrée des problématiques liées au tourisme
- Mise en place d'un système de mobilité partagé

<b>Création de logements tremplins</b>	Fiche n° M-P1
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création de logements tremplins	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer des logements tremplins sur le territoire communal.

Le but des logements tremplins est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous la forme d'une ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

La construction des logements tremplins sera réalisée de manière à économiser l'énergie en recourant à différentes techniques (isolation, production) et ainsi répondre à la philosophie du développement durable. Selon les communes, les candidats locataires doivent répondre à plusieurs critères pour accéder à un logement tremplin comme être de bonne conduite, vie et mœurs, être âgé de 18 à 30/45 ans, être ou avoir été domicilié dans la commune ou y avoir son lieu de travail, ne pas être propriétaire d'un autre logement et le niveau salarial. En effet, celui-ci ne peut être ni trop élevé, ni trop faible, les logements tremplins n'étant pas des logements sociaux mais bien destinés à favoriser l'accès à la propriété immobilière sur la commune. Ces critères spécifiques seront définis par un groupe de travail issu de la CLDR en fonction de besoins spécifiques.

### 2. Justification du projet

À l'heure actuelle, la population vressoise rencontre des difficultés liées à l'accès au logement. D'une part, le nombre de terrains bâtissables est de plus en plus bas, avec certains villages où il n'existe pas d'extension possible au niveau des zones à bâtir, et d'autre part, l'augmentation des prix immobiliers (terrains à bâtir et maisons ordinaires) nuit à l'accessibilité immobilière des nouveaux ménages sur le territoire. Ces difficultés d'accès au logement dans la commune sont accentuées par l'accroissement du nombre de résidences secondaires, engendrant une concurrence entre les logements principaux et les logements touristiques.

La Commune de Vresse-sur-Semois est consciente de cette problématique et souhaite favoriser l'accès au logement pour les jeunes. La création de logements tremplins sur le territoire communal répond à ce besoin et à l'enjeu lié à l'attractivité du territoire et au maintien des jeunes.

Le maintien des jeunes au sein du territoire rural de Vresse-sur-Semois est effectivement essentiel pour de multiples raisons qu'elles soient d'ordres identitaires, économiques, sociales (dynamisme associatif, mixité sociale, etc.), de maintien de services de base (écoles), etc.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

#### Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes

En organisant une politique de logement pour attirer une population jeune, maintenir les aînés et permettre l'accueil des nouveaux habitants

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ; lutter contre les immeubles inoccupés et/ou insalubres ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : mener une politique foncière communale volontariste pour faciliter l'accès au logement de la population locale ; adapter l'offre en logements à la demande et éventuellement proposer de nouvelles zones d'habitat tout en évitant sa dispersion.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Intégration des personnes ayant un revenu plus faible – Accueil de jeunes familles
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Économie d'énergie grâce aux matériaux utilisés
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité de la commune

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



**Objectif 1 – Pas de pauvreté**  
Accès aux services de base, à la propriété, etc.



**Objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructure**  
Bâtir une infrastructure résiliente, favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain à un coût abordable et des conditions d'équité.

**Objectif 10 – Inégalités réduites****Autonomiser les personnes et favoriser leur intégration sociale****Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

**5. Localisation et statut**

L'ancienne école de village de Membre est une solution prioritaire envisagée par la CLDR. D'autres localisations sont toutefois à l'étude.

**6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :**

**7. Programme de réalisation****Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

À défaut d'avoir trouvé une localisation pour la construction de logements tremplins ou, à tout le moins, d'avoir eu la confirmation sur la possibilité de réaffecter l'ancienne école de Membre, le projet est redescendu en lot 2 malgré son importance pour la commune.

**État du dossier**

Sans objet.

**Programme des travaux et/ou aménagements**

- Identifier les bâtiments à réhabiliter ou les terrains à bâtir (et éventuellement à acquérir) ;
- Etablir un inventaire des bâtiments et sites potentiels ;
- Déterminer les aménagements en fonction des besoins ;
- Réaliser les plans en concertation avec la CLDR ;
- Réaliser les travaux ;
- Entretenir les aménagements.

**Planification**

Une localisation doit être confirmée.

**Démarches administratives à réaliser**

- Autorisation pour les travaux à obtenir.
- Règlement d'attribution ; contrat de bail.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Mettre en place une Charte pour la location avec des critères à respecter.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création de logements tremplins	2	PV de la réception de travaux

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de locataires installés sur la commune dans les 10 ans	24	Registre de la population

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Rénovation de l'ancienne école de Membre</b>	Fiche n° M-P2
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : Membre	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Rénovation de l'ancienne école de Membre	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## RÉNOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE MEMBRE

### 1. Description du projet

L'ancienne école de Membre se situe dans le centre du village de Membre, en zone d'habitat. En plus de la parcelle bâtie, elle est complétée d'une zone d'espace enherbé.

Le bâtiment est abandonné depuis 2014 et il se trouve dans un très mauvais état. Le projet consiste donc à le remettre en état en effectuant les travaux nécessaires et en mettant la priorité sur la toiture.

Différentes réflexions ont été menées par la CLDR concernant les aménagements à prévoir dans le bâtiment lors de la rénovation.

L'affectation précise reste toutefois à déterminer. Un espace de rencontre et des logements tremplins (voir fiche M-3.P1) ont été envisagés en CLDR.

Étant donné l'importance du cachet du bâtiment pour les habitants, l'isolation se ferait de l'intérieur. L'espace vert servirait d'espace extérieur et serait lui aussi aisément accessible, notamment pour les PMR.



### 2. Justification du projet

Le bâtiment fait partie du patrimoine bâti communal, l'école y a été en service de 1866 à 2014 et les habitants du village y sont très attachés.

Le projet consiste à restaurer ce patrimoine qui tombe actuellement en ruines. Il correspond donc à la stratégie de développement de Vresse-sur-Semois qui vise à préserver, mettre en valeur et animer le patrimoine local de la commune. En outre, en créant une salle de rencontre polyvalente et du logement, le projet va permettre de maintenir et de développer l'offre en activités et infrastructures dans les villages, ainsi que de développer l'attractivité de la commune.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

En organisant une politique de logement pour attirer une population jeune, maintenir les aînés et permettre l'accueil des nouveaux habitants

En préservant, en mettant en valeur et en animant le patrimoine local

#### Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes

En maintenant et en développant l'offre en activités et en infrastructures

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ; Lutter contre les immeubles inoccupés et/ou insalubres ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que le patrimoine bâti dans toute sa diversité.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Échanges et convivialité
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Amélioration du cadre de vie et restauration du patrimoine local bâti
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Retombées économiques liées à l'attractivité du lieu

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### Objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructure Infrastructure résiliente



#### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### 5. Localisation et statut

Membre

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Vresse-sur-Semois
- **Partenaires :** Associations utilisatrices de l'espace, Académie de musique, Ecetia

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a classé le projet comme moyennement prioritaire et donc en lot 2, vu l'incertitude quant au choix final de l'affectation ainsi que le coût élevé de la rénovation.

#### État du dossier

Le bâtiment a été répertorié au niveau urbanistique et des premiers contacts ont été pris avec Ecetia.

#### Programme des travaux et/ou aménagements

Un auteur de projet doit être désigné.

#### Planification

- Obtention des permis
- Réalisation des travaux
- Urgence de refaire la toiture ou de protéger le bâtiment afin qu'il ne dégrade pas encore plus

#### Démarches administratives à réaliser

Obtention des permis de rénovation.

#### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Entretenir les lieux et veiller à leur utilisation effective.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

#### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Rénovation de l'ancienne école de Membre	1	PV de la réception de travaux

**Indicateurs de résultat (en fonction de l'affectation retenue) :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'associations occupant le bâtiment	5	Commune
Nombre de ménages ayant occupé les logements tremplins s'étant domiciliés sur la commune sur 10 ans	4	Registre de population

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Rénovation et aménagement des zones récréatives</b>	Fiche n° M-P3
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Rénovation et aménagement des zones récréatives	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## RÉNOVATION ET AMENAGEMENT DES ZONES RÉCRÉATIVES

### 1. Description du projet

Le projet consiste à rénover les espaces tels que les plaines de jeux et modules récréatifs nécessitant un rafraîchissement dans les villages ; mais également à créer de nouvelles zones dans les villages n'en possédant pas encore. La création d'un skate-park sur le territoire communal sera également réfléchie.

Ces espaces seront différents et adaptés aux lieux où ils seront implantés (abords des écoles, centre du village, etc.).

### 2. Justification du projet

Le diagnostic partagé de la commune a permis de mettre en évidence un manque d'espaces de rencontre et d'activités dédiés aux jeunes ainsi que de plaines de jeux pour les plus petits, malgré des projets sportifs à Bohan et Sugny.

Le projet vise donc à remédier à ces besoins en aménageant différents espaces dans les villages pour contribuer au renforcement de l'attractivité des villages pour les familles.

En outre, il répond à une demande récurrente des citoyens, relayée par l'ADL, qui souhaitent voir se développer un skate-park sur la commune.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes</b>
En maintenant et en développant l'offre en activités et infrastructures

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Entretenir et, au besoin, remplacer le mobilier extérieur communal ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Maintenir la population jeune sur place et favoriser un accroissement de la population intégré au contexte local, tout en promouvant une mixité sociale ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Attractivité du territoire pour les jeunes – Échanges – Rencontres - Convivialité
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Amélioration du cadre de vie
<b>ÉCONOMIE</b>	∅

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ∅ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



##### Objectif 3 – Bonne santé et bien-être

Promouvoir le bien-être de tous



##### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

#### 5. Localisation et statut

Territoire communal, près des écoles, au centre des villages, etc.

L'ancien terrain de foot d'Alle est une localisation intéressante pour le développement d'une nouvelle zone récréative centrée autour d'un skate-park.

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune
- Partenaires : Écoles

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a classé ce projet comme moyennement prioritaire, le plaçant en lot 2, vu l'absence de localisation précise.

##### État du dossier

Deux espaces multisports sont en cours de création à Bohan et à Sugny.

**Programme des travaux et/ou aménagements**

A déterminer.

**Planification**

Lister les localisations précises.

**Démarches administratives à réaliser**

- Autorisation et permis
- Réalisation des travaux

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Entretien communal régulier des aménagements.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Construction de zones récréatives	3	PV de réception des travaux

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Utilisateurs des espaces	25 personnes / week-end / zone récréative	Recensement

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Mise en valeur du site et du point de vue du Belvédère de Chairière</b>	Fiche n° M-P4
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Mise en valeur du site et du point de vue du Belvédère de Chairière	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN VALEUR DU SITE ET DU POINT DE VUE DU BELVÉDÈRE DE CHAIRIÈRE

### 1. Description du projet

L'origine du Belvédère de Chairière date d'avant 1930. Il a été reconstruit à l'identique en 1950, puis en 1980 avant d'être fermé.

Le dossier du Parc National de la Vallée de la Semois envisage un projet visant à reconstruire un Belvédère sur le site au-dessus des crêtes où il est aujourd'hui disparu. La construction est prévue afin de correspondre aux dimensions de l'ancien édifice. Le site offre effectivement un point de vue remarquable qui gagnera beaucoup de visiteurs en étant dégagé et mis en valeur.

La présente fiche concerne quant à elle l'aménagement et la mise en valeur des abords du Belvédère afin de permettre aux touristes et aux promeneurs de profiter de la vue et d'un espace accueillant ; une zone de convivialité sera créée. Elle se composera d'une aire de pique-nique, de bancs et d'un dispositif d'observation pour observer la faune et la flore aux alentours.

Un chemin d'accès sécurisé sera clairement défini et aménagé au minimum pour en faciliter l'accès et respecter les éléments paysagers naturels.



### 2. Justification du projet

Anciennement, la situation stratégique du Belvédère au-dessus des crêtes offrait une vue panoramique sur Vresse-sur-Semois, Laforêt, Chairière, les champs de Mouzaive, Rochehaut (et Corbion par beau temps).

Sa mise en valeur sera donc un atout pour la promenade des crêtes, située sur le GR 16 de la Semois Arlon – Monthermé. Cette randonnée amène beaucoup de randonneurs sur le territoire.

Intégré dans le dossier du nouveau Parc national de la Vallée de la Semois, le belvédère va attirer davantage de visiteurs. Les touristes et les habitants de la commune pourront profiter de cet espace de repos et de convivialité.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales**

En préservant, en mettant en valeur et en animant le patrimoine local

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Augmentation de l'attractivité touristique ;
- **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale (PnAM)** : Le développement d'une offre touristique accessible ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que le patrimoine bâti dans toute sa diversité.
- **Parc National de la vallée de la Semois** : fiche-action numéro 34 « recensement et valorisation des périmètres d'intérêt et points de vue ».

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Identification des habitants au territoire
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Mise en valeur des paysages
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Attractivité touristique

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### Objectif 9 – industrie, innovation et infrastructure

**Infrastructure de qualité, fiable, durable pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain**



#### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

## 5. Localisation et statut

Chairière

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Parc national de la Vallée de la Semois, Marie-Thérèse Dinant (habitante de Chairière et membre de la CLDR)

## 7. Programme de réalisation

### **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR a classé le projet en lot 2, vu qu'il nécessite une avancée en parallèle avec le projet mené par le Parc National et le montage d'un dossier auprès de plusieurs organes subsidiaires.

Par ailleurs, la reconstruction du Belvédère est prévue dans la programmation du parc national. Le projet est de venir ajouter un espace convivial et de repos pour les randonneurs autour de celui-ci. Ainsi, il est nécessaire que les aménagements pris en compte par le parc national soient terminés avant de mettre ce projet-ci en œuvre.

### **État du dossier**

Le Belvédère de Chairière fait partie des lieux identifiés par le Parc national pour accueillir de futurs aménagements autour du point de vue. Le souhait est de porter le projet rapidement auprès du Parc National.

Un dossier pourrait être financé par plusieurs pouvoirs subsidiant (développement rural, commissariat général au tourisme), selon les aménagements prévus.

### **Programme des travaux et/ou aménagements**

- Désignation d'un auteur de projet
- Reconstruction du Belvédère dans le cadre du Parc National
- Réalisation d'un espace convivial

### **Planification**

- Partenariat à définir avec le Parc national de la Vallée de la Semois
- Autorisation pour les aménagements à obtenir
- Mise en place des équipements

### **Démarches administratives à réaliser**

Autorisation pour les aménagements à obtenir.

Subventions pour les aménagements à obtenir.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Communiquer via les acteurs touristiques sur le site et le promouvoir, et entretenir les aménagements.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement d'un espace de convivialité aux alentours du belvédère	1	PV de réception des travaux

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de publications touristiques faisant mention du site du belvédère	7	Recueil de la Maison du Tourisme

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Valorisation du Domaine Marial de Sugny</b>	Fiche n° M-P5
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : Sugny	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Valorisation du Domaine Marial de Sugny	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## VALORISATION DU DOMAINE MARIAL DE SUGNY

### 1. Description du projet

Le projet vise d'une part à améliorer les panneaux indicateurs qui amènent au Domaine et d'autre part à réparer les éléments patrimoniaux en dégradation.

Tout d'abord, avant d'installer les panneaux, il est opportun de changer la dénomination du lieu : « Le Domaine Marial : Le Lourdes des Ardennes », afin de confirmer son attractivité culturelle en faisant référence à son ancienne dénomination.

#### Amélioration des panneaux indicateurs :

Création de trois panneaux touristiques aux trois entrées routières de Sugny, c'est-à-dire en venant de Corbion, Pussemange ou Bohan. Sur ces panneaux sera inscrit le slogan « *Visitez son Domaine Marial : le Lourdes des Ardennes* » avec plusieurs images en couleurs.

Outre les panneaux aux entrées routières du village, deux panneaux directionnels indiquant « Sugny : le Lourdes des Ardennes » seront installés sur deux parcours existants : l'un au départ de Vresse-sur-Semois via Laforêt et La Bonne Idée, et l'autre au départ de Bohan via les Dolimarts.

#### Réparation des éléments patrimoniaux :

La liste des éléments patrimoniaux présentant de sérieuses dégradations est consultable auprès de l'Asbl Les Amis du Domaine Marial.

### 2. Justification du projet

Sugny se démarque des autres villages de la commune de Vresse-sur-Semois par un site insolite en pleine nature de 1,2 ha en pleine nature contenant 29 monuments d'ordre religieux et catholique romain. En ce sens, le Domaine Marial est considéré par certains habitants comme un véritable musée à ciel ouvert.

Le 16 août un pèlerinage annuel rassemble 150 croyants et, tout au long de l'année, le site voit la visite de quelques touristes qui viennent découvrir les lieux. En embellissant le Domaine et en améliorant sa promotion, Vresse-sur-Semois compterait une attraction touristique d'ordre culturel supplémentaire et renforcerait son attractivité.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales**

En préservant, en mettant en valeur et en animant le patrimoine local

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Augmentation de l'attractivité touristique ;
- **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale (PnAM)** : Le développement d'une offre touristique accessible ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que le patrimoine bâti dans toute sa diversité.

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	∅
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Amélioration du cadre de vie
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Retombées liées à l'attractivité touristique et culturelle

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ∅ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

**5. Localisation et statut**

Domaine marial à Sugny

Emplacement des panneaux à l'extérieur du village

**6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet** : Commune de Vresse-sur-Semois
- **Partenaires** : Asbl Les Amis du Domaine Marial

**7. Programme de réalisation****Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Les membres de la CLDR ont classé le projet en lot 2.

**État du dossier**

L'Asbl Les Amis du Domaine Marial est active dans la préservation et la valorisation du site.

La signalisation interne au village du Sugny est en cours.

**Programme des travaux et/ou aménagements**

- Installation des panneaux indicateurs
- Entretien et réparation des éléments patrimoniaux

**Planification**

Sans objet.

**Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Sans objet.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Installation de panneaux indicateurs	5	Commune de Vresse-sur-Semois

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation du nombre de visiteurs	+ 20 %	Enquête réalisée par l'ASBL sur base d'un recensement pendant les mois de juillet et août

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Mise en place d'aménagements pour la sécurité routière</b>	Fiche n° M-P6
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : Territoire communal	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Mise en place d'aménagements pour la sécurité routière	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### 1. Description du projet

Le projet consiste d'une part à identifier les endroits problématiques au niveau de la sécurité routière dans les différents villages, et d'autre part à solutionner ces problèmes à l'aide d'aménagements divers.

De manière générale, une attention sera portée à l'entretien des aménagements et futurs équipements routiers.

Concernant les problèmes liés à la vitesse dans certains villages, plusieurs solutions sont envisagées : augmenter la présence de radars et les contrôles, intégrer des zones 70 (au lieu d'élargir les zones 50) et construire des ralentisseurs, mettre des écrans, etc.

Un problème de respect de priorité de droite assez général est observé sur la commune. Le projet entend y répondre en proposant de dessiner des « ronds-points » à l'aide de marquages au sol.

Pour sécuriser les entrées de village, des ralentissements seront installés, comme des chicanes et des dos d'âne, ainsi que des aménagements pour les piétons.

Les cartes des différents villages avec l'identification des endroits problématiques se trouvent en annexe de ce document.

### 2. Justification du projet

La faible offre de transports en commun sur le territoire favorise le recours à la voiture et augmente le trafic routier, renforçant ainsi le sentiment d'insécurité routière au sein des villages.

Le sentiment d'insécurité ressenti sur le territoire n'est pas toujours en lien avec la vitesse, mais plutôt avec l'endroit où la voiture circule. Dans un centre fort peuplé ou sur une route sinuose, le véhicule paraît toujours rouler plus rapidement que la vitesse réelle à laquelle il se trouve. Identifier les endroits problématiques est donc un préalable important à l'aménagement d'équipements.

Étant donné que la commune ne possède pas de PCM, un travail sur carte a été réalisé en CLDR, il a permis d'identifier les lieux critiques dans chaque village et de proposer des solutions adaptées à chaque situation (voir annexe).

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations**

En développant des alternatives et des collaborations en matière de mobilité

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Poursuivre et développer les alternatives à la mobilité automobile ; Assurer une jonction aisée vers les régions limitrophes et plus particulièrement vers Sedan (TGV) et Charleville (soins de santé).

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★ Diminution du sentiment d'insécurité
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Amélioration du cadre de vie et sécurisation de l'environnement pour les habitants et les usagers faibles
<b>ÉCONOMIE</b>	∅

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ∅ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### 5. Localisation et statut

Villages de la commune.

### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Police, SPW-MI

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Des travaux liés à la sécurité routière ont été réalisés récemment dans la commune de Vresse-sur-Semois. Les membres de la CLDR ont donc classé ce projet comme moins prioritaire.

### Etat du dossier

Les membres de la CLDR ont identifié sur supports cartographiques les endroits problématiques et ont proposé diverses solutions.

### Programme des travaux et/ou aménagements

- Obtention des permis
- Réalisation des travaux

### Planification

Priorisation dans le programme de travail :

- Aménagements piétons à Alle (accès au pont).
- Ralentissements au niveau des entrées de village (indication sur des panneaux et au sol).
- Remplacement des bornes et panneaux manquants
- Marquage de « ronds-points » aux priorités de droite.

### Démarches administratives à réaliser

Autorisation pour les aménagements à obtenir.

Adaptation du règlement de police.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Entretien des aménagements.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

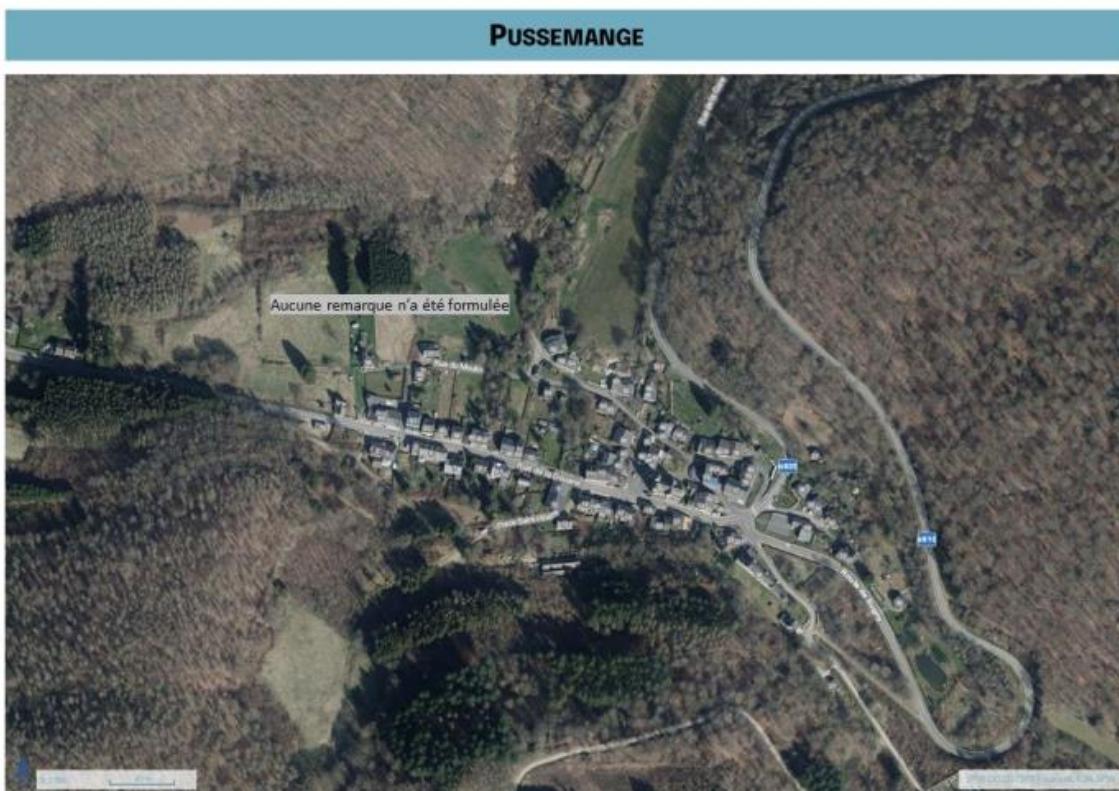
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'aménagements favorisant la sécurité routière	2 /an	Commune de Vresse-sur-Semois avec la participation de la police

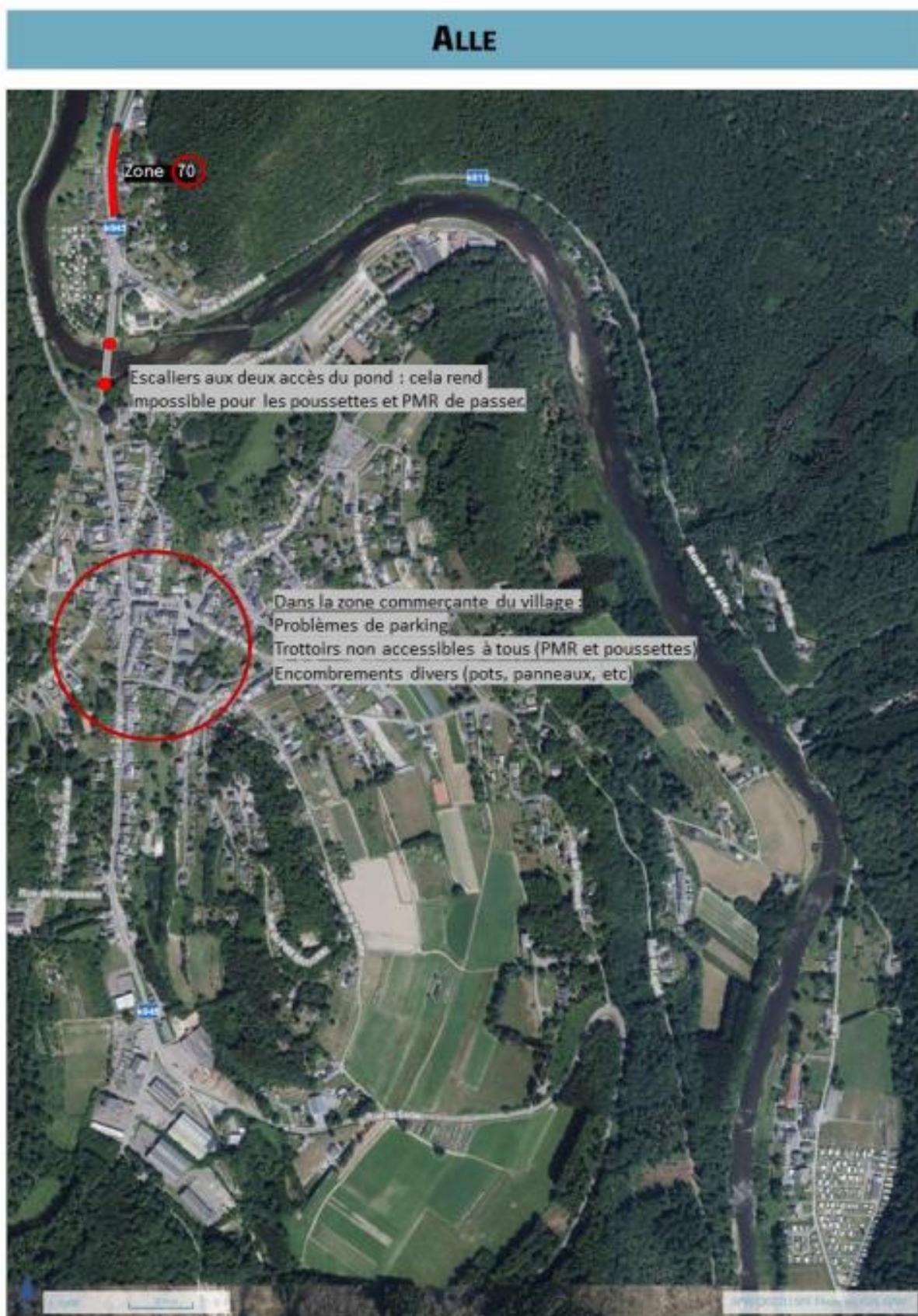
### Indicateurs de résultat :

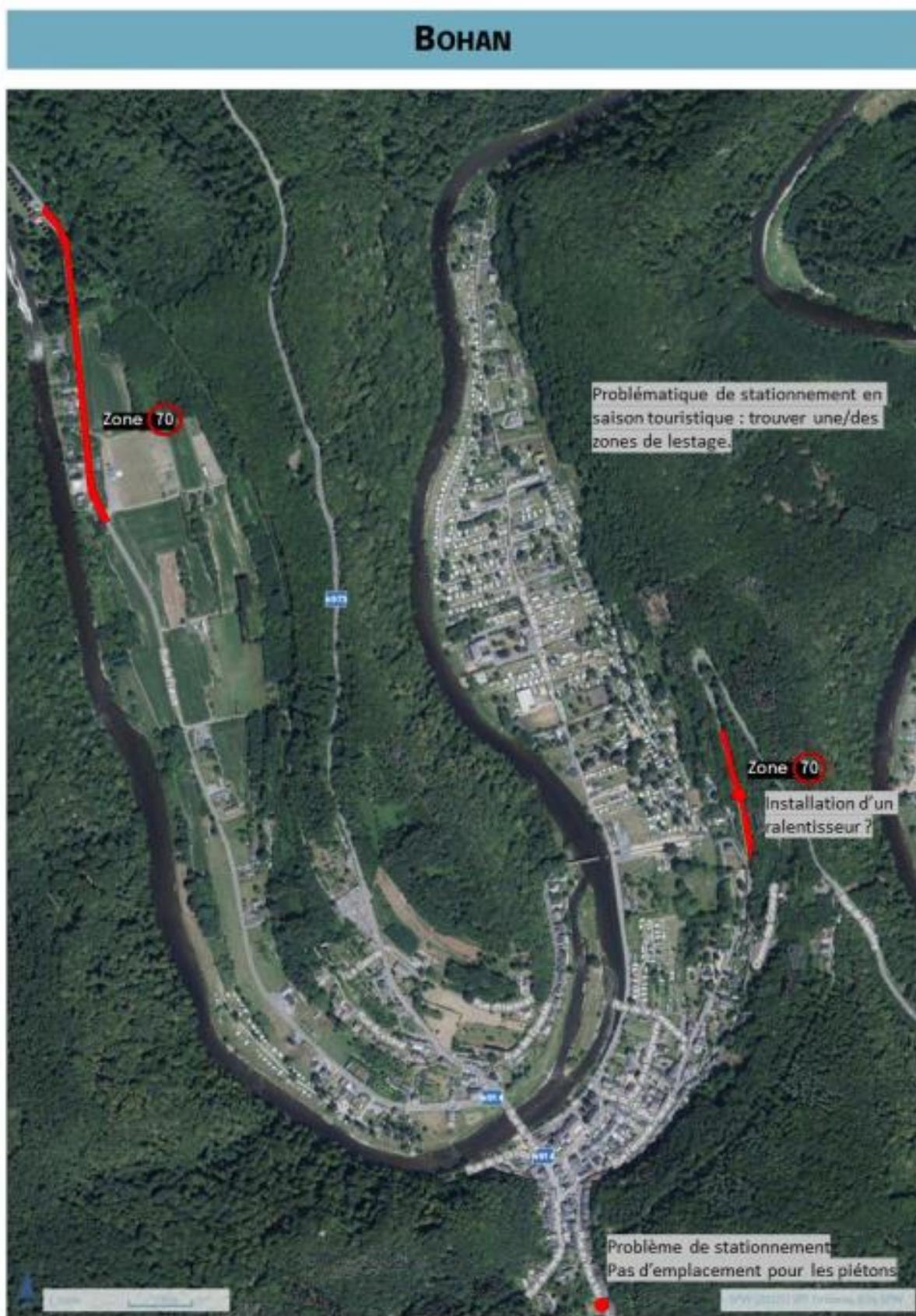
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diminution du nombre d'accidents	- 10 %	Registre de statistiques de la police

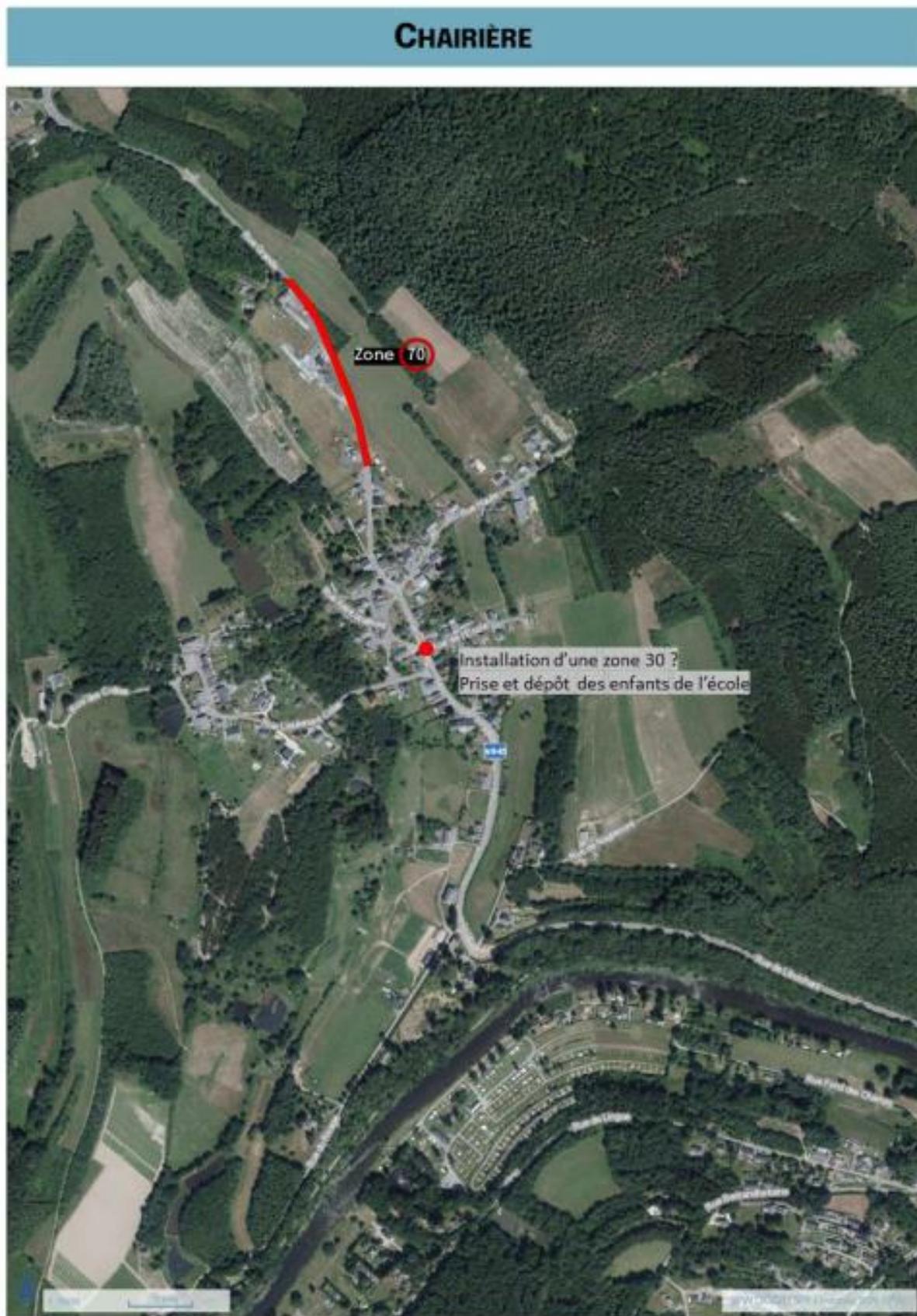
## 9. Annexes

Cartes d'identification des lieux problématiques (GT 23-05-2023) :



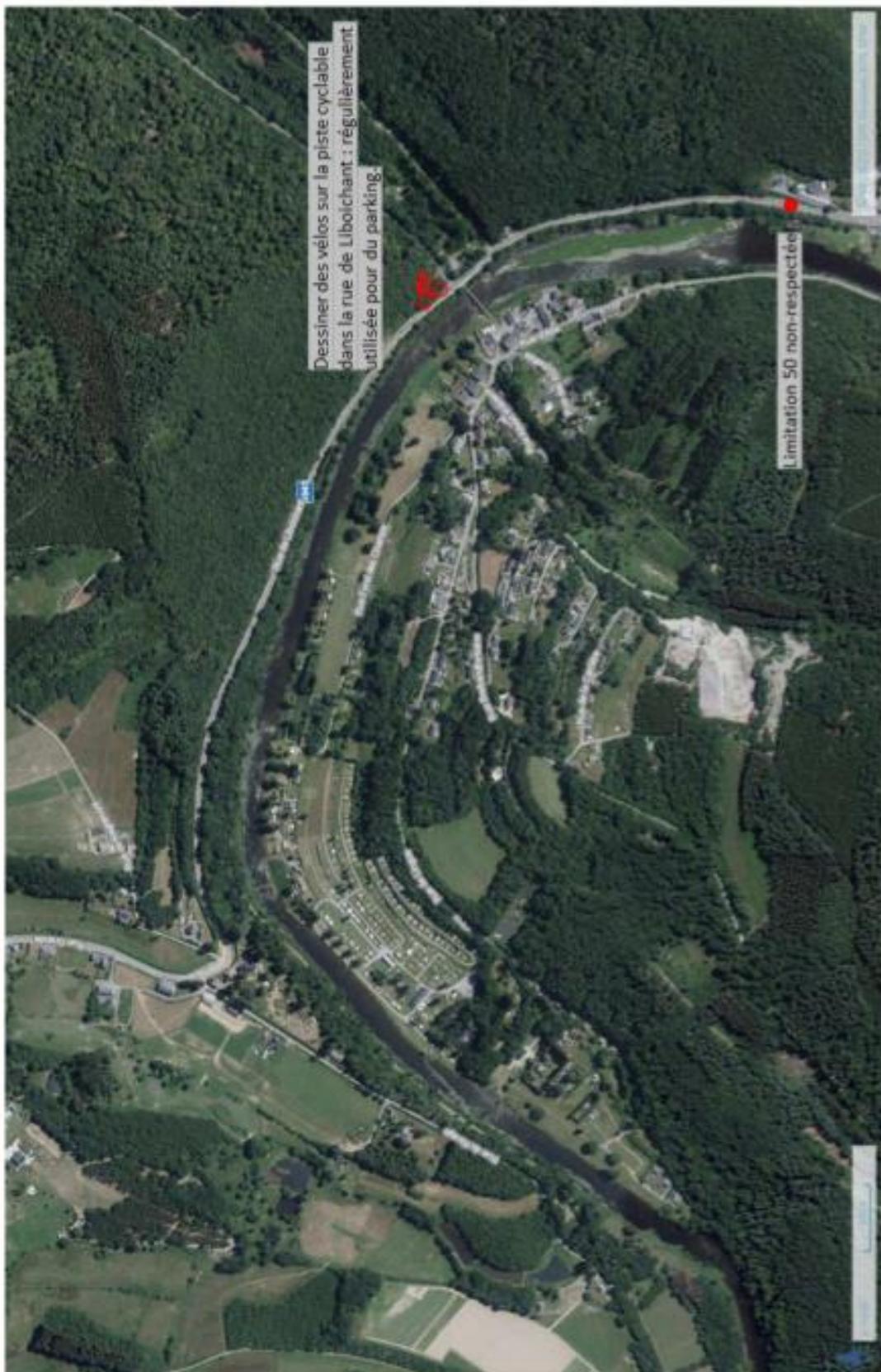


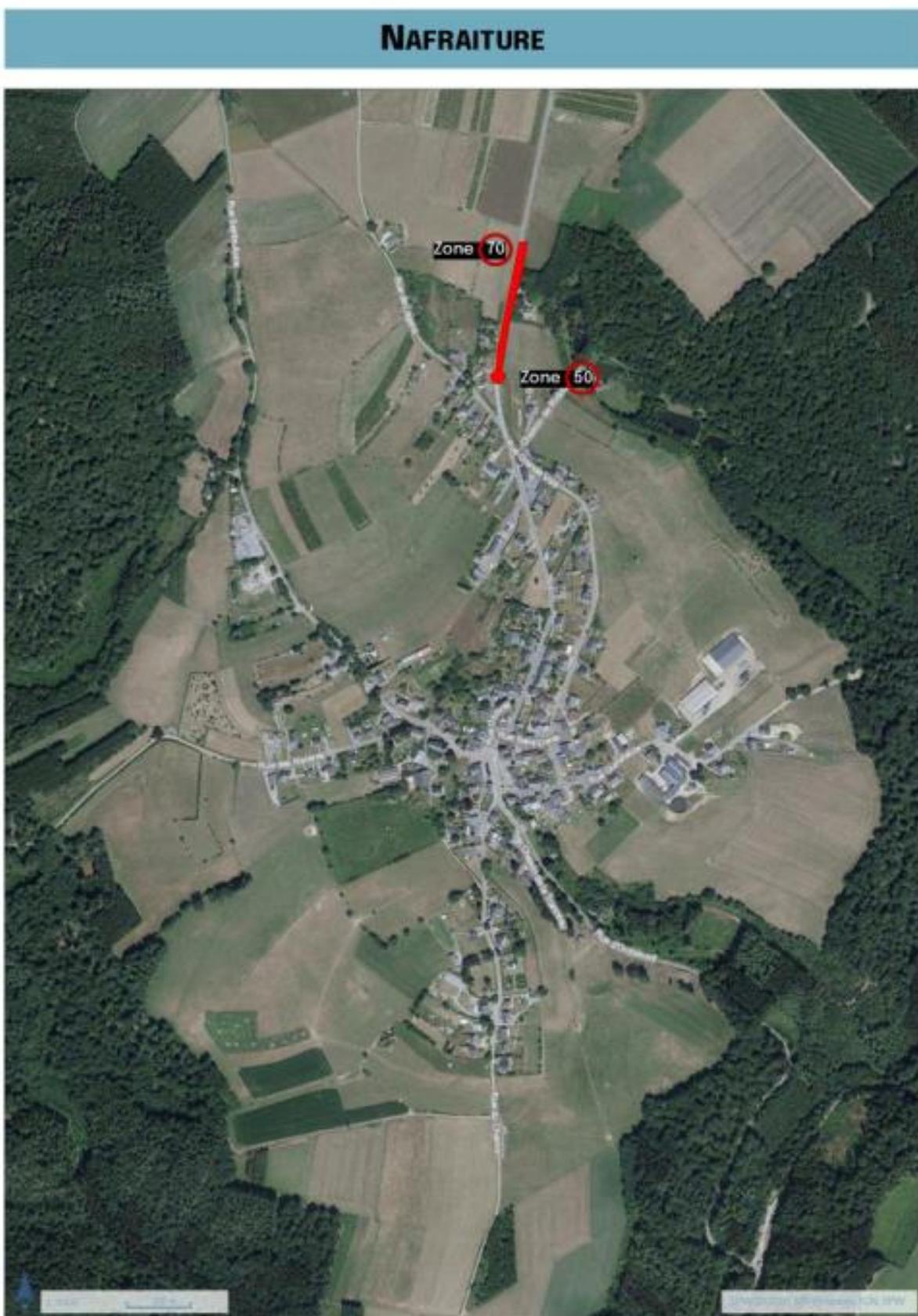








**MOUZAIVE**







## VRESSE-SUR-SEMOIS



<b>Installation de stations d'épuration collective</b>	Fiche n° M-P7
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Installation de stations d'épuration collective	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## INSTALLATION DE STATIONS D'ÉPURATION COLLECTIVE

### 1. Description du projet

Actuellement, 4 stations d'épuration sont en état de marche sur la commune : à Membre, Vresse-sur-Semois, Laforêt et Alle-sur-Semois.

Le projet consiste à installer des stations d'épuration collective dans les villages qui ne sont pas équipés afin d'empêcher la pollution de la Semois par le déversement des eaux usées.

La dimension collective du projet va permettre de dépasser les contraintes individuelles, notamment financières.

En Wallonie, en assainissement collectif, les eaux usées sont collectées par des égouts puis des collecteurs pour les épurer dans une station d'épuration. La station d'épuration est donc la partie la plus visible du système d'assainissement. Les eaux usées y sont traitées, habituellement suivant un processus biologique naturel. Au terme du traitement, l'eau épurée est suffisamment propre pour être rejetée dans un cours d'eau, en l'occurrence la Semois.

Notons qu'en aucun cas, en Wallonie, les stations d'épuration d'eaux usées ne produisent de l'eau potable.

### 2. Justification du projet

L'environnement de qualité qui caractérise la commune de Vresse-sur-Semois est soumis à des pollutions diverses, notamment les pollutions liées à l'eau en raison d'un manque de stations d'épuration à certains endroits ou des difficultés de raccordement.

Le manque de stations d'épuration dans certains villages amène en effet une partie des eaux usées dans la Semois et vers les autres villages. Ces eaux qui viennent des touristes et des habitants sont polluées par des produits chimiques dangereux pour la faune et la flore présentes.

Le projet vise donc à protéger une des principales ressources naturelles de la commune, tout en améliorant le cadre de vie environnemental des habitants.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales</b>
En améliorant le cadre de vie et en valorisant les ressources locales énergétiques

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Améliorer la distribution et la qualité de l'eau;
- **Contrat de rivière Semois-Chiers** : Solutionner les points noirs prioritaires en zone d'épuration collective équipée d'une station d'épuration ou dont la station d'épuration est en construction.

**4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

SOCIAL	∅
ENVIRONNEMENT	★★★ Nettoyage des eaux usées, protection de la qualité de l'eau, amélioration du cadre de vie
ÉCONOMIE	★★ Économies d'échelle grâce à la dimension collective du projet

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ∅ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

**Objectif 6 – Eau propre et assainissement**

**Garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**

**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

**Objectif 14 – Vie aquatique**

**Protéger les écosystèmes aquatiques**

**Objectif 15 – Vie terrestre**

**Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (dont d'eau douce)**

## 5. Localisation et statut

Territoire communal.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), INASEP
- **Partenaires** : Commune

## 7. Programme de réalisation

### **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Les membres de la CLDR considèrent l'assainissement des eaux usées comme un projet important pour la commune. Toutefois, au vu du manque de maîtrise communale sur ce projet, il a été placé en lot 2 afin de pouvoir créer des partenariats et trouver des subventions. Il est toutefois rappelé les obligations européennes en la matière.

### **État du dossier**

C'est la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), une société anonyme de droit public mise en place par la Région wallonne qui s'occupe prioritairement de l'assainissement des eaux usées (de l'égout à la station d'épuration) et de la protection de la ressource. De manière pratique les stations d'épuration dans la Province de Namur sont gérées par l'INASEP.

Une station d'épuration est en cours d'aménagement sur le village de Chairière.

### **Programme des travaux et/ou aménagements**

A déterminer.

### **Planification**

Prendre contact avec la SPGE et l'INASEP.

### **Démarches administratives à réaliser**

Autorisation pour les aménagements à obtenir.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Entretien des aménagements.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### **Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création de stations d'épuration collective	3	PV de réception des travaux

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de raccordement à une station d'épuration en zone d'assainissement collectif	75 %	Statistiques de l'INASEP et de la SPGE

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Amélioration de l'accès aux services bancaires</b>	Fiche n° M-P8
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Amélioration de l'accès aux services bancaires	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES BANCAIRES

### 1. Description du projet

Le projet consiste à ajouter des distributeurs bancaires sur le territoire communal, particulièrement dans les villages de Bohan et Alle-sur-Semois qui sont davantage fréquentés, notamment lors des périodes touristiques.

Des contacts privilégiés seront menés avec BATOPIN, projet des banques Belfius, CBC, BNP, ING avec pour objectif la création d'un réseau de points cash

### 2. Justification du projet

Le secteur bancaire se transforme : les fermetures d'agence se multiplient et les points de distribution disparaissent.

La perte d'un distributeur automatique de billets sur un territoire est particulièrement mal vécue en zone rurale. De manière générale et non spécifique à Vresse-sur-Semois, les répercussions suivantes sont mentionnées : baisse du chiffre d'affaires des petits commerces, désertification des services et davantage d'isolement des plus fragiles (personnes âgées ou personnes à mobilité réduite).

Cette perte contribue plus encore à l'éloignement, à la désertification rurale, au sentiment d'abandon et à la crainte de voir le territoire s'isoler. Alors même que la Commune, pourtant loin d'être majoritaire en termes de population, pèse dans la dynamique économique régionale, en l'occurrence de par son activité touristique, notamment sur Alle et sur Bohan (deux villages également plus peuplés).

En outre, malgré l'existence de terminaux de paiement dans beaucoup de commerces, certains n'en sont pas encore équipés, soit en raison de leur coût prohibitif, soit en raison d'un défaut de connexion numérique parce que situés en zone blanche.

Notons également que l'organisation des évènements festifs sur la commune nécessite une demande importante en cash pour fonctionner. Or, il arrive qu'il n'y ait pas assez d'argent dans le distributeur de Vresse pour couvrir toute la demande.

Enfin, à défaut, les habitants autant que les touristes seront donc contraints de se déplacer dans les communes voisines pour retirer de l'argent et bénéficier des services bancaires de base.

Le projet vise donc à répondre à ces manquements en installant de nouveaux distributeurs sur le territoire communal. Il est important de rappeler toutefois que la population souhaite avant tout le maintien du distributeur de Vresse. Il correspond à un axe de la stratégie défini pour Vresse-sur-Semois qui consiste à mettre en place et assurer les services nécessaires à la population.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population, en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations**

En développant et en renforçant les services pour tous, avec une attention particulière à destination des aînés

**Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales**

En développant l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ; soutenir la croissance économique des artisans locaux ; soutenir la croissance économique ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★★★ Accessibilité des services – Qualité de vie des aînés et personnes à mobilité réduite
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Réduction des trajets en voiture
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Attractivité du territoire – bénéfices pour les commerces locaux et le tourisme

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



**Objectif 1 – Pas de pauvreté**

Eliminer la pauvreté, même droit aux ressources économiques, accès aux services de base et nouvelles technologies



**Objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructure**

Infrastructures fiable et durable pour favoriser le développement économique



### **Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

### **5. Localisation et statut**

Vresse (maintien du distributeur existant), Alle et Bohan

### **6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** BATOPIN

### **7. Programme de réalisation**

#### **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Le projet est particulièrement important pour les habitants. Toutefois, il a été classé en lot 2, vu la faible prise communale sur cette question.

#### **État du dossier**

Sans objet.

#### **Programme des travaux et/ou aménagements**

Sans objet.

#### **Planification**

Contact à prendre avec les agences bancaires et BATOPIN.

#### **Démarches administratives à réaliser**

Autorisation à recevoir pour l'installation de nouveaux distributeurs.

#### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Sans objet.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Installation de distributeurs sur le territoire communal	2	Présence effective sur le territoire

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des habitants pour l'accès aux distributeurs de billets	60 %	Enquête menée par l'ADL

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Création d'un réseau de chaleur</b>	Fiche n° M-P9
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un réseau de chaleur	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR

### 1. Description du projet

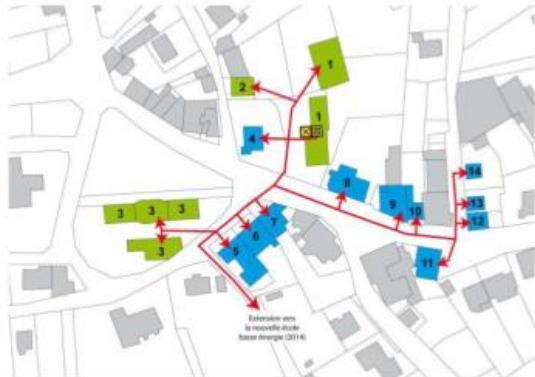
Le projet consiste à créer un réseau de chaleur.

Un réseau de chaleur est une conduite d'eau chaude qui distribue de la chaleur à des bâtiments. Il y a une seule grosse chaudière en commun. Le réseau fonctionne en boucle (aller : eau chaude, retour : eau froide). Chaque bâtiment a un échangeur à plaques pour chauffer son eau domestique (chauffage et eau chaude sanitaire).

La configuration idéale pour un réseau de chaleur est la suivante :

- De gros consommateurs concentrés dans un périmètre restreint ;
- Des consommateurs aux profils thermiques complémentaires (certains consomment plutôt le soir et la nuit, d'autres la journée) ;
- Une chaufferie proche des gros consommateurs ;
- Des travaux concomitants de création ou de réfection de voiries, d'égouttage, ou de réseau d'eau.
- La possibilité de desservir des privés sur le parcours

Exemples:

<b>Nassogne</b> : une chaufferie bois centralisée de 390 kW <ul style="list-style-type: none"> <li>• 400m de réseau de chaleur</li> <li>• 3 bâtiments publics, 11 bâtiments privés</li> </ul> 	<b>Libin</b> : une chaufferie bois centralisée de 540 kW <ul style="list-style-type: none"> <li>• 713m de réseau de chaleur</li> <li>• 9 bâtiments publics, 15 bâtiments privés</li> </ul> 
---	---

Les déchets de bois, abondants sur le territoire forestier de Vresse-sur-Semois, pourront être valorisés sous la forme d'une chaudière biomasse soit à Alle (regroupement de l'église, l'école, le presbytère et la salle des fêtes), soit à Vresse (regroupement de l'administration communale, CPAS, Glycine, centre d'interprétation d'art etc.).

Une attention particulière devra être portée sur les émissions de fumées et leur impact au niveau de la pollution atmosphérique. Le système devra être fiable et fournir de la chaleur en continu toute l'année.

## 2. Justification du projet

La commune de Vresse-sur-Semois est déjà engagée dans une dynamique énergétique, à travers son adhésion à la Convention des Maires et la mise en œuvre d'un Plan Énergie Climat à l'échelle de l'arrondissement de Dinant. Un Guichet de l'énergie se tient également tous les mois, offrant aux citoyens des conseils et astuces durables à adopter au quotidien.

La poursuite d'actions en faveur de l'énergie et l'autonomie énergétique reste toutefois un enjeu majeur pour les Vressois.

Le prix de l'énergie lié à la conjoncture est un moteur important dans la volonté de développer des alternatives de production sur le territoire communal, qui soient tenables pour l'environnement et profitent au portefeuille des citoyens.

Le projet répond en outre à la stratégie du PCDR qui vise à soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales. Le territoire de Vresse-sur-Semois abonde en effet de ressources valorisables énergétiquement, principalement l'eau et la forêt, que le projet va valoriser dans sa mise en œuvre.

## 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales**

En améliorant le cadre de vie et en valorisant les ressources locales et énergétiques

Plusieurs effets sont attendus :

- Réduire la dépendance de la commune aux énergies extérieures
- Favoriser l'utilisation des ressources locales
- Préserver la biodiversité

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Accompagner 30 propriétaires privés de petites parcelles forestières dans la valorisation de leurs biens d'ici 2025 ;
- **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale (PnAM)** : Valorisation des petites forêts privées.

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	∅
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Production d'énergie verte et renouvelable
<b>ÉCONOMIE</b>	★★★ Économies réalisées grâce à la production locale d'énergie

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ∅ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



##### Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable :

**Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.** Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique.



##### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.** Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.



##### Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :

**Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions** – Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques.

#### 5. Localisation et statut

A déterminer.

Une localisation pressentie serait sur le centre de Alle et/ou le centre de Vresse.

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Vresse.
- **Partenaires :** Facilitateur Bois-Énergie – FRW, Département de la Nature et de la Forêt (DNF), riverains privés et autres institutions/administrations.

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet prioritaire car il répond à la volonté d'insuffler une dynamique énergétique dans le développement de la commune. Cependant, la localisation n'a pas encore été déterminée et une réflexion poussée doit être réalisée avant de considérer le projet comme faisable. Le projet ne pourra donc pas débuter dans les trois ans et a donc été placé en lot 2.

### Etat du dossier

Un technicien POLLEC est en cours de recrutement à l'administration communale.

Des bâtiments qui pourraient faire partie du réseau de chaleur ont été identifiés.

### Programme des travaux et/ou aménagements

A déterminer selon l'étude de préfaisabilité.

### Planification

Une seule phase.

### Démarches administratives à réaliser

- 1- Réalisation d'une étude de préfaisabilité.
- 2- Réalisation du cahier des charges « ensemblier ».
- 3- Désignation d'un prestataire.
- 4- Introduction de la demande en convention en développement rural.
- 5- Réalisation du marché en trois tranches : une tranche fixe (conception) et deux tranches conditionnelles (réalisation et entretien maintenance).

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Contrat d'entretien maintenance longue durée (10 ans) entre la Commune de Vresse et un opérateur spécialisé.

Suivi monitoring de l'installation dans le contexte d'un cahier des charges performanciel.

Concertation continue des différents utilisateurs et gestionnaires des bâtiments concernés.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation et mise en fonctionnement du réseau de chaleur	Travaux réalisés et mise en service effective	PV de réception des travaux

**Indicateur de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réduction de la facture énergétique des bâtiments communaux	10 %	Rapport d'analyse des factures énergétiques
Réduction des émissions de CO <sub>2</sub>	30 %	Réalisation d'un audit externe

**9. Annexes**

Sans objet

<b>Mise en place d'actions pour une accessibilité plus aisée à la formation</b>	Fiche n° IM-P1
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Mise en place d'actions pour une accessibilité plus aisée à la formation	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D'ACTIONS POUR UNE ACCESSIBILITÉ PLUS AISÉE À LA FORMATION

### 1. Description du projet

Le projet vise à faciliter l'accès aux formations du Forem et du SELOR, très sommaire jusqu'à présent pour les habitants de la commune de Vresse-sur-Semois.

En effet, ni le Forem ni le SELOR ne souhaitent décentraliser leurs formations à Vresse-sur-Semois, or la demande est bien présente chez les habitants, notamment pour les formations liées aux compétences des postes qui seront ouverts avec la future implantation de la prison à Sugny.

Pour répondre aux besoins des habitants concernant l'accessibilité à ces formations, le projet consiste à trouver des solutions collectives afin d'amener les candidats volontaires aux sessions organisées par le Forem et le SELOR à d'autres endroits.

Ces solutions collectives sont donc liées à la mobilité et peuvent prendre différentes formes, par exemple :

- Mettre en place un mini-bus communal qui assure les déplacements vers les centres de formation ;
- Créer un taxi social communal (il en existe avec le CPAS mais qui est saturé avec les demandes de transports médical) ;
- Organiser un service de covoiturage avec tous les candidats.

Une autre solution serait également de recourir à la formation à distance (notamment tout ce qui concerne la connectivité, e-learning). Cependant, cela nécessite une bonne connexion sur le territoire.

### 2. Justification du projet

La future implantation de la prison prévue pour 2028 est considérée comme une opportunité pour les habitants et ils souhaitent que des actions soient mises en place afin de favoriser l'embauche des vressois.

Pour ce faire, le projet vise à faciliter l'accès aux formations dans ce cadre, et de manière générale pour les habitants de la commune désirant se former davantage et avoir accès à de nouvelles opportunités professionnelles.

Mettre en place des solutions permettant une accessibilité plus aisée aux formations organisées par le Forem et le SELOR va permettre notamment aux jeunes de rester habiter dans la commune, tout en mettant de nouvelles chances de leur côté pour trouver un emploi.

Ce projet répond donc à un enjeu important pour Vresse-sur-Semois, lié à l'attractivité du territoire et au maintien des jeunes dans la commune.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes

En développant et en favorisant le développement d'un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Maintenir la collaboration avec le Forem et la Maison de l'Emploi ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Solution collective – création de liens sociaux
ENVIRONNEMENT	★★ Déplacements collectifs réduisant le CO2
ÉCONOMIE	★★★ Habitants mieux formés avec plus d'opportunités professionnelles

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☰ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### Objectif 4 – Education de qualité

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.



#### Objectif 8 – travail décent et croissance économique

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent.



#### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

## 5. Localisation et statut

Sans objet.

## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Vresse-sur-Semois
- **Partenaires :** Maison de l'Emploi (Gedinne), FOREM, TEC, CPAS

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2, vu le peu de prise communale sur la matière de l'emploi

### État du dossier

Sans objet.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

- Mise en place d'une solution de mobilité collective
- Communication auprès des habitants

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Communiquer via différents canaux sur les opportunités de déplacements organisés.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place de solutions de mobilité pour accéder aux formations	1	Commune de Vresse-sur-Semois

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'habitants de la Commune qui participent aux formations du Forem et du SELOR	20 / séance	Liste de présence aux formations

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Gestion encadrée des problématiques liées au tourisme</b>	Fiche n° IM-P2
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Gestion encadrée des problématiques liées au tourisme	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## GESTION ENCADRÉE DES PROBLEMATIQUES LIÉES AU TOURISME

### 1. Description du projet

Le projet consiste à encadrer les différents publics touristiques, particulièrement les grands groupes, tels que les mouvements de jeunesse.

L'encadrement visé servira à prévenir et à limiter les nuisances sonores engendrées par ce type de public, causant des désagréments pour les habitants permanents.

- ➔ Recherche de « bonnes pratiques » avec les propriétaires des gîtes et des terrains loués aux mouvements de jeunesse, comme par exemple :
- Installer des fausses caméras (panneaux indicateurs) dans des espaces stratégiques (plaines de jeux, camping).
  - Imposition d'avoir une poubelle ou un conteneur attribué au gîte.
  - Règlement communal portant sanctions administratives des incivilités générales (exemple : Sprimont).
  - Accroître la publicité et l'application des règlements de Police. En cas d'incivilité, les citoyens doivent appeler la Police en priorité.
  - Pour les nuisances sonores liées aux gîtes : obligation d'avoir une personne responsable (propriétaire ou gérant) proche du gîte et d'avoir son numéro de contact

### 2. Justification du projet

L'attractivité touristique de la commune de Vresse-sur-Semois a des conséquences à différents niveaux, notamment en termes de nuisances sonores et de propreté, ce qui fait craindre aux habitants le développement d'un tourisme de masse.

En effet, on peut observer particulièrement le long de la Semois la présence de déchets, surtout en été. Les nuisances sonores générées par les groupes touristiques sont aussi observées en été. Le projet entend répondre à cette problématique en co-créant des solutions pour prévenir ces diverses pollutions avec l'aide des propriétaires.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales**

En favorisant un tourisme accessible à tous, de qualité et soutenable pour l'environnement et les habitants

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Améliorer la propreté de notre Commune ;
- **Contrat de rivière Semois-Chiers** : Sensibilisation des riverains aux dépôts de déchets (verts et autres).

### **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★ La réduction des incivilités va impacter le bien-être des habitants
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Propreté, moins de pollution et amélioration du cadre de vie pour les habitants
<b>ÉCONOMIE</b>	∅

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ∅ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### Objectif 3 – Bonne santé et bien-être

Promouvoir le bien-être



#### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.



#### Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Mesures luttant contre les changements climatiques

### **5. Localisation et statut**

Territoire communal

### **6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet :** Commune de Vresse-sur-Semois
- **Partenaires :** propriétaires de gîtes et de terrains, BEP environnement, zone de Police, agent constataleur communal, Centre touristique et culturel de Vresse-sur-Semois

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2 car elle ne répond pas à un besoin urgent défini par la population.

Le tourisme et l'attractivité du territoire sont perçu comme l'un des enjeux prioritaires de la Commune. Une bonne gestion encadrée se doit d'être continue.

### Etat du dossier

La Commune refuse déjà la création de nouveaux gîtes de grande capacité.

### Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

### Planification

- Crédit d'un règlement communal contre les incivilités générales
- Accroître l'information sur les règlements de Police vers les citoyens
- Impositions au niveau des gîtes : mise en place et communication
- Demander aux propriétaires de gîtes de faire passer les informations aux locataires

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création d'un règlement communal portant sur les incivilités générales	1	Commune de Vresse-sur-Semois
Rédaction d'un article dans le bulletin communal	1 / an	Commune de Vresse-sur-Semois

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diminution des incivilités constatées	- 25 %	Rapport de l'agent constataleur

**9. Annexes**

Sans objet.

<b>Mise en place d'un système de mobilité partagée</b>	Fiche n° IM-P3
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Mise en place d'un système de mobilité partagée	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE MOBILITÉ PARTAGÉE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en place un système de mobilité partagée pour les habitants de la commune.

Par « mobilité partagée » on peut entendre par exemple faciliter le covoiturage avec des parkings (notamment sur les axes sortant de la commune : Haizette ou terrain de foot à Bohan) prévus à cet effet ou encore l'utilisation d'une application mobile (avec une importance de la communication sur ce qui existe déjà et est utilisé par les habitants).

Ces alternatives de mobilité partagée vont permettre aux personnes isolées de se déplacer sur le territoire mais également aux personnes à mobilité réduite d'avoir un accès plus aisément aux services. Notons que ce système est déjà mis en place par le CPAS mais est saturé par le nombre important de demandes pour les déplacements médicaux.

De manière générale, toutes ces alternatives poursuivent une finalité sociale.

### 2. Justification du projet

Bien que traversé par plusieurs axes routiers régionaux, le territoire communal de Vresse-sur-Semois est enclavé et isolé par rapport aux axes de communication et il ne dispose pas d'infrastructure ferroviaire.

L'offre en transports en commun est qualifiée de faible avec une faible fréquence des bus et des horaires fixés sur l'organisation scolaire, donc très peu de bus circulent le week-end, ce qui favorise le recours à la voiture.

Pour une partie de la population, à mobilité réduite, isolée et/ou qui ne possède pas de véhicule (27 % des ménages), cette situation est donc problématique puisqu'il n'existe pas d'alternative de mobilité.

Le projet ré permettra également de désenclaver le territoire et de développer de nouvelles collaborations.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations</b>
--

En développant des alternatives et des collaborations en matière de mobilité
--

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et des familles ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Poursuivre et développer les alternatives à la mobilité automobile ; Assurer une jonction aisée vers les régions limitrophes et plus particulièrement vers Sedan (TGV) et Charleville (soins de santé) ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.

### **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

<b>SOCIAL</b>	★★★ Intégration des personnes à mobilité réduite – Rompre l'isolement d'une partie de la population
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★ Désenclavement du territoire – Réduction du CO2 grâce à la mobilité partagée
<b>ÉCONOMIE</b>	★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité du territoire

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; Ⓜ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



#### Objectif 11 – Villes et communautés durables :

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.



#### Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

### **5. Localisation et statut**

Territoire communal.

### **6. Parties prenantes et porteurs de projets**

- **Porteur de projet** : Commune de Vresse-sur-Semois
- **Partenaires** : SNCF, service mobilité de la RW, CPAS, Semois Assistance, TEC (stratégie de TEC à la demande, etc.)

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

Les difficultés liées à la mobilité et à l'accessibilité du territoire constituent un frein à son attractivité.

### État du dossier

Des réflexions et échanges sont en cours avec le TEC (importance de la cohérence des horaires et du maintien des infrastructures existantes)

### Programme des travaux et/ou aménagements

- Aménagement de parkings de covoiturage
- Communication vers les citoyens

### Planification

Sans objet.

### Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Communiquer sur les solutions mises en place.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place de solutions de mobilité partagée	2 solutions	Commune de Vresse-sur-Semois

### Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux d'utilisation des solutions de mobilité partagée	50 % des habitants	Enquête

## 9. Annexes

Sans objet.

## **4. Lot 3 – Projets à réaliser dans les 7 à 10 ans**

---

### Projets matériels :

- Construction d'un logement intergénérationnel
- Création des espaces de coworking
- Création d'espaces extérieurs de rencontre et de convivialité à vocation intergénérationnelle
- Création d'une maison de village à Chairière
- Création d'un atelier rural
- Installation de bornes de recharges électriques

### Projets immatériels :

- Adoption d'un règlement communal concernant le développement de l'habitat léger
- Création d'un cadastre associatif permettant de renforcer la collaboration pour les diverses activités
- Organisation de formations numériques décentralisées

<b>Construction d'un logement intergénérationnel</b>	Fiche n° M-P1
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Construction d'un logement intergénérationnel	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

### 1. Description du projet

Un logement intergénérationnel est une habitation comprenant au moins deux logements dont l'un est occupé par une personne âgée de plus de 65 ans et l'autre par un ménage plus jeune.

Afin d'encourager les interactions et les échanges, les deux (ou plusieurs) ménages se rendent des services mutuels, organisés dans un cadre écrit de type convention ou règlement d'ordre intérieur. Ce cadre structure et définit les modalités de cohabitation et d'échange de services qui permettent à chacune des parties d'être gagnante, c'est donc un contrat win-win.

### 2. Justification du projet

À l'heure actuelle, la population vressoise rencontre des difficultés liées à l'accès au logement :

D'une part, le nombre de terrains bâttissables est de plus en plus bas, avec certains villages où il n'existe pas d'extension possible au niveau des zones à bâtir, et d'autre part, l'augmentation des prix immobiliers (terrains à bâtir et maisons ordinaires) nuit à l'accessibilité des nouveaux ménages sur le territoire. Ces difficultés d'accès au logement dans la commune sont accentuées par l'accroissement du nombre de résidences secondaires, engendrant une concurrence entre les logements principaux et les logements touristiques.

La Commune de Vresse-sur-Semois souhaite favoriser l'accès au logement via diverses actions telles que la construction de logements intergénérationnels.

La proportion de personnes âgées étant particulièrement importante sur le territoire vressois, la demande en logements adaptés est d'autant plus importante, ainsi que l'éloignement vécu par une grande part de cette population.

Les logements intergénérationnels, en créant du lien social, répondent donc à plusieurs enjeux importants pour la commune puisqu'ils permettent également d'attirer des jeunes sur le territoire.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes

En organisant une politique de logement pour attirer une population jeune, maintenir les aînés et permettre l'accueil des nouveaux habitants

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Programme Stratégique Transversal (PST 2019-2024)** : Amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles ; lutter contre les immeubles inoccupés et/ou insalubres ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Mener une politique foncière communale volontariste pour faciliter l'accès au logement de la population locale.

<b>Création d'espaces de coworking</b>	Fiche n° M-P2
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création des espaces de coworking	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'ESPACES DE COWORKING

### 1. Description du projet

Un espace de coworking est un lieu où des personnes actives peuvent se rejoindre pour travailler. L'espace est donc aménagé de manière à fournir aux travailleurs le minimum de services requis : bureaux, internet, sanitaires, espace cuisine, etc.

Ce projet peut être mis en lien avec l'organisation de formations numériques décentralisées, faisant l'objet d'une autre fiche-projet.

### 2. Justification du projet

La création d'espaces accueillant le télétravail répond en partie à l'évolution des façons de travailler, plus flexibles et collaboratives. Ces lieux hybrides permettent également de rompre l'isolement social du télétravail, accentué depuis la crise sanitaire.

Les espaces de travail sont en effet des services de proximité de plus en plus développés en milieu rural, souvent associés à d'autres services, au sein d'un même lieu, afin de répondre aux différents besoins de la population et en stimulant l'économie et les liens sociaux.

Un complexe de services est déjà existant à Vresse-sur-Semois (bibliothèque, Glycine, centre touristique et culturel). Celui-ci gagnerait à optimiser ses espaces en développant des HUBS, renforçant ainsi sa vocation d'espace multi-services et l'attractivité de la commune.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### **Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes**

Développer et favoriser le développement d'un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants
--

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Agence de Développement Local (ADL)** : Relocaliser l'économie sur le territoire
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Maintenir la population jeune sur place et favoriser un accroissement de la population intégré au contexte local, tout en promouvant une mixité sociale

<b>Création d'espaces extérieurs de rencontre et de convivialité à vocation intergénérationnelle</b>	Fiche n° M-P3
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'espaces extérieurs de rencontre et de convivialité à vocation intergénérationnelle	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'ESPACES EXTÉRIEURS DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITÉ À VOCATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer des espaces de rencontre et de convivialité avec des tables, des bancs, et des aires de pique-nique à certains endroits propices.

Ces espaces bénéficieront autant aux habitants tout au long de l'année, qu'aux touristes en été.

Ces zones conviviales seront aménagées de manière à favoriser les échanges et les liens sociaux entre les différentes générations (enfants, séniors, familles etc.).

### 2. Justification du projet

Le projet résulte de la fusion de deux idées initiales, l'une liée à l'aménagement d'espaces de convivialité et l'autre aux activités intergénérationnelles.

Les consultations villageoises ont permis de mettre en avant le besoin pour la population d'avoir des lieux de rassemblement intérieurs et extérieurs.

Il y a sur la commune un besoin d'espaces de rencontres et d'aires de convivialité souligné par les habitants. En outre, les jeunes manquent d'un endroit où se retrouver, il manque également des plaines de jeux pour les enfants et des zones permettant les échanges intergénérationnels dans les villages.

Le projet répond donc à ces besoins observés et exprimés par les habitants quant à l'amélioration des conditions de rencontre et d'échanges dans les villages.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes

En maintenant et en développant l'offre en activités et infrastructures

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Accompagner et développer l'aide intergénérationnelle ; entretenir et, au besoin, remplacer le mobilier extérieur communal
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Maintenir la population jeune sur place et favoriser un accroissement de la population intégré au contexte local, tout en promouvant une mixité sociale

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux

<b>Création d'une maison de village à Chairière</b>	Fiche n° M-P4
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Chairière	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'une maison de village à Chairière	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UNE MAISON DE VILLAGE À CHAIRIÈRE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à créer une maison de village à Chairière permettant les rencontres entre habitants.

### 2. Justification du projet

Le territoire de Vresse-sur-Semois dispose de quelques salles disponibles à la location, facilitant l'organisation d'animations et d'activités dans la Commune. Cependant, tous les villages ne possèdent pas d'espace qui permettent les rencontres citoyennes et les consultations villageoises ont permis de mettre en avant le besoin pour la population d'avoir des lieux de rassemblement intérieurs et extérieurs.

À Chairière, les habitants utilisent une salle dans l'école pour se réunir, faute d'alternative dans le village. Bien qu'il n'y ait pas encore d'opportunité de localisation qui soit envisagée, le besoin d'un espace de rencontre dans ce village est ressorti lors de l'opération de développement rural.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes

En maintenant et en développant l'offre en activités et infrastructures

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Lutter contre les immeubles inoccupés et / ou insalubres ; accompagner et développer l'aide intergénérationnelle.
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Maintenir la population jeune sur place et favoriser un accroissement de la population intégré au contexte local, tout en promouvant une mixité sociale.

<b>Création d'un atelier rural</b>	Fiche n° M-P5
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un atelier rural	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UN ATELIER RURAL

### 1. Description du projet

Un atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'une commune rurale. Ce dispositif permet de développer des activités économiques, soutenir la diversification des activités rurales et créer des emplois sur le territoire.

La structure peut s'implanter dans un village, où elle sera louée par une ou plusieurs entreprises afin de leur permettre de se développer, en évitant notamment les coûts de lancements liés à l'achat d'un bâtiment ou de locaux destinés à accueillir leur.s activité.s.

### 2. Justification du projet

Le territoire ne dispose pas de parc d'activités économiques, malgré que la plupart de ses entreprises soient des PME ou des TPE.

La Commune gagnera à créer des conditions favorables à l'installation de nouvelles entreprises afin de renforcer l'attractivité de son territoire et de promouvoir l'emploi local.

Le projet, en développant une nouvelle structure accessible et attractive pour les acteurs économiques désirant s'installer, répond donc aux enjeux identifiés liés au développement de l'économie locale.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales</b>
En développant l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire

### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Soutenir la croissance économique des artisans locaux ; Soutenir la croissance économique ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Augmenter de 10 le nombre d'installations de nouvelles entreprises sur le territoire d'ici 2024.

<b>Installation de bornes de recharge électrique</b>	Fiche n° M-P6
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Installation de bornes de recharge électrique	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

### 1. Description du projet

La commune projette d'installer sept bornes de recharge électrique sur le territoire prochainement.

Le projet consiste à multiplier les installations dans les villages et les zones touristiques. Ces bornes serviraient à la recharge de voitures comme de vélos.

### 2. Justification du projet

Le territoire de Vresse-sur-Semois est enclavé et isolé par rapport aux axes routiers principaux et aux gares ferroviaires. L'offre en transports en commun est qualifiée de faible au niveau de la fréquence et les horaires sont fixés sur les trajets scolaires, ce qui favorise le recours à la voiture et augmente le trafic routier.

Le projet vise à favoriser les alternatives en matière de mobilité afin de désenclaver le territoire, de manière durable et plus respectueuse de l'environnement. Les bornes de recharge électrique sont en effet considérées comme étant une solution à multiplier davantage à l'avenir pour répondre au besoin croissant lié aux changements du parc automobile et aux habitudes des automobilistes.

Des bornes de recharge pour vélos sont également utile dû à l'attractivité touristique et à la création de circuits VTT sur le territoire communal.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations**

En développant des alternatives et des collaborations en matière de mobilité

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan Stratégique Transversal (PST 2020-2024)** : Amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : Poursuivre et développer les alternatives à la mobilité automobile.

<b>Adoption d'un règlement communal concernant le développement de l'habitat léger</b>	Fiche n° IM-P1
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Adoption d'un règlement communal concernant le développement de l'habitat léger	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## ADOPTION D'UN RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT LÉGER

### 1. Description du projet

L'habitat léger et les diverses formes qu'il peut prendre sont intégrés dans un cadre normatif depuis 2019, le Code wallon de l'Habitation durable.

Ce Code contient des critères minimaux de salubrité et d'habitabilité qui garantissent une qualité de vie minimale aux usagers. Il donne une définition de l'habitation légère (trois caractéristiques à rencontrer), rappelle les règles en matière d'urbanisme pour l'installation des habitats, les compatibilités avec les zones du Plan de secteur et les conditions afférentes (comme disposer d'un Schéma d'Orientation Local ou un Guide d'Urbanisme).

La Commune de Vresse-sur-Semois doit respecter ce Code wallon de l'Habitation durable.

Le projet consiste à créer un règlement communal afin d'éviter la dispersion de l'habitat léger sur le territoire, et d'assurer son implantation et son intégration de manière qualitative dans le paysage. Les critères d'évaluation définis dans le règlement serviront de cadre de référence pour les promoteurs et les propriétaires, comme un guide de bonnes pratiques qui permet d'éviter de prendre des décisions au cas par cas.

Par exemple, le Collège communal peut décider de n'accepter que les projets s'intégrant dans une formule collective, afin de permettre une densification raisonnée (préserver les espaces non bâties entre les villages) et une mutualisation des équipements.

### 2. Justification du projet

À l'heure actuelle, la population vressoise rencontre des difficultés liées à l'accès au logement. D'une part, le nombre de terrains bâttissables est de plus en plus bas, avec certains villages où il n'existe pas d'extension possible au niveau des zones à bâtir, et d'autre part, l'augmentation des prix immobiliers (terrains à bâtir et maisons ordinaires) nuit à l'accessibilité immobilière des nouveaux ménages sur le territoire. Ces difficultés d'accès au logement dans la commune sont accentuées par l'accroissement du nombre de résidences secondaires, engendrant une concurrence entre les logements principaux et les logements touristiques.

La Commune de Vresse-sur-Semois souhaite favoriser l'accès au logement via diverses actions, notamment en diversifiant l'offre et en accueillant des habitats légers. Toutefois, la dispersion de ces habitations n'est pas souhaitée dans la commune de Vresse-sur-Semois. Le projet vise donc à réguler à l'aide d'un règlement l'implantation de ces habitats, afin d'éviter l'anarchie sur le territoire communal.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

#### **Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes**

En organisant une politique de logement pour attirer une population jeune, maintenir les aînés et permettre l'accueil des nouveaux habitants

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2020-2024** : amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : mener une politique foncière communale volontariste pour faciliter l'accès au logement de la population locale ; adapter l'offre en logements à la demande et éventuellement proposer de nouvelles zones d'habitat tout en évitant sa dispersion.

<b>Création d'un cadastre associatif permettant de renforcer la collaboration pour les diverses activités</b>	Fiche n° IM-P2
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un cadastre associatif permettant de renforcer la collaboration pour les diverses activités	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CRÉATION D'UN CADASTRE ASSOCIATIF PERMETTANT DE RENFORCER LA COLLABORATION POUR LES DIVERSES ACTIVITÉS

### 1. Description du projet

Le projet consiste en premier lieu à recenser les comités existants et toutes les activités organisées sur le territoire communal. Ce recensement va permettre d'avoir une vue d'ensemble de la vie associative communale et de mieux connaître les besoins des associations.

Le projet ambitionne de mettre les associations en réseau, pour mutualiser les ressources existantes et favoriser les échanges.

Le but est *in fine* de créer des conditions favorables à l'organisation de nouvelles activités concertées sur le territoire. L'objectif est de faciliter le développement des activités (kermesses, marchés de Noël etc.) dans les villages.

L'organisation d'une « journée des associations », avec la tenue de stands, permettrait de donner de la visibilité sur ce qui existe et sur la manière dont les citoyens pourraient s'impliquer.

En outre, une personne-ressource pourrait être engagée pour animer la vie associative communale.

### 2. Justification du projet

Le tissu associatif local est assez important dans la commune, bien qu'il manque de bénévoles de manière générale.

La réunion de travail sur la thématique de la vie associative a permis de souligner ces premiers besoins :

- Communication sur les différentes activités
- Création d'un réseau des associations afin de mutualiser les biens et services
- Aide au niveau de la main d'œuvre
- Communiquer par rapport au bénévolat
- Faire un lien avec les Jeunesses

La mise en réseau permet en outre de faire des économies d'échelle, humaines, matérielles et financières lors de l'organisation d'événements associatifs, culturels ou autre.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes</b>
---

En maintenant et en développant l'offre en activités et infrastructures
---

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2020-2024** : amélioration de la qualité de vie pour attirer des jeunes couples et familles
- **Schéma de Développement Communal (SDC)** : maintenir la population jeune sur place et favoriser un accroissement de la population intégré au contexte local, tout en promouvant une mixité sociale.

<b>Organisation de formations numériques décentralisées</b>	Fiche n° IM-P3
(a) Commune : Vresse-sur-Semois	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Organisation de formations numériques décentralisées	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## ORGANISATION DE FORMATIONS NUMÉRIQUES DÉCENTRALISÉES

### 1. Description du projet

Le but du projet est de faciliter l'accès aux nouvelles technologies pour tous les habitants de la commune.

Il existe un EPN à Vresse-sur-Semois. Par conséquent, le projet consiste à organiser des déplacements du service dans les villages afin de donner des formations décentralisées et d'aider la population qui le souhaite dans ses démarches administratives.

L'espace numérique mobile se rendra soit dans les villages à des moments prévus à l'avance, soit à domicile, afin d'aider les habitants, notamment dans leurs démarches administratives.

Un animateur accompagnera le service mobile, il aidera particulièrement les personnes ayant des difficultés de lecture et/ou d'écriture avec l'administration en ligne.

Un exemple d'un tel service existe à Paliseul et à Onhaye/Yvoir (grâce à un Numeribus).

### 2. Justification du projet

Les habitants de Vresse-sur-Semois font face à la disparition progressive des services sur leur territoire.

Bien que l'EPN propose des formations numériques, celles-ci ne sont pas toujours accessibles pour les habitants, notamment en raison de la localisation du service ou des problèmes de mobilité des personnes âgées.

Afin de remédier à ces difficultés, le projet vise à faciliter l'accès aux nouvelles technologies en proposant un service mobile qui va à la rencontre des habitants et répond aux besoins de base des habitants.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

**Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations**

En développant et en renforçant les services pour tous, avec une attention particulière à destination des aînés

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

- **Programme Stratégique Transversal (PST 2020-2024):** accompagner et développer l'aide intergénérationnelle ; améliorer la communication et l'information écrite et numérique
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.